HISTOIRE D'UN VILLAGE DU PUY-DE-DOME

DE L'AN 1830 A NOS JOURS

NESCHERS

MICHEL GOLFIER

NESCHERS

HISTOIRE D'UN VILLAGE DU PUY-DE-DOME

DE L'AN 1830

A

NOS JOURS

PAR

MICHEL GOLFIER

"Comment apprécier son présent et construire son avenir si l'on ignore son passé"

Jean Michel Fauron

A mon père disparu
A ma mère, ma soeur, mon frére
A mon fils

Enfin à toute ma famille, avec qui j'ai passé de merveilleux moments.

En hommage à Monsieur Robert Oléon, Maire de Neschers de mars 1959 à sa mort en décembre 1988. J'aurais tant aimé qu'il fût présent pour me guider dans cette recherche. Son absence a laissé un grand vide.

REMERCIEMENTS

- Toute ma gratitude à Monsieur Jean Foulhoux, Maire de Neschers, qui m'a permis de consulter les archives.

- Je tiens à remercier mes collègues, Robert Chany, Jacqueline Truchard et Claire Perrin, qui m'aidèrent dans la recherche des élus depuis 1852.

- Ma reconnaissance va à mon ami Yvon Vergnières, qui me donna son avis lors de la première ébauche de cet écrit, et me guida avec beaucoup de gentillesse sur une recherche concernant des biens situés sur le territoire de Neschers, et dont les propriétaires furent les hôpitaux, puis eut la patience de me relire.

- Une pensée toute particulière à mon ami Gérard Bazin, qui me prodigua avec sollicitude moult conseils sur la présentation du texte et de sa syntaxe.

- Un grand merci à Corinne Berthoul, pour m'avoir autorisé à emprunter une partie de sa collection de très anciennes cartes postales, permettant ainsi une lecture plus attrayante.

- Je ne voudrais pas terminer cette liste, sans remercier les personnes du village qui m'ont si gentiment reçu, hélas par manque de temps, je n'ai pu en contacter d'autres.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Ce travail est celui d'un amateur et qui plus est d'un novice dans ce domaine, il n'a nullement la prétention d'être parfait.

D'autres avant moi ont abordé le sujet d'une façon brillante, notamment Monsieur Maurice Dépailler, mais surtout l'Abbé Croizet, paléontologiste de grande réputation qui fit un travail énorme de recherches préhistoriques sur notre village, hélas à l'heure actuelle son livre reste introuvable dans les librairies.

Je souhaite seulement marquer un pas supplémentaire dans la compréhension de notre histoire locale, qui sera suivi je l'espère de quelques autres.

Je formule le voeu que les villageois intéressés par leur passé puissent s'associer d'une façon concrète à l'élaboration d'un tel projet.

L'idée germait depuis longtemps, quand nous nous sommes décidés avec quelques amis (e) élus (e) à faire une escapade dans le temps.

Mais comment allions nous présenter un tel travail ? Dans un premier temps l'idée nous est venue de faire une recherche sur les élus du village depuis 1853. La période des différentes élections municipales ne tombant pas toujours au moment de la création d'un Empire ou d'une République, la mise en page fut la suivante :

* deuxième Empire 1852
* troisième République avant 1914 (1871 - 1912)
* Troisième République après 1914 (1919 - 1935)
* quatrième République (1945 - 1953)
* cinquième République 1959

Pour entrer plus avant dans la vie du village, je me suis décidé à consulter les registres des délibérations du Conseil Municipal depuis 1834, n'ayant hélas rien retrouvé des années antérieures.

Il est à noter que pour en arriver à une telle présentation, il a fallu consulter quelques 2000 pages de délibérations, sans compter les nombreux documents et archives des 18ème et 19ème siècles. Je me devais aussi d'interroger la mémoire populaire, porteuse d'un savoir, mais aussi d'un passé, faute de quoi rien n'aurait pu être complet.

La question qui se posait, était de savoir si je devais suivre un ordre chronologique, ce que je fis ou presque, ou puiser çà et là au gré de mon inspiration.

De toute façon, il fallait être le moins ennuyeux possible pour le lecteur. Au début de chacune des périodes concernées, seront présentées les listes des élus, viendra ensuite le commentaire, agrémenté de quelques faits régionaux pour le rendre plus vivant.

Au fil des pages, je m'efforcerai de vous faire ressentir une certaine animation du village, et si l'on peut regretter que Neschers ne fut que pendant 10 ans chef lieu de canton, du 28 juillet 1790 à 1800, la vie ne s'en est pas pour autant arrêtée.

Les différentes saisons rythmaient les travaux agricoles des vignes et des champs de nos ancêtres, et l'on verra que tout au long de ces 150 années d'histoire locale, très souvent les habitants de Neschers, comme ceux des villages du Puy-de-Dôme, prirent le train de l'histoire en marche, même si parfois ils anticipèrent sur les événements, et ils furent pour ainsi dire les acteurs "oubliés " de faits historiques.

C'était vrai autrefois, mais aussi au cours de ce 19ème siècle, où l'action se situait de temps à autre à l'échelon local, départemental ou régional.

Mais en ce début du 20ème siècle, l'histoire s'est déplacée au niveau international. En basculant dans l'horreur avec ses dizaines de millions de morts, dus aux deux dernières guerres, notre monde est devenu bien fragile.

Neschers d'Avril à Août 1991

SUR LES TRACES DU PASSE

Je ne veux pas débuter l'histoire du bourg sans remonter très rapidement l'horloge du temps, étant persuadé que l'ensemble est intimement lié. Passé, présent, avenir ne formant plus qu'un tout, dans cette immense symbiose de la vie.

Tout le monde sait que le sol de Neschers a livré d'importants vestiges préhistoriques qui pour la plupart hélas ont été dispersés : notamment des outils du magdalénien (1), mais je pense surtout à un superbe bois de renne, sur lequel une main humaine avait gravé un cheval, il est conservé au Britisch Museum de Londres.

Au 19ème siècle, des haches celtiques en pierre furent découvertes par l'abbé Croizet, curé de Neschers ; ont été également trouvées des monnaies celtiques, des poteries et des traces de constructions gallo-romaines. Sur la route de Coudes, on trouve encore quelques restes d'un temple de Diane.

En mars 1939, dans la carrière de la Grave, proche de Neschers fut trouvée par Monsieur Jean-Raymond Peschard, une statue équestre, le célèbre "cavalier à l'anguipède". Il s'agit d'une sculpture en calcaire tendre représentant un cheval cabré dont les pattes antérieures reposaient sur les épaules d'une sorte de monstre qui supportait tout l'avant train de l'animal, lequel était monté par un cavalier. La statue en pierre est haute de 0,90 m, large de 0,75 m et d'un poids de 150 kilos, elle est aujourd'hui visible au musée de Vichy.

Pourquoi fût elle retrouvée enterrée dans cette carrière ?
Il était certainement d'usage lors de guerre entre clans ou tribus de protéger ces statues qui représentaient leurs Dieux, et lorsqu'un danger devenait plus présent, et que leurs idoles risquaient d'être mises à mal, on les cachait en espérant des jours meilleurs.



Le cavalier à l'Anguipède

était assimilée par les gallo-romains à JUPITER

(1) <u>Magdalénien</u> : se dit de la dernière période du paléolitique, caractérisée par l'apogée de l'industrie de l'os (sagaies, harpons) et de l'art (fresques de Lascaux, d'Altamira et récemment peut-être la grotte peinte de Marseille).

Neschers conserve encore des vestiges de son enceinte fortifiée, sur la rive de la Couze se trouve une tour ronde coiffée en poivrière (2). Dans le village on peut remarquer deux tourelles d'escalier, une gothique, l'autre du XVIème siècle, transformées en pigeonnier.

A l'entrée du bourg en venant de Plauzat, la Couze est franchie par un vieux pont à 2 arches, l'ensemble en pierre de taille construit dans les années 1770. A cette époque les deux parapets avaient un développement de 80 mètres, mais ne mesuraient que 45 centimètres de haut à divers endroits, d'où différents incidents ou accidents survenus lors des passages à pieds, à cheval ou en chariot, ce qui amena la commune à les élever en 1879 à un mètre.

Au nord de l'église se dresse une croix de mission sur socle en pierre de Volvic et croix en fer et fonte avec coeur reliquaire ouvrant.

< < Au XIIIème siècle Neschers faisait partie du Dauphiné d'Auvergne, puis à la suite d'évènements politiques, connut une certaine évolution et passa à la famille d'Apchon. Au début du XVIIème siècle, Françoise d'Apchon vendit la seigneurie à Jacques d'Estaing, seigneur d'Ennezat ; ses descendants conserveront Neschers, jusqu'à sa vente en 1743 pour 81 000 livres à Annet de Caldagués, président en la cour des aides de Clermont avec la terre de Lavaure où un château avait été bâti. La fille de celui-ci porta par son mariage Neschers à Mathieu Rodde de Chalaniat qui l'avait encore en 1789.> > (histoire des communes du Puy-de-Dôme).

Si l'on en croit Ambroise Tardieu dans le dictionnaire historique du Puy-de-Dôme,
< < au moyen âge, le camp dit de Batailloux, de la Bade et de la Flecheyr, fut un camp situé près de Neschers, sur un plateau élevé de 90 mètres au-dessus de la Couze, ayant une superficie de 150 000 mètres ; il pouvait contenir 30 000 hommes. On croit généralement qu'il fut fait par l'armée de Guy-de-Dampierre, chargée de conquérir les terres de Guy II, comte d'Auvergne au nom du roi Philippe-Auguste en 1209 - 1213> >. Sont encore visibles quatre enceintes de pierre avec des fossés.

Depuis le moyen âge Neschers fut un village entouré de fortifications qui devinrent plus complexes au fil des siècles, cela aida grandement les habitants lors d'une attaque des troupes royalistes (protestantes) en 1590 assiégeant le bourg tenu par des ligueurs (catholiques).

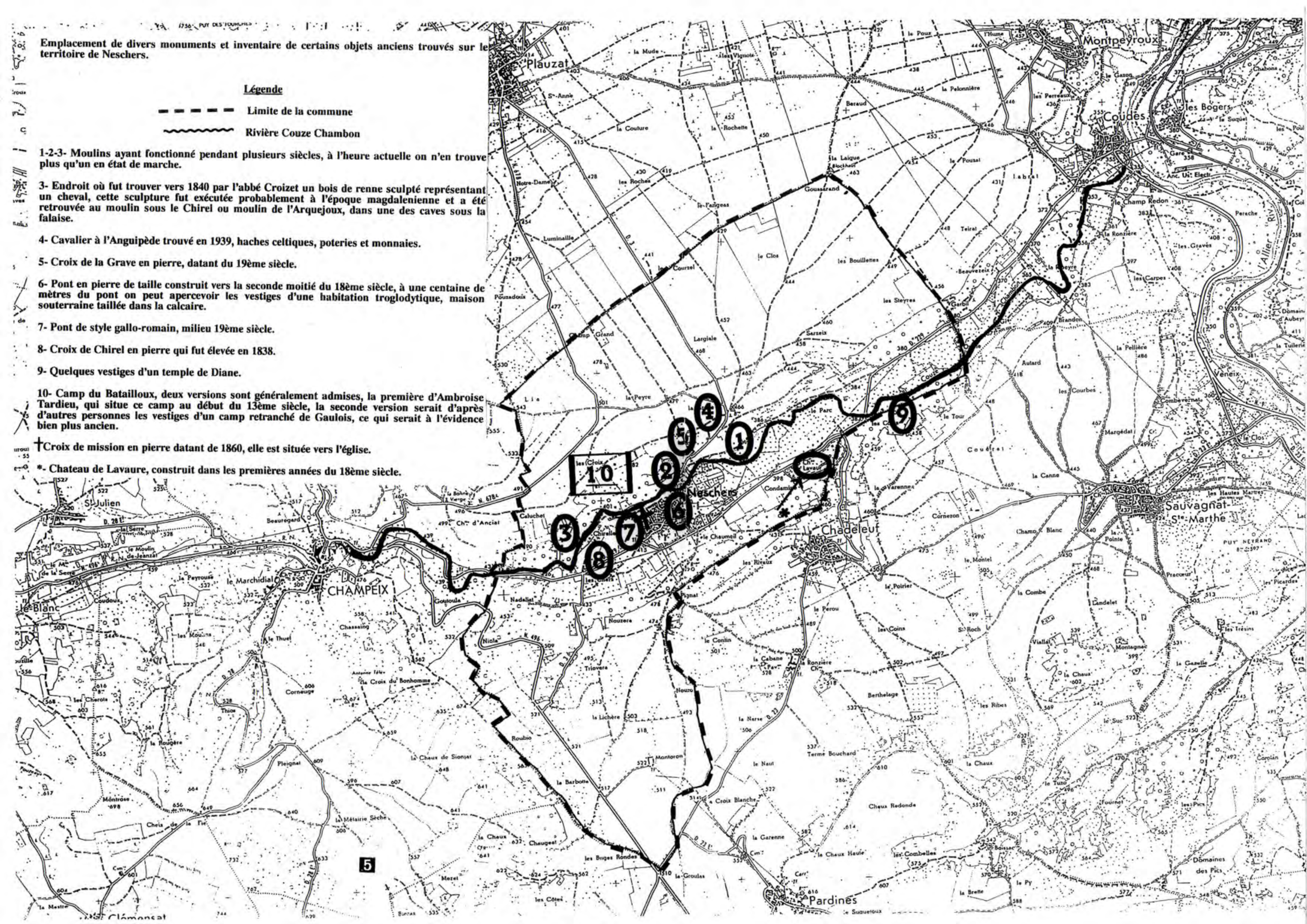
L'ancienne église était de construction romane, il y avait une communauté de prêtres filleuls de deux membres, ainsi qu'une confrérie du Saint-Esprit qui était chargée d'encaisser les revenus de l'église. Une institution charitable bénéficiait de cinq livres de revenus distribuées par le curé.

< < En 1788 on comptait 275 mendiants pour 224 feux, car les dîmes et les prélèvements divers (constitution de terriers) (3) sont fort élevés. La même année, l'ensemble des habitants de Neschers refuse de satisfaire aux nouvelles réclamations seigneuriales, le pouvoir et la justice sont dorénavant ébranlés, pourtant la présence révolutionnaire ne sera effective qu'à partir de 1789.

Pendant ces troubles, un complot royaliste se forme qui entraîne la destruction des archives ; une société populaire voit le jour, mais cela n'a que peu d'incidence sur la population locale> >. (C. Bouvet, étude sur l'aménagement du bourg de Neschers).

(2) Poivrière : guérite ronde en maçonnerie, au toit conique, placée à l'angle d'un bastion, ou d'un édifice.

(3) Constitution de terrier : la "nommée" était l'acte par lequel le seigneur faisait reconnaitre ses droits de propriété et ses droits seigneuriaux, après la prestation de foi-hommage. Cet acte, fort long, formait un registre appelé ordinairement "terrier", il était écrit sur parchemin.



Emplacement de divers monuments et inventaire de certains objets anciens trouvés sur le territoire de Neschers.

Légende

Limite de la commune

Rivière Couze Chambon

1-2-3- Moulins ayant fonctionné pendant plusieurs siècles, à l'heure actuelle on n'en trouve plus qu'un en état de marche.

3- Endroit où fut trouver vers 1840 par l'abbé Croizet un bois de renne sculpté représentant un cheval, cette sculpture fut exécutée probablement à l'époque magdalenienne et a été retrouvée au moulin sous le Chirel ou moulin de l'Arquejoux, dans une des caves sous la falaise.

4- Cavalier à l'Anguipède trouvé en 1939, haches celtiques, poteries et monnaies.

5- Croix de la Grave en pierre, datant du 19ème siècle.

6- Pont en pierre de taille construit vers la seconde moitié du 18ème siècle, à une centaine de mètres du pont on peut apercevoir les vestiges d'une habitation troglodytique, maison souterraine taillée dans la calcaire.

7- Pont de style gallo-romain, milieu 19ème siècle.

8- Croix de Chirel en pierre qui fut élevée en 1838.

9- Quelques vestiges d'un temple de Diane.

10- Camp du Batailloux, deux versions sont généralement admises, la première d'Ambroise Tardieu, qui situe ce camp au début du 13ème siècle, la seconde version serait d'après d'autres personnes les vestiges d'un camp retranché de Gaulois, ce qui serait à l'évidence bien plus ancien.

†Croix de mission en pierre datant de 1860, elle est située vers l'église.

***- Chateau de Lavaure, construit dans les premières années du 18ème siècle.**



Entrée du village en venant de Plauzat, nous pouvons apercevoir encore deux des tours qui formaient une partie de l'enceinte du bourg.



Vestiges d'une habitation troglodytique qui fut une des premières constructions du village, elle est située à l'entrée du bourg en venant de Plauzat.

EVOLUTION DU BATI ENTRE 1813 et 1962



CADASTRE DE 1813 CADASTRE DE 1962

Si nous comparons l'évolution du village entre 1813 et 1962, nous remarquons :

- Dans le cadastre de 1813, un bâti puissant desservi par tout un réseau de ruelles, car en effet l'étroitesse des rues ne favorisait pas en cas d'attaque le passage de beaucoup d'assaillants, encore moins celui de cavaliers.

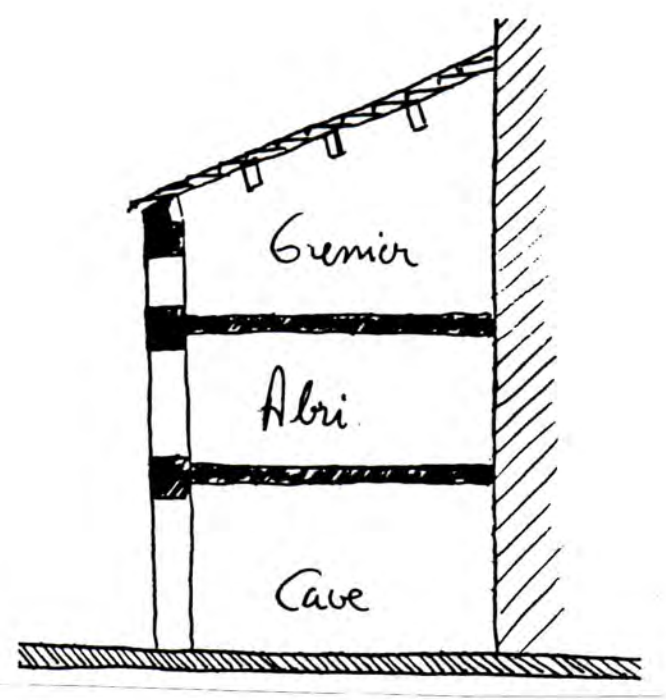
L'intérêt des habitants à cette époque était aussi de regrouper leurs maisons autour de points stratégiques qui pouvaient être d'une part des constructions importantes (maisons bourgeoises), mais d'autre part aussi vers la proximité des tours, (au nombre de 12 ou 13), qui servaient à guetter l'arrivée d'éventuels ennemis.

- Dans le cadastre de 1962, un éclatement du bâti dû principalement aux nouveaux propriétaires qui démolissaient souvent caves et granges, pour les transformer soit en cours intérieures, soit en jardins d'agrément. Cette situation a également servi aux différentes municipalités, à créer de nouvelles places, cette tendance se confirme encore plus à l'heure actuelle.

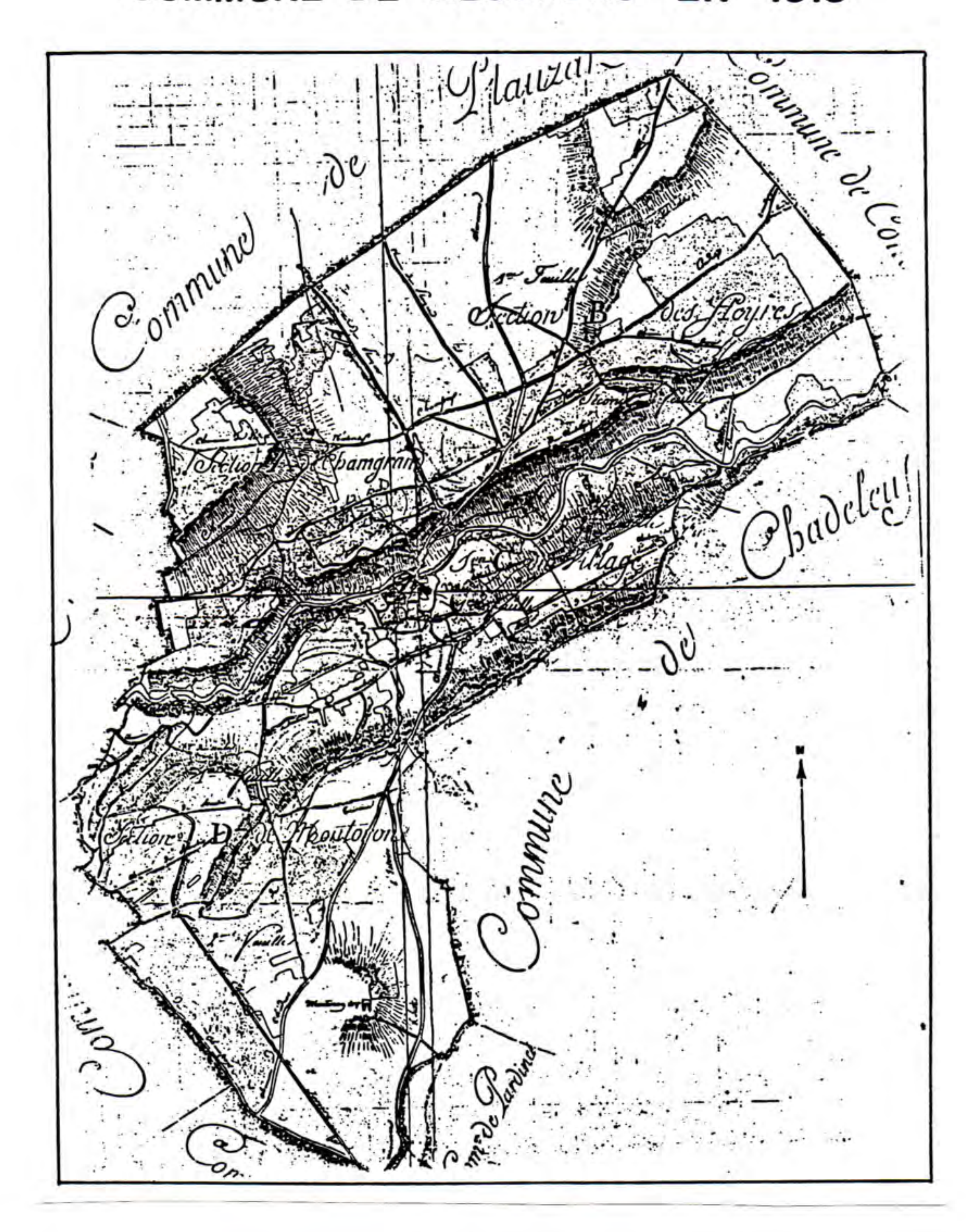


Ruelle à l'intérieur du bourg




Grenier
Abri
Cave

COMMUNE DE NESCHERS EN 1813



NESCHERS EN 1813



Je commencerai l'étude du village par 1 tableau et 2 graphiques d'évolution de la population des 19ème et 20ème siècles, ensuite quelques réponses seront apportées. Mais auparavant une brève histoire du recensement s'impose.

Depuis 1801, les autorités de la France ont procédé régulièrement à des recensements de la population.

Celui de 1856 utilise pour la première fois un bulletin de ménage sur lequel figurent outre le nom, prénom, âge et profession de chacun des membres du ménage, les "infirmités diverses".

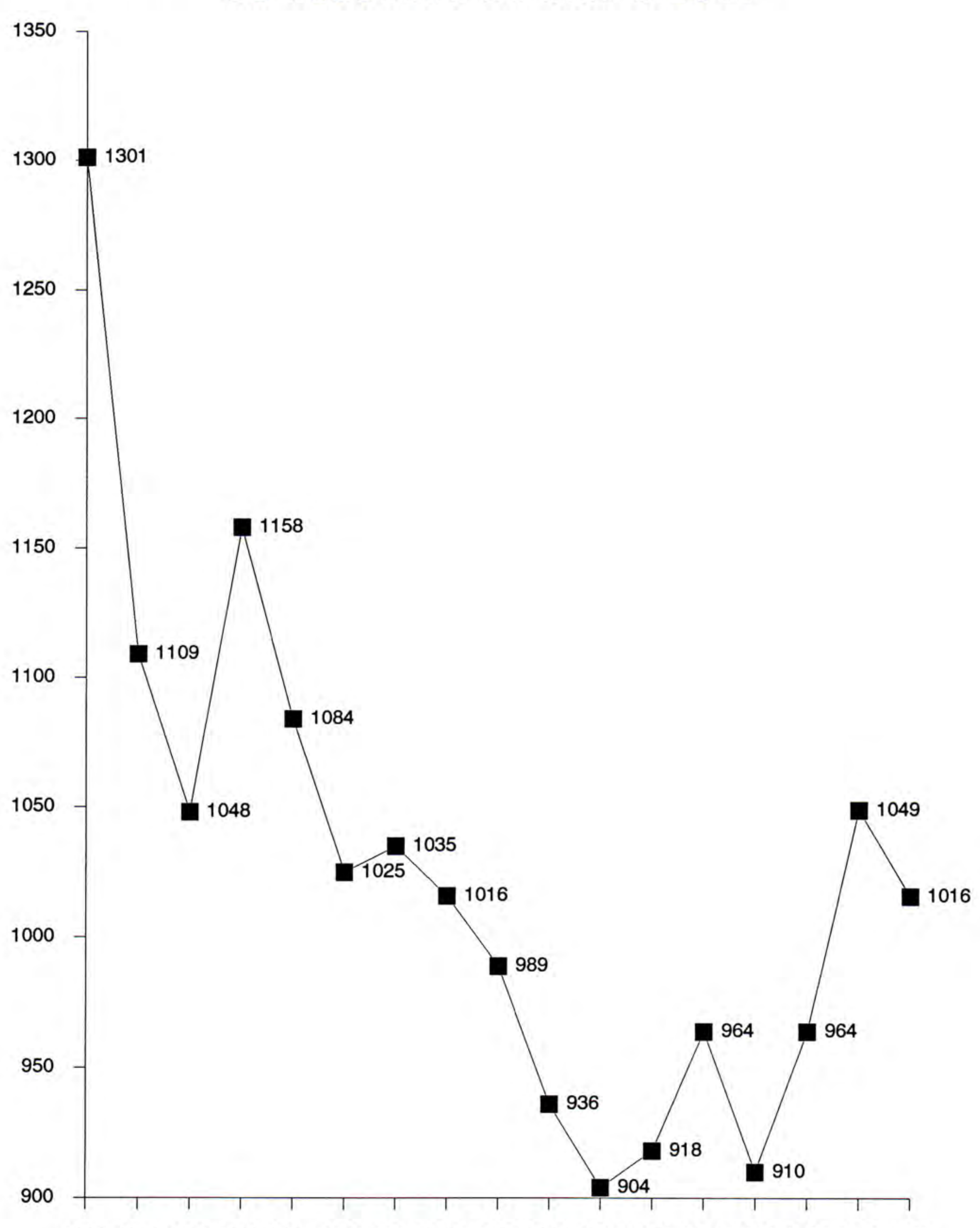
Les notes du recensement de 1856 donnent des précisions sur ces infirmités : les idiots sont caractérisés par l'absence congénitale des facultés intellectuelles, et les crétins, dont l'affection consiste principalement dans l'inactivité de l'organe de l'intelligence".

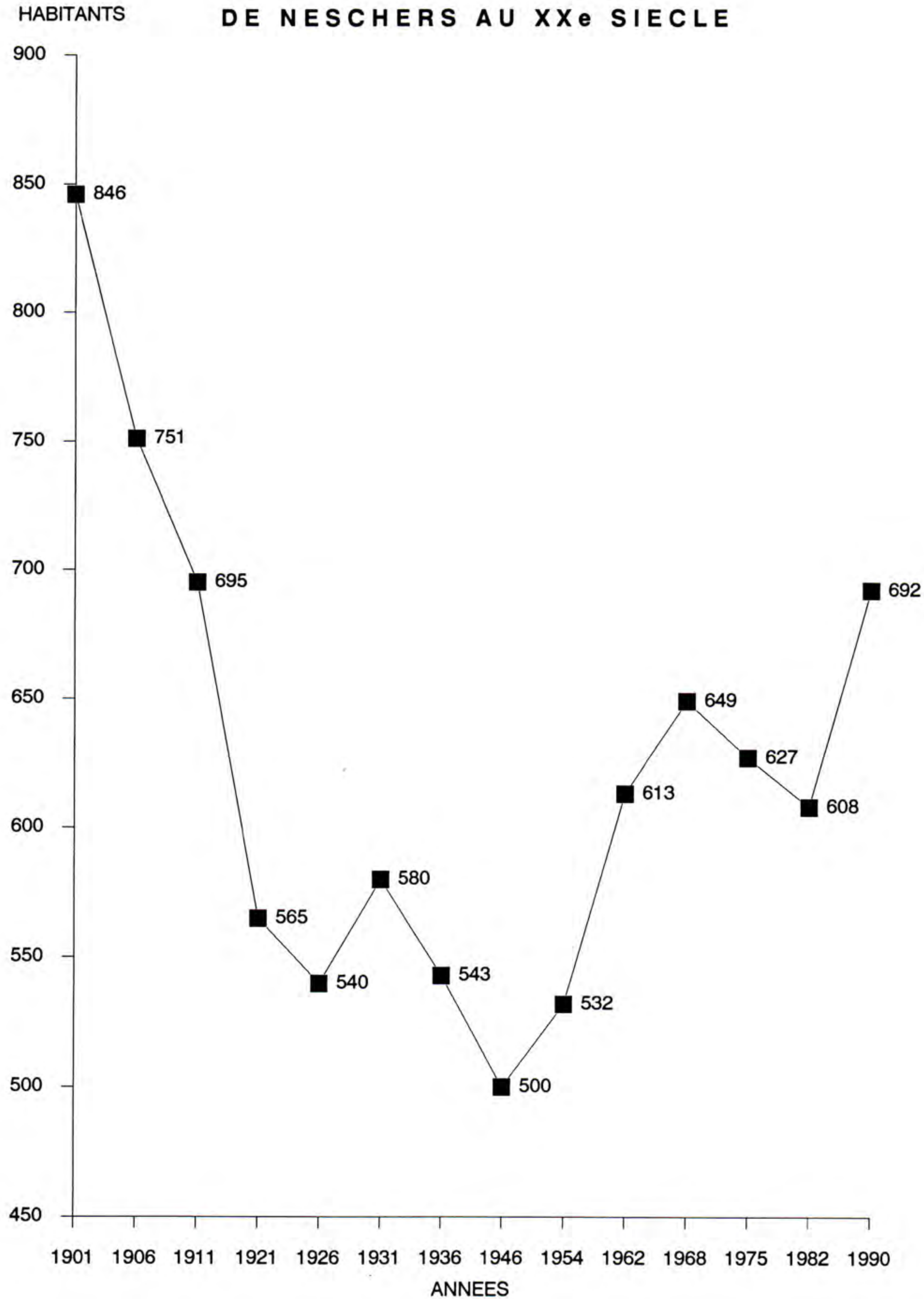
Il avait été constaté à cette époque que les départements qui renfermaient le plus grand nombre de goîtreux étaient ceux dans lesquels on avait recensé le plus grand nombre de crétins, il s'agissait alors de départements montagneux.

L'influence de l'altitude était manifeste, l'air des montagnes responsable du crétinisme, mais il s'agissait simplement de l'absence d'iode dans l'alimentation de ces populations.

La moyenne en France des "crétins et des idiots" était à cette époque de 70 pour 100 000 habitants, dans le département du Puy-de-Dôme ce taux passait à 130,8 pour 100 000, mais était dépassé en cela par les hautes Pyrénées avec un chiffre record de 138,3 pour 100 000, le chiffre le plus bas enregistré se situait dans le département du Gers avec 12,4 pour 100 000 habitants ce qui prouve qu'à cette époque les fausses idées avaient la vie dure.

POPULATION DE NESCHERS LORS DES DIFFERENTS RECENSEMENTS			
Années (19ème siècle)	**Population**	**Années (20ème siècle)**	**Population**
1806	1301	1901	846
1821	1109	1906	751
1826	1048	1911	695
1831	1158	1921	565
1836	1084	1926	540
1841	1025	1931	580
1846	1035	1936	543
1851	1016	1946	500
1856	989	1954	532
1861	936	1962	613
1866	904	1968	649
1872	918	1975	627
1876	964	1982	608
1882	910	1990	692
1886	964		
1891	1049		
1896	1016		


POPULATION DE LA COMMUNE
DE NESCHERS AU XIXe SIECLE
HABITANTS
1350
1300
1250
1200
1150
1100
1050
1000
950
900
1301
1109
1048
1158
1084
1025
1035
1016
989
936
904
918
964
910
964
1049
1016
1806 1821 1826 1831 1836 1841 1846 1851 1856 1861 1866 1871 1876 1881 1886 1891 1896
ANNEES


POPULATION DE LA COMMUNE
DE NESCHERS AU XXe SIECLE
HABITANTS
900
850
800
750
700
650
600
550
500
450
846
751
695
565
540
580
543
500
532
613
649
627
608
692
1901
1906
1911
1921
1926
1931
1936
1946
1954
1962
1968
1975
1982
1990
ANNEES

Quelques tentatives d'explications des 2 courbes du graphique des 19ème et 20ème siècles :

* De 1806 à 1826 la population chute de 253 habitants, une des raisons en sont les guerres Napoléoniennes "grande mangeuse d'hommes".

* Une chute significative de 1836 à 1866, grâce à l'amélioration des routes, des moyens de transport, mais aussi au développement de la société industrielle, beaucoup de paysans quittèrent la terre et partirent faire fortune ailleurs. Ce fut la montée des Auvergnats à Paris, ils furent bien souvent, limonadiers, cafetiers, marchands de charbon.

* Une autre baisse toute aussi importante de 1891 à 1926 est dûe d'une part à des départs plus importants que les arrivées, et d'autre part à l'apparition, dans les années 1890, du phylloxera (1) qui sera à l'origine d'un processus de désertification des campagnes, et du mildiou (2) en 1910. Quatre années plus tard, la première guerre mondiale intervient apportant son flot de morts.

* De 1936 à 1946, nous constatons une nouvelle diminution de la population, les gens partent à la ville, mais cela est dû principalement aux terribles conséquences de la seconde guerre mondiale.

* De 1954 à 1968, on assiste à une remontée, c'est le fameux baby Boom, retour des citadins à la campagne, achat de résidences secondaires, même si à l'heure actuelle cela se confirme un peu moins, car on trouve beaucoup de maisons à vendre en ce moment à Neschers.

(1) Phylloxera : insecte très petit voisin des pucerons, dont une espèce originaire d'Amérique s'attaque à la vigne.
Le phylloxera en détruisant les vignes françaises a causé au commerce un préjudice qui s'est chiffré par plusieurs milliards.

(2) Mildiou : maladie produite par un champignon parasite sur les feuilles de vigne, qui se couvrent de taches jaunes, puis brunes. La pomme de terre, la betterave, le houblon peuvent être atteints par des mildious particuliers. On lutte contre le mildiou par des bouillies à base de sulfate de cuivre.

Election municipale du 30 novembre 1834

De Combarel Maire (remplira cette fonction jusqu'au 10 mai 1846)
Aureyre Adjoint (remplira cette fonction jusqu'au 8 février 1845)

Les conseillers municipaux

Taillandier
Chandezon
Maret
Raymond
Arnaud
Cothon
Vissac
Dupuy
Fuchet
Torilhon

Les élections se faisaient-elles par renouvellement de certains conseillers ? Car on trouve des signatures différentes au bas de quelques délibérations.

Exemples :

On remarque en Octobre 1840, un Desgranges, quelques temps auparavant Pasturaud, Auzon, Lavelle.

En Octobre 1843, les noms de Curayras et Usclade apparaissent

En mai 1847, celui de Beaugeix.

Pour mieux comprendre les diverses formes administratives, législatives et électorales prises par notre pays au cours d'une période de 2 siècles, et afin de situer d'une façon objective ces modifications, je me servirai donc d'un tableau comparatif, la commune avant et après 1789, idem pour le département.

La commune avant 1789

- Vie municipale très active en France, bien que l'état central ait supprimé les féodalités, certaines villes continuent, au 16ème siècle à se gouverner librement.

- En 1692 une restriction intervient date à laquelle les offices remplacent les élections sur l'ensemble du territoire.

- A la veille de la révolution, la situation est confuse on trouve pêle-mêle des villes, des bourgs ou des paroisses.

Le département avant 1789

- La France est divisée administrativement en provinces et généralités, mais d'autres découpages se surajoutent aux premiers : ceux des circonscriptions écclésiastiques (provinces et diocèses), ceux des ressorts territoriaux de la justice, et ceux des gouvernements militaires.

- Les provinces sont généralement des divisions, qui se sont substituées aux anciennes féodalités : le duché, le comté. La constituante en dénombre 52 en 1789.

La commune après 1789

- La constituante crée 2 instances de gestion.
- Le corps municipal, élu, il comprend de 3 à 21 membres, répartis en un conseil et un bureau. Il est investi de différents types de pouvoirs : les fonctions "propres au pouvoir municipal" d'une part, celles "propres à l'administration générale de l'état et déléguées par lui aux municipalités" d'autre part, le maire se trouvant à la fois responsable de sa commune et agent de l'Etat.
- Le conseil général de la commune. Siègeant uniquement pour certaines affaires particulièrement importantes, il comprend le corps municipal et des notables également élus.
- Cette organisation instaurée par la constituante est remise en cause en l'an 3. Les petites communes (moins de 5 000 habitants) sont regroupées au sein de municipalités cantonales, ayant chacune un agent municipal et un adjoint, dont la réunion dans le cadre du canton forme la municipalité cantonale, avec à sa tête un président de l'administration municipale.

Les villes de plus de 100 000 habitants sont scindées au minimum en 3 municipalités.
- Ce régime ne dure pas, et l'an 8 marque un nouveau tournant. La loi du 28 pluviôse crée une nouvelle organisation municipale, les agents municipaux instaurés en l'an 3 sont remplacés par un maire et 1 ou plusieurs adjoints (selon la taille de la commune), alors renaît le conseil municipal.

C'est un régime très centralisé qui voit le jour, les préfets nomment les conseillers municipaux de l'ensemble des communes et les maires et adjoints des villes de moins de 5 000 habitants. Ceux des villes les plus importantes sont nommés directement par le premier consul, les pouvoirs des maires et des assemblées municipales sont restreints.

Le département après 1789

- Le décret du 26 février 1790 établit la division du territoire en 83 départements et fixe une liste de leurs chefs-lieux.

- Si la convention remet en cause la vision décentralisatrice de la constituante, elle ne revient pas sur les divisions établies en 1789 - 1790. A la suite de troubles dans les départements, elle appuie son pouvoir en grande partie sur les districts. La loi du 14 frimaire an 2 (4 décembre 1793) confirme cette tendance. Mais après le 9 thermidor, les Girondins rétablissent plusieurs dispositions favorable aux départements.

- L'an 8 voit la division du département en arrondissements. Il en est alors créé 402 sur le territoire national, tandis que les cantons voient leur nombre, et leurs pouvoirs réduits.

- Une loi de pluviôse an 9 établit 3 600 cantons, ce qui constitue la dernière réforme importante jusqu'en 1870.

- La loi du 2 ventôse an 8 permet à l'assemblée départementale de percevoir des centimes additionnels notamment pour la construction de canaux et de chemins.

- En 1811, le droit à la propriété lui est reconnu, ainsi que la compétence d'entretien de certains édifices administratifs, cours et tribunaux et d'une partie du réseau routier.

- En 1833 est instaurée l'élection au suffrage censitaire des conseillers généraux et d'arrondissement.

- La loi du 21 mars 1831 qui prévoit l'élection des conseils municipaux et le choix des maires et des adjoints au sein de ces conseils marque un premier pas dans la voie d'une décentralisation progressive.

- Une loi de 1837 augmente les pouvoirs des instances municipales élues.

- La principale disposition du décret du 3 juillet 1848 est l'élection au suffrage universel, et non plus censitaire, des élus municipaux.

- le retour en 1852 de l'Empire, met un frein à cette évolution et retour à des conceptions centralisatrices. Les maires et les adjoints sont à nouveau nommés par le gouvernement ou les préfets. Ils peuvent être choisis hors des conseils municipaux. Le gouvernement peut même dissoudre les conseils élus et nommer une commission à leur place (loi du 7 juillet 1852).

- La loi du 7 mai 1855 sur l'organisation municipale, n'apporte aucune disposition importante.

- La loi du 24 juillet 1867 se traduit par l'élargissement des pouvoirs des conseils municipaux.

- En 1882 les maires redeviennent élus par les conseils municipaux.

- La loi du 5 avril 1884 instaure une charte uniforme pour l'ensemble des communes, ce code des communes ne sera pratiquement plus modifié jusqu'en 1967, hormis pendant la seconde guerre mondiale.

- les décrets du 14 et du 22 décembre 1789, créent 44 000 communes elles étaient administrées, quelle que soit leur taille, selon un régime unique.
Avec 37 692 communes en 1962 et 36 763 en 1990, notre pays a plus de communes que tous les autres membres de la C.E.E. réunis.
90 % des communes ont moins de 2 000 habitants, et seulement 2 % d'entre elles ont une population supérieure à 10 000 habitants.

- Dans la loi du 10 mai 1838 le droit de souscrire des emprunts et de voter les centimes additionnels, la gestion du patrimoine départemental, la reconnaissance d'un pouvoir d'avis, ainsi que des compétences en matière de fonctionnement de ses services administratifs et d'instruction primaire.

- En 1852 s'ébauche un léger mouvement de déconcentration, qui se confirme en 1861.

- La loi du 18 juillet 1868 établit, pour sa part, la liste des cas sur lesquels les conseils généraux peuvent statuer souverainement en l'absence d'un décret impérial suspendant leur délibération dans les 2 mois.

- La loi du 10 août 1871 accroît considérablement les pouvoirs des conseils généraux. Désormais, ceux-ci peuvent élire leur bureau.

- La loi du 15 février 1872 qui n'a pas été abrogée depuis marque une nouvelle étape dans la consécration du département en cas d'interruption du fonctionnement régulier des pouvois constitutionnels, les conseils généraux s'assemblent de plein droit et une assemblée composée de 2 membres de chaque conseil se réunit pour assurer la continuité des pouvoirs publics.

- Les décrets-lois de septembre et novembre 1926, marquent, outre une certaine modification des procédures, mais aussi un allègement des structures, ainsi les délibérations du conseil général sont éxécutoires, dans les 10 jours à compter de la fin de la session, si le préfet n'en a pas demandé entre temps l'annulation.

- Décret du 20 mai 1955, possibilité d'intervention dans les domaines économique et social quand l'intérêt départemental le justifie.

- Loi du 13 janvier 1970 élaboration des plans d'équipements collectifs dans le cadre de la préparation du plan national.

- Loi du 2 mars 1982 changements d'envergure dans les pouvoirs d'un département, consacré comme l'un des échelons majeurs de notre système d'organisation du territoire.

BOURBON - ORLEANS

La monarchie tricolore 1830 - 1848

I - ELECTIONS

Conscient des changements politiques importants intervenus depuis 1789, où l'homme avait retrouvé liberté et dignité, mais aspirait toujours à une vie meilleure, le bon peuple parfois se révoltait.

Interrogeons les archives de l'époque. (Citées par J. Semonsous dans son livre d'histoire sur la basse Auvergne, le Puy-de-Dôme). Le journal "L'ami de la Charte", sur la révolution de 1830 à Clermont-Ferrand.

Les journaux du 1er Août publient un extrait du "Moniteur" qui était le journal officiel, sur la proclamation de Lafayette, et donnent des détails sur ce qui se passe à Paris, l'évènement est accueilli dans un grand enthousiasme.

"L'Ami de la Charte" du 2, donne en tête la proclamation de Louis Philippe et au-dessous: < <habitants de Clermont :

Vous connaissez les évènements de Paris. Le drapeau national flotte sur les tours de Notre Dame. Les insignes du despotisme ont cessé d'insulter aux regards publics. Les violateurs des serments et des lois sont en fuite, il vous tardait de vous associer aux mouvements de la capitale ; l'espérance de conserver le bon ordre, sans compromettre vos droits, avait seule comprimé cette ardeur. Aujourd'hui vos voeux sont remplis ; les couleurs de la liberté brillent sur vos édifices. En quelques instants une garde nationale nombreuse, éclairée et dévouée a été organisée, son esprit vous est connu, depuis 24 heures, elle veille à votre sécurité, soyez donc sans inquiétude sur la paix publique. Tous ceux de vos concitoyens que vous honorez de votre estime et de votre confiance sont à la tête du mouvement populaire, reposez vous sur eux etc... > >

Le même jour, un ordre du jour signé Charras, ex Général de l'empire, retiré à Clermont, rue Saint-Genès, annonce la formation d'une garde nationale et invite ceux qui veulent en faire partie à se présenter à l'état major, hôtel de la préfecture.

On y apprend encore que la garde nationale occupe la préfecture, la mairie et les halles-aux-toiles, et que le Général de Sainte Suzanne s'est suicidé cette nuit.

On assure que hier dimanche, des tentatives ont été faites sur la garnison de Clermont pour la décider à tirer sur la garde nationale, elles ont complètement échoué.

< < Le même journal, le 4, dit que les obsèques du Général de Sainte-Suzanne ont été faites le 3 août, à 6 heures du matin, en présence de la presque totalité du clergé de la ville et insinue que ce dernier approuvait la conduite du Général contre la révolution, car dit-il, ce n'était pas la coutume que le clergé accompagnât le corps d'un suicidé.

La journée du 5 fut marquée par une cérémonie qui, bien qu'ayant lieu un jour de semaine et de travail, fut grandiose, ce même jour le Général Charras était nommé Commandant des troupes de la garnison de Clermont en remplacement du Général de Sainte-Suzanne ; à cette occasion, il y eut un grand défilé à travers la ville, suivi des acclamations de la foule, et le cortège se rendit sur la place du Taureau, au bas de la rue de Ballainvilliers, pour l'inauguration du drapeau tricolore qui devait < < ombrager de ses longs plis, l'urne cinéraire dédiée à Desaix et placée au sommet de l'Obélisque.> > La charte de Louis XVIII disait que les députés étaient élus par ceux qui payaient au moins 300 francs d'impôts (l'équivalent du prix de 25O journées d'un ouvrier de l'époque).> >

La charte de Louis Philippe en 1830, abaissa le cens des électeurs, ce qui eut pour résultat d'élargir très faiblement l'éventail du droit de vote à un petit nombre supplémentaire de personnes.

Un exemple vous aidera à mieux comprendre, ce sera l'étude d'une élection du Conseil Municipal de Neschers, attestée par procès-verbal en date du 30 novembre 1834.

Toute une procédure officielle se déclenchait. Le maire convoquait l'assemblée des électeurs communaux, conformément à l'arrêté du préfet du Puy-de-Dôme, mais surtout par le fait de la loi du 21 mars 1831.

Cette assemblée des électeurs communaux se composait de 110 membres, pour une population de 1085 personnes. Cela peut paraître faible, mais en France sur une population de 30 millions (1 million environ payait la patente en 1830) 100 000 seulement votaient.

Après la loi de mars 1831, modèle de prudence s'il en fut, on comptait à peine le double d'électeurs qui passaient à 168 000. Cette assemblée était choisie du fait de son imposition, pour la simple et bonne raison que cette fameuse loi stipulait qu'il fallait verser 200 francs d'impôts (patente comprise), pour être électeur et 500 francs pour être éligible.

On s'aperçoit qu'à cette époque l'élection était discriminatoire, car réservée à la bourgeoisie. Chaque électeur avant de voter, devait prêter serment en ces termes : < < Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume> >.

La durée de vote était fixée à 3 heures, après quoi on procédait au dépouillement ; étaient proclamées élues les personnes ayant obtenu la majorité absolue. Dans l'hypothèse, où le, ou les candidats n'avaient pu obtenir la majorité des suffrages, on avait recours dans l'après-midi à un second tour, ce dernier à la majorité relative. L'ensemble des membres élus étant en place, on passait ensuite à l'élection du maire et de l'adjoint.

Furent élus à cette époque :

De Combarel	Maire
Aureyre	Adjoint

Les conseillers municipaux : Taillandier, Chandezon, Maret, Raymond, Arnaud, Cothon, Vissac, Dupuy, Fuchet et Torilhon.
Les citoyens, s'étant aperçu de cette injustice dans ce mode de scrutin, décidèrent de s'organiser.

< < Le 20 août 1840 eut lieu un premier banquet des réformistes sur le petit monticule de Montaudoux, au sud-ouest de Clermont-Ferrand> >. Ce ne fut qu'une réunion préliminaire à une grande réunion patriotrique qui devait avoir lieu au mois de septembre, dans le but apparent de signer des pétitions pour une réforme électorale.

Après cette première réunion, une circulaire est envoyée dans tout le département pour annoncer que la réunion aurait lieu le dimanche 13 septembre 1840 : chaque commune du Puy-de-Dôme a été invitée à y envoyer des délégués, chacun y apportera des vivres. Des mesures seront prises pour le maintien de l'ordre le plus rigoureux, un comité réformiste sera nommé pour la réunion.

Au jour fixé, le 13 septembre, les villages arrivent avec leurs drapeaux en tête, confiés à ce qu'on appelle "de vieux troupiers". Pour surveiller ces réformistes sans doute, 4 compagnies du 52ème partent, clairons en tête, se rendent sur une montagne très proche de Montaudoux et s'y installent pour le tir à la cible, elles ne quittent le terrain qu'après la séparation de l'assemblée. A 3 heures, plus de 1 500 convives étaient réunis, et autant de curieux. Couthon, fils de l'ancien conventionnel, prend la parole en qualité de président.Vinal - Lajarrige, au nom du comité provisoire, dit :

< < Il y a 50 ans, Siéyés s'écriait :
Qu'est-ce-que le Tiers-Etat ? rien.
Que doit-il être ? Tout.
Les temps sont venus de poser à votre tour aux nouveaux privilégiés les terribles propositions de Siéyés :
Qu'est-ce-que le peuple ? rien.
Que doit-il être ? Tout.
Après ce discours, les convives se dispersent par groupe de 15 à 20 personnes. Des commissaires sont chargés de la distribution des vivres qui avaient été mises en commun à l'instant de l'arrivée.

D'autres citoyens, au nombre de 14, s'occupent de faire signer les pétitions pour la réforme électorale, mais ils sont obligés d'y renoncer à cause de l'importance du nombre des convives qui ne cesse de s'accroitre. On annonce que la pétition sera présentée à la signature par des commissaires dans chaque localité.

Un très grand nombre de motions concernant les sujets politiques de l'époque sont présentées par 23 citoyens du département. Enfin on se sépare en chantant "La Marseillaise", il était 6 heures du soir.> >

Sources : Fr Mége, Ephéméride du département du Puy-de-Dôme, (citée par J. Semonsous)
x Le banquet réformiste de Montaudoux (bibliothèque de Clermont, cité par J. Semonsous dans son livre Basse Auvergne, département du Puy-de-Dôme, pages d'histoire éditées en 1938).

Il est certain qu'à cette époque le bourg devait-être animé, et jouissait d'un certain dynamisme à l'échelon agricole, avec une population d'environ 1 100 âmes. Différents corps de métier étaient représentés (maçon, charpentier, tonnelier, sabotier, etc...), des commerces (boucherie, charcuterie, boulangerie), mais aussi des auberges, cabarets et cafés.

Un maréchal-ferrant s'y trouvait à demeure, car dans ce village de vignes (la vigne à cette époque représentait certainement les trois quart de la surface des terres cultivables), mais aussi de champs qui étaient situés souvent dans des zones marécageuses, la mise en tas et le transport de la vase ne pouvait se faire sans l'aide de tombereaux, tractés à l'aide de chevaux ou de boeufs.

Un médecin s'y était installé, mais en a t-il pour autant exercé son art sur place ? On y voyait aussi un officier de santé (1), en ont-ils pour autant collaboré ensemble ? Un notaire y résidait comme le prouve le serment prêté le 29 avril 1836 par Emile Cothon (qui deviendra quelques années plus tard maire), au tribunal civil d'Issoire et sa mise en place à la résidence de Neschers en mai 1836.

II - DIFFERENTS TYPES D'ACTES NOTARIAUX

A la moindre transaction tout le monde se retrouvait chez le notaire. Les archives notariales que j'ai pu consulter sont dans la plupart des cas, des contrats de mariage, des actes de propriété, des testaments, des donations, mais aussi des baux, des prêts. Il est étonnant de constater qu'à cette époque des personnes de condition modeste étaient attachées à ces actes officiels qui authentifiaient toutes leurs démarches à divers moments de leur existence.

Les contrats de mariage et les testaments permettent de se faire une idée de la "fortune" de nos ancêtres, d'après l'importance de la dot ou des legs.

Dans ces actes figurait la description de la maison, dont le propriétaire était souvent vigneron, mais aussi laboureur. On y trouvait une étable attenante à la maison d'habitation qui abritait une ou plusieurs paires de boeufs, des vaches, un cheval, parfois plusieurs suivant l'importance de la propriété, une truie et ses porcelets, des moutons, poules, pigeons etc... La grange contenait plusieurs charretées de foin, de la paille, du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine. L'inventaire ne concernait que les meubles et les ustensiles de maison.

Dans la maison :

- une table de pin et un banc tourné)
- un ou plusieurs coffres de sapin)
- une maie ou huche à pétrir dans le même bois)

l'ensemble pouvait être en noyer, plus rarement en chêne

- un buffet à deux portes fermant à clef
- Deux lits de pin garnis chacun d'une couette en plume, draps, couvertures
- A la cheminée pendait une crémaillère, un chaudron, une pelle de fer, mais parfois aussi plusieurs chaudrons de différentes contenances.

Dans la chambre :

- un lit garni en bois blanc)
- un coffre de pin fermant à clef)
- un ou plusieurs petits coffres)

l'ensemble pouvait être en noyer, plus rarement en chêne

- une douzaine de draps, parfois beaucoup plus
- 6 nappes dont 3 fines, ouvragées et neuves, et les 3 autres de ménage (une fois de plus tout dépendait de l'importance de la maison).

(1) Officier de santé : Titre de médecin mis en place par la loi du 19 ventôse an 11 et supprimé par la loi du 30 novembre 1892. Ce dernier était autorisé à exercer sans avoir obtenu le doctorat. Il ne pouvait pratiquer la médecine que dans un lieu déterminé, après un examen passé devant un jury médical départemental. Les conditions requises étaient de 5 années d'étude dans un hôpital civil ou militaire, ou 6 ans de travaux auprès d'un docteur en médecine. On donnait parfois à tort le nom d'officier de santé aux médecins, chirurgiens et pharmaciens militaires.

Dans le cellier et le cuvage :

- une huche à pétrir
- un grand coffre de pin fermant à clef
- deux chars
- deux jougs garnis de leurs courroies
- une cuve d'une contenance de 150 bacholles
- une autre d'une contenance plus petite
- une centaine de bacholles
- deux charrues
- de nombreux outils de bois, fourches, rateaux, mais aussi des marteaux, une cognée de fer, ainsi que quelques outils désignés par leur nom auvergnat : " un chappy, une piche, un fessou, un pia", le tout de fer.

Dans la cave :

- six tonneaux de différentes contenances, parfois beaucoup plus. Il est certain que les inventaires furent différents d'une famille à une autre, mais aussi d'une région à une autre.

En ce début du 19ème siècle, Neschers comptait plusieurs moulins à eau. Un bail en date du 1er juillet 1855 nous renseigne sur la composition des bâtiments, mais aussi sur la façon de procéder lors d'une location.

Devant Maître Antoine Desplat, notaire à Neschers a comparu Monsieur Jean Raymond, meunier, adjoint au maire, demeurant au moulin de Roussel, commune de Neschers. Lequel par ces présentes, loue pour 6 ou 9 années consécutives, qui commenceront à courrir le 1er juillet 1855 et finiront à la même époque, après les 6 ou 9 années révolues, le renouvellement du bail interviendra au choix respectif des parties qui devront s'avertir 6 mois avant l'expiration de la 1ère période.

A Monsieur Pierre Girard-Lavelle, meunier, demeurant à Champeix, à ce présent et acceptant :
un moulin à eau, à 3 tournants, dit du moulin de Roussel, situé commune de Neschers, bien tournant et travaillant, garni de ses meules, agrés (poulies, cordes, etc...) et ustensiles nécessaires, avec les bâtiments qui en dépendent et qui sont :

Désignation

- Un bâtiment d'habitation situé à la suite et au dessus du moulin pour le logement du meunier, composé d'une cuisine, d'un salon à côté, d'une petite chambre à la suite du salon.

- Une écurie avec grenier à foin au dessus, une farinière à côté, divisée en deux par une cloison en bois.

- Un appartement à côté de la dite cuisine où se trouvent les meules, un grenier au dessus, comprenant 3 pièces et le colombier à la suite.

- Un autre bâtiment, consistant en un toit à porcs et un poulailler au dessus.

- Un jardin clos de murs, au devant du moulin un terrain situé au fond du béal, plus une cour.

- Enfin une cave située au dessus de la grange et à côté du hangar.

Charges et conditions

Le présent bail est fait aux charges et conditions suivantes que le preneur et le bailleur s'obligent d'exécuter en totalité chacun en ce qui le concerne.
- Le locataire prendra les divers biens dans l'état où le tout se trouvera au jour de l'entrée en jouissance.
- Il ne pourra en aucune façon changer la désignation actuelle des biens, qui devront toujours être employés à l'exploitation d'un moulin à eau.
- Il entretiendra les divers bâtiments de toutes réparations locatives pendant la durée du bail, pourvu toutefois que chaque réparation n'excède pas la somme de 6 francs, et il les rendra en bon état à la fin de sa jouissance. Les grosses réparations du moulin et des bâtiments, demeurant à la charge du propriétaire.
- Le preneur devra entretenir le moulin et ses accessoires de toutes les réparations locatives dont-ils pourraient avoir besoin, pourvu toutefois, que chaque réparation n'excède pas la somme de 6 francs. Il est responsable de la valeur des agrès et ustensiles ; en conséquence à l'expiration du bail, un nouvel état sera dressé par les parties.

S'il y a une moins-value, comparativement au premier état le fermier devra en payer immédiatement le montant au bailleur. Si au contraire, il y a une plus-value, le preneur en retiendra le montant sur les sommes dont il serait alors débiteur, mais il est bien entendu que les objets qui seront représentés en nature ne pourront avoir une estimation plus forte que celle-ci après.

- L'entretien des premières écluses du moulin demeure à la charge du preneur ; celui de l'écluse près de la chaussée ou pélière sera fait par le bailleur. Les curages du béal seront fait un tiers par ce dernier et deux tiers par le preneur.

- Les bois nécessaires à ces divers entretiens et réparations seront pris parmi ceux qui se trouvent autour du moulin. La taille des arbres, entre le béal et la rivière, sera faite par le bailleur et le preneur par moitié. Le gaulage des noix provenant des noyers situés entre le béal et la rivière, demeure à la charge du preneur, les noix qui en proviendront seront de moitié entre les parties.

- Le bailleur fournira au preneur, pendant la durée du bail toute la paille nécessaire pour la litière de ses chevaux et de ses porcs. Sur le fumier provenant de la consommation de cette paille, le preneur prendra la quantité nécessaire pour son jardin et la terre au fond du béal, le reste sera enlevé par le bailleur comme compensation de la valeur de la paille. Néanmoins le preneur aura la faculté de faire pourrir chaque année la quantité de paille nécessaire pour avoir 7 tombereaux de fumier pour ses terres.

- Le dernier semestre de la patente de cette année au nom du bailleur, sera payé un tiers par ce dernier et deux tiers par le preneur, il en sera de même pendant le cours du bail.

- Les contributions de toutes natures restent à la charge du propriétaire.

- Les frais et honoraires des présentes, ainsi que ceux d'une grosse (1) pour le bailleur, seront acquittés par le preneur. Le présent bail fut établi, moyennant la somme de 1050 francs, argent payable par semestre, les premiers janvier et juillet.

- De plus, 45 douzaines d'oeufs, livrables à l'époque de la ponte.
- 20 paires de pigeons jeunes, et la moitié de la colombine (fiente de pigeon) le tout livrable aux époques ordinaires du pays.
- 5 paires de poulets, livrables selon l'usage et aux époques du pays.
- Droit de faire moudre 20 hectolitres de grain.

(1) grosse : expédition d'un contrat, d'un jugement , etc ..., faite en écriture large et revêtue de la formule exécutoire.

Pour la perception des droits d'enregistrement les parties déclarent que les oeufs sont estimés à 13 francs, les pigeons 6 francs, la colombine à 5 francs, et les poulets à 5 francs par an.

Puis fut établi un état des lieux :

Au rez de chaussée, 3 pièces

La première comprend l'appartement des huches du moulin, sa porte est vitrée et à 2 battants, elle ferme et possède loquet et verrou, ses contrevents ouvrent sur la cour, son autre porte communique avec la farinière, elle est neuve et ferme aussi avec loquet et verrou, dans cette pièce se trouve un petit cabinet à porte vitrée fermant à loquet, à l'intérieur s'y trouve un petit placard fermant à clef. Dans cet appartement 3 huches en bois blanc, avec tous leurs accessoires, le tout en bon état. Dans cet appartement se trouve l'escalier du moulin, fait en bois et reconnu bon. Cette première pièce a été reconnue en bon état de location.

La deuxième pièce sert de farinière, sa porte d'entrée est à 2 battants et ferme avec une espagnolette en fer, elle donne sur la cour. Cette pièce est divisée en deux, par une claire-voie en bois, la partie de devant est pavée en pierre de Volvic, celle de derrière possède un plancher, et ses murs sont lambrissés jusqu'à une hauteur d'un mètre cinquante. Cette seconde pièce a été déclarée en bon état de location.

Enfin la troisième pièce sert d'écurie, sa porte est à 2 battants, fermant avec loquet et verrou. Dans cet écurie 2 râteliers, l'un à gauche et l'autre à droite de l'entrée, chaque râtelier a ses crèches. Un lit de domestique se trouve placé entre la porte d'entrée et la fenêtre, ce lit construit en bois blanc fait partie du présent bail.

Au premier 4 pièces :

Dans la première se trouve le moulin, les meules dites de la ferté sont garnies de leurs tambours, trémies, échelle, sonnette et manches en toile, cette pièce renferme en outre les agrès pour monter ou descendre les meules, le lit du farinier s'y trouve aussi.

La deuxième pièce sert de cuisine, elle est éclairée par une fenêtre donnant sur le balcon, sur celui ci existe une souillarde, à la suite se trouve la troisième pièce ou salon crépi à chaux ayant 2 placards, l'un avec une porte et l'autre deux, fermant toutes à clef. Au fond du salon, une chambre à coucher avec ses 2 bois de lit compris dans le bail, ainsi que leurs rideaux.

Enfin la quatrième pièce est une chambre à côté du même salon, éclairée par une croisée, prenant jour sur le béal. L'ensemble est en bon état.

Au troisième ou grenier, 3 pièces :

Dans la première se trouve un nettoyage à grain avec tous ses agrès, d'un état moyen, le plancher de cette pièce est au deux tiers usé.

La seconde, servant de grenier pour les grains, a son plancher en bon état.

La troisième pièce, située à côté du colombier, sert de dépôt aux sons des grains, sa porte est en mauvais état, son plancher est en partie éclairé par des croisées vitrées.

Etat descriptif et estimatif du mobilier faisant partie du présent bail, et dont la représentation sera faite par le preneur, soit en nature, soit en argent à la fin du bail.

* Un escalier portatif à 5 marches placé dans le grenier, évalué à cinq francs.
* Un autre escalier portatif également à 5 marches servant au chargement des voitures évalué à trois francs.
* Deux bancs servant à tenir les voitures au moment de leur chargement estimés à trois francs.
* Un chariot ferré avec son essieu en fer et ses roues ferrées, servant à transporter les sacs, estimé, six francs.
* Un double décalitre évalué à trois francs.
* Quatre mauvaises pelles en bois, deux mauvais balais en crin, le tout sept francs.
* Deux tamis en fer et un en peau de porc racommodé, ensemble cinq francs.
* Une corde placée autour du tour qui sert à monter les sacs au nettoyage, six francs.
* Douze marteaux à piquer les meules, pesant dix kilos, avec 2 manches en bois ferrés et percés, estimés ensemble à quarante francs.
* Deux petites clefs à écrous et une tenaille, estimées deux francs.
* Une petite lampe à bascule, estimée à deux francs cinquante centimes.
* Une pince en fer, d'un poids de sept kilos, estimée à quatre francs dix centimes.
* Une bascule, de la force de cinq cents kilos, estimée à soixante dix francs.
* Un cric, évalué à dix francs.
* Un autre chariot ferré, avec son essieu en fer et ses roues ferrées, estimé à dix francs.
* Deux autres balais en crin, évalués à un franc cinquante centimes.
* Deux petits bancs, estimés à un franc.
* Deux autres pelles, estimées à deux francs.
* Deux couloirs en fer blanc, d'une valeur de trois francs.
* cinquante poules à soixante quinze centimes l'une, l'ensemble trente sept francs cinquante centimes.

Total de l'estimation : deux cent dix sept francs soixante centimes. Les parties observent ici que si par la suite d'une épidémie, le nombre de poules venait à diminuer, celui des oeufs, compris dans le prix du bail ci-dessus, serait diminué en proportion de la perte des poules.

Il est déclaré pour l'assiette des droits d'enregistrement seulement :

- Le droit de moudre est d'une valeur annuelle de douze francs.
- La moitié des noix revenant au bailleur n'excède pas cinq francs.
- Que le fumier à délivrer au bailleur est d'une valeur de cinq francs.
- Et que l'obligation de payer sa patente n'excède pas vingt francs.

Ici se termine l'énumération du bail.

Ce dernier est intéressant à plus d'un titre, il nous renseigne sur le nombre de pièces, l'ameublement, les moyens de transport, les différents outils utilisés par cette profession, l'emplacement du bâtiment et de ses annexes au milieu de son environnement naturel, mais surtout la façon de procéder lors de l'établissement d'un tel acte juridique.

Le moulin devait être important, employant certainement plusieurs personnes pour le transport des céréales et leur transformation en farine. De plus on devait y fabriquer de l'huile de noix.

Le propriétaire vivait, cela ne fait aucun doute dans une certaine aisance. On le voit, les affaires traitées dans une étude notariale au 19ème siècle, furent très variées. Un dernier exemple en fournira une nouvelle preuve.

La constituante avait décrété que tous les citoyens devaient satisfaire au service obligatoire dans les armées de la République. Cette loi était issue de deux volontés :

* Faire participer la nation à la défense du pays, appelée couramment "l'impôt sur le sang", cette décision ne provoquait guère de refus.

* Permettre par la durée du service qui était de 7 ans, de limiter le contingent d'appelés de manière à ne pas désorganiser la vie civile et ainsi, d'avoir une armée de qualité.

L'effectif à fournir était calculé par canton et annoncé par voie d'affichage. Le choix des futurs soldats s'effectuait par tirage au sort dans chaque chef lieu de canton, véritable loterie, cela paraissait néanmoins équitable.

A partir de l'an 8 on admet la possibilité de se faire remplacer. Avec cette permission nait l'injustice au profit des plus fortunés, mais à l'opposé, grâce à cet apport d'argent frais, cela aidera de nombreuses familles pauvres à vivre.

Les transactions furent variables dépassant parfois 3500 francs, on trouvait de temps à autre une clause dans ce contrat, en compensation de cet engagement, et en plus de la somme prévue, on s'engageait à donner une certaine quantité de pain à la famille, de vêtir les parents et leurs enfants, de fournir les tuiles nécessaires pour remettre en état la toiture etc...

La Restauration s'efforcera par des congés de créer une réduction des effectifs, inutiles et ruineux pour le budget. Mais ce système de remplacement allait encore avoir de belles années devant lui.

Transportons nous en l'étude de Maître Emile Cothon, notaire à la résidence de Neschers, ce 14 mars 1842, sont comparus :

Le sieur Jean GOLFIER, mineur autorisé par Pierre GOLFIER son père, propriétaire cultivateur, lequel se porte garant pour son fils, et entendant supporter seul et aquitter le prix des conventions qui seront ci-après énumérées :

Le sieur Baptiste VASSON, âgé de 20 ans, mineur, ayant satisfait à la loi sur le recrutement cette présente année pour la classe de 1841, au tirage du canton de Champeix, où le sort lui a attribué le numéro 2, ce qui le rangerait dans la partie de sa classe qui sera appelée à un service actif. Mais ce dernier se dit habile à se faire libérer comme frère d'un soldat de la classe de 1838, actuellement voltigeur au 69ème régiment.

Domicilié en lieu et commune de Montaigut-le-Blanc, il est autorisé par son père, propriétaire cultivateur, qui se porte garant des conventions qui vont suivre :

- Baptiste Vasson s'oblige à remplacer Jean Golfier, et se présentera à cet effet devant le conseil de révision du département du Puy-de-Dôme, et devant toutes autres autorités militaires et civiles, lorsqu'il en sera légalement requis lui même ou celui auquel il sert de remplaçant, joindre tout corps qui lui sera désigné, et y servir tout aussi longtemps qu'aurait dû servir le sieur remplacé, fournir tout certificat de présence au corps.

- Pour prix de remplacement le Sieur Golfier père s'oblige à payer et à porter en l'étude au remplaçant, la somme de 1950 francs, dont 1000 francs immédiatement après que le dit Vasson aura été reçu et accepté comme remplaçant, soit lors de la réunion, soit après son immatriculation au corps, et les autres 950 francs trois mois après la libération définitive du dit remplaçant, avec un intérêt de 5 % l'an sans retenue, et prenant cours le jour du départ.

- Dans le cas où le dit Baptiste Vasson ne serait pas apte à remplacer ou forcé de partir pour son propre compte et ne serait pas libéré comme il se prétend en droit de l'être, les frais et coûts des présentes resteront à sa charge ou à la charge de son père sa caution solidaire.

En juillet 1842, Baptiste Vasson fut incorporé au 16ème de ligne en garnison à Lyon. En décembre 1843, il fut démobilisé et put ainsi retourner à ses occupations.

L'avantage d'un tel procédé malgré son coût parfois élevé, permettait au fils ainsi remplacé, de s'engager totalement dans la mise en valeur de ses biens-fonds (immeuble, terre, maison).

III - L'HABITAT DANS LE PREMIER TIERS DU 19ème SIECLE

Une excellente description est faite par Henri Doniol sur la Basse Auvergne, sol, populations, personnages, description, livre publié en 1900.

Il classe les paysans de Limagne en 2 catégories :

- le paysan propriétaire,
- le paysan journalier.

< < La première contient le plus grand nombre , dans la seconde la minorité seulement est réduite à la complète condition de mercenaire, c'est à dire à la seule propriété de ses bras. La plupart ont au moins un coin de terre, attenant ou non à leur demeure, et qu'ils cultivent en jardin. En outre, cette minorité ne reste pas composée longtemps des mêmes personnes. Il y a un continuel mouvement d'ascension de cette seconde catégorie dans la première. Dès que le journalier a pu amasser quelques épargnes, il se marie. Sa femme lui apporte un petit champ, puis il achète et augmente peu à peu son domaine ; il se fait métayer de quelque pièce détachée, et il passe insensiblement au rang de propriétaire.

La maison du paysan de Limagne est un corps de logis d'un seul étage. Le bétail et les outils de travail en occupent un tiers, la famille les deux autres. Deux portes au niveau du sol donnent entrée l'une aux bêtes dans l'étable, l'autre à la famille dans la pièce habitée, assez souvent unique ; elle sert de cuisine, de salle à manger, de chambre à coucher pour père, mère et enfants.

Auprès, ou formée à ses dépens, une sorte d'office dite "souliarde", meublée d'une pierre à écoulement pour le nettoyage des objets de ménage, et pour la manipulation du lait, tout autour des rayons pour placer les ustensiles.

Chez le paysan à l'aise, il y a d'ordinaire une autre pièce, la maîtresse de la maison ou la fille aînée y ont quelquefois leur lit ; le plus souvent, l'une et l'autre couchent dans la cuisine, cette "chambre" devenant une pièce d'honneur. On y voit "l'armoire", contenant le linge de la maison et servant de coffre-fort au chef de famille ; il n'est pas rare de trouver aussi là le blé en sac et des provisions de conserve.

Dans la cuisine, une vaste cheminée aux deux côtés de laquelle existe un siège de bois ou de paille ; chenets de fer surmontés, en avant, de grandes tiges ouvrées, en haut, en forme de coupe où peut se placer et attendre une écuelle.

Autour de la pièce, des lits très hauts, tantôt bâtis dans la muraille et étagés l'un sur l'autre, mais, chez les riches, semblables aux lits bourgeois, en bois dur, noyer ou chêne pris aux champs, longtemps séché et qu'a travaillé le menuisier réputé du canton.

Des baldaquins et des rideaux en serge verte ou en étoffe à carreaux rouges et blancs garnissent ces lits. Au milieu de la pièce une grande et forte table, en même bois également , qui porte presque toujours les moyens pots de terre, les "tupis" où chaque membre de la maison, maîtres et serviteurs, coupent et font tremper leur soupe.

Deux ou trois escabeaux, polis à force d'usage, traînent dans un coin vide et complètent l'ameublement. Pour ornementation, collés à la muraille quelques grossiers dessins de complainte ou de chanson de colporteur.

Voilà l'installation ordinaire, mais quand la maison est un peu prospère, elle s'agrandit d'autres locaux, tantôt en étage, tantôt attenants, tantôt accessoires, l'un où l'autre conserve le porc qui a été salé à l'automne, les légumes d'hiver, le chanvre teillé, la pièce de toile d'où seront tirés draps et chemises. L'autre pièce, c'est "l'en bas". Là se remisent dans un des angles, les pommes de terre d'automne ; autour de la pièce, la huche à pétrir, la cuve et les divers ustensiles pour le vin ; quand la maison possède un four à pain, c'est là que s'en ouvre la porte. En plus ou en moins, ainsi est logé le paysan de la basse Limagne.

Mais dans la Haute Limagne, la maison du paysan a une disposition différente, une architecture plus relevée, plus commune à presque toute la France méridionale.

Le rez-de-chaussée est réservé en partie à l'étable. Les pièces d'habitation sont au dessus, on y accède par un escalier extérieur, dont le palier d'entrée forme une sorte de terrasse tantôt à plein vent, tantôt couverte ; dans ce dernier cas, elle est éclairée par une ouverture en cintre, ou bien c'est une galerie sur laquelle avance la toiture.

L'appartement s'ouvre sur ce palier, qui est toujours tourné au midi. L'escalier porte sur une voûte dont les deux piliers servent à former d'un côté la loge des porcs, de l'autre le poulailler, et sous cette voûte se trouve ordinairement l'entrée de l'étable. Au devant un espace aplani, battu, l'aire à battre le blé ; sur un des bords s'entassent les pailles en petites meules ou "pignons", reposant parfois sur des pieux élevés, de façon à constituer un hangar où sont abrités le char, les petits véhicules, l'outillage de culture. Si le paysan est pauvre, il n'a ni grenier ni grange ; il apporte en quelques sacs le blé dans son logement, et ses fourrages restent dehors ou dans l'étable même, mais il a souvent un jardin qui est parfois attenant à la maison.

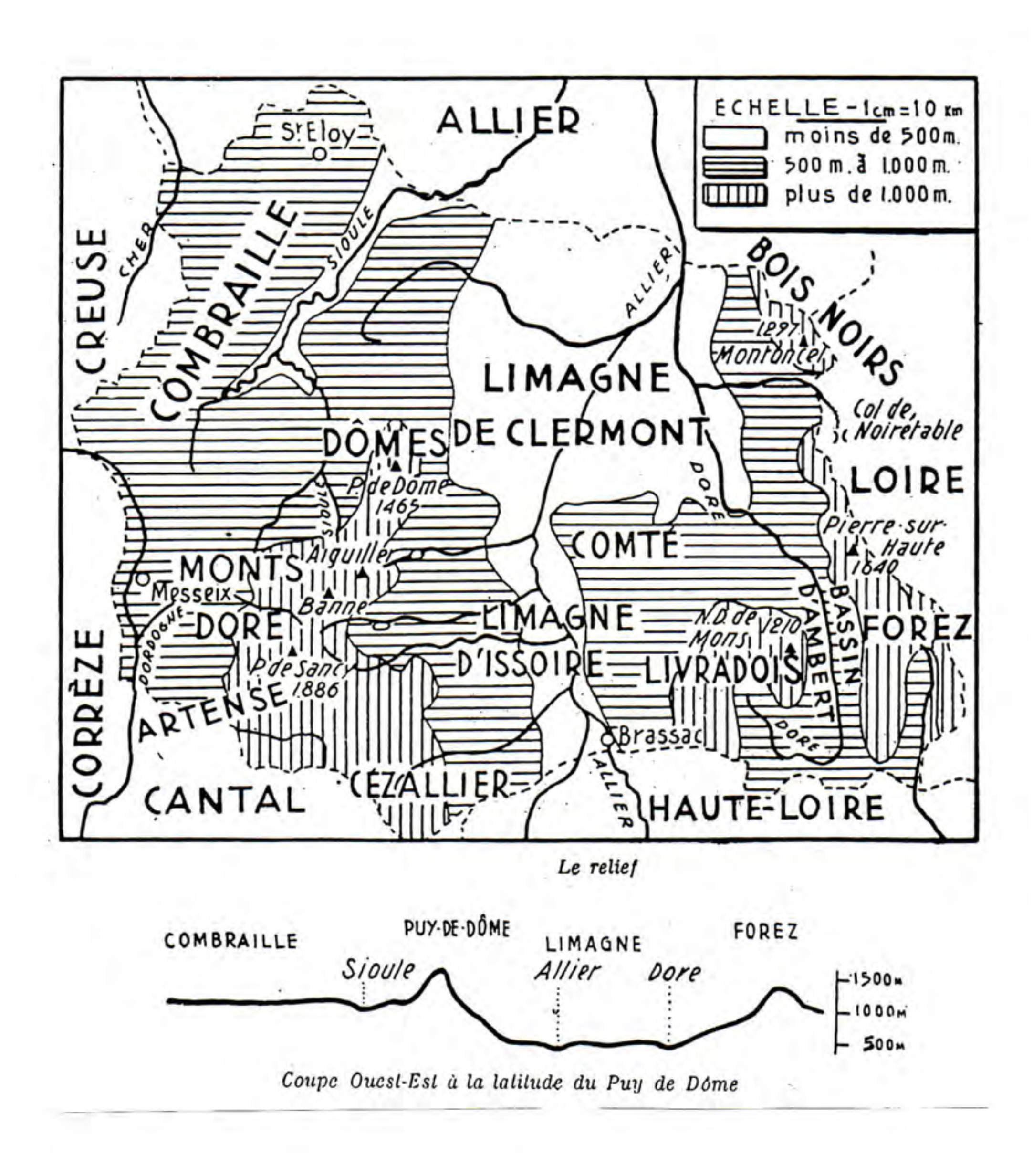
Pour compléter le tableau, derrière la maison ou tout près, un trou dans lequel s'égouttent les eaux du toit et des étables ; là pourrissent en permanence les pailles des litières, mélangées aux balayures et aux boues environnantes.> >

Si le paysan devient plus riche, sa demeure s'agrandit, on trouve une grange, un grenier, un hangar bâti, un colombier, le tout fermé entre des murs.

< < Selon la nature des sols, les instruments de labour et de mobilier agricole sont différents. Il y a des sols peu profonds, là on ne connaît point la bêche, le plus pénible à coup sûr, mais le plus efficace de tous les outils. Le hoyau abonde quand les terres sont meubles ; dans les lieux à sol compact, il est remplacé par une lourde pioche. La primitive charrue ou "araire", la bêche, le hoyau (fessou), la pioche voilà avec la faux et la faucille à moissonner, toute la machinerie agricole de l'Auvergnat.

Les véhicules sont le char, voiture à quatre roues, la "barcelle" ou "barrot", tomberaux à deux roues, l'un et l'autre très souvent tractés par des boeufs, parfois des chevaux. La hotte d'osier (la berte) s'ajoute dans la Basse-Limagne, comme ustensile porte-charge. Suivant les fortunes et les positions, ce mobilier diminue ou augmente. Le journalier, par exemple, n'a guère que sa hotte et les instruments à main. Le petit propriétaire a au moins un char à deux roues et deux vaches ; mais si peu que son état s'améliore, il se fabrique un char, dont roues, essieu, et tout le mécanisme sont faits de bois, sans fer, ou avec le moins de fer possible.

La hotte et le hoyau appartiennent essentiellement à la Basse-Limagne. Quand la hotte ne leur sert pas à remonter la terre dans la vigne en coteau, à transporter au milieu du champs, ou bien à ramener la terre d'un tertre sur le reste de la surface, elle porte les outils, les vivres du jour et, au retour les herbes arrachées ou coupées pour le souper des vaches. Bêche et charrue, de même forme à peu près partout, la bêche plus étroite et plus longue seulement dans les terres profondes et friables, plus large dans les compactes, pour certains terrains changée en une forte fourche de fer, à deux ou trois dents. La charrue qui n'est que l'araire romaine, un peu plus raffinée, entre de 20 centimètres dans le sol en faisant un sillon large de 60 à 70 centimètres, mais elle ne fait guère que déplacer la terre, c'est la bêche qui défonce. A cette époque, deux vaches attelées à un joug, suffisait à cultiver de 10 à 12 hectares. > >

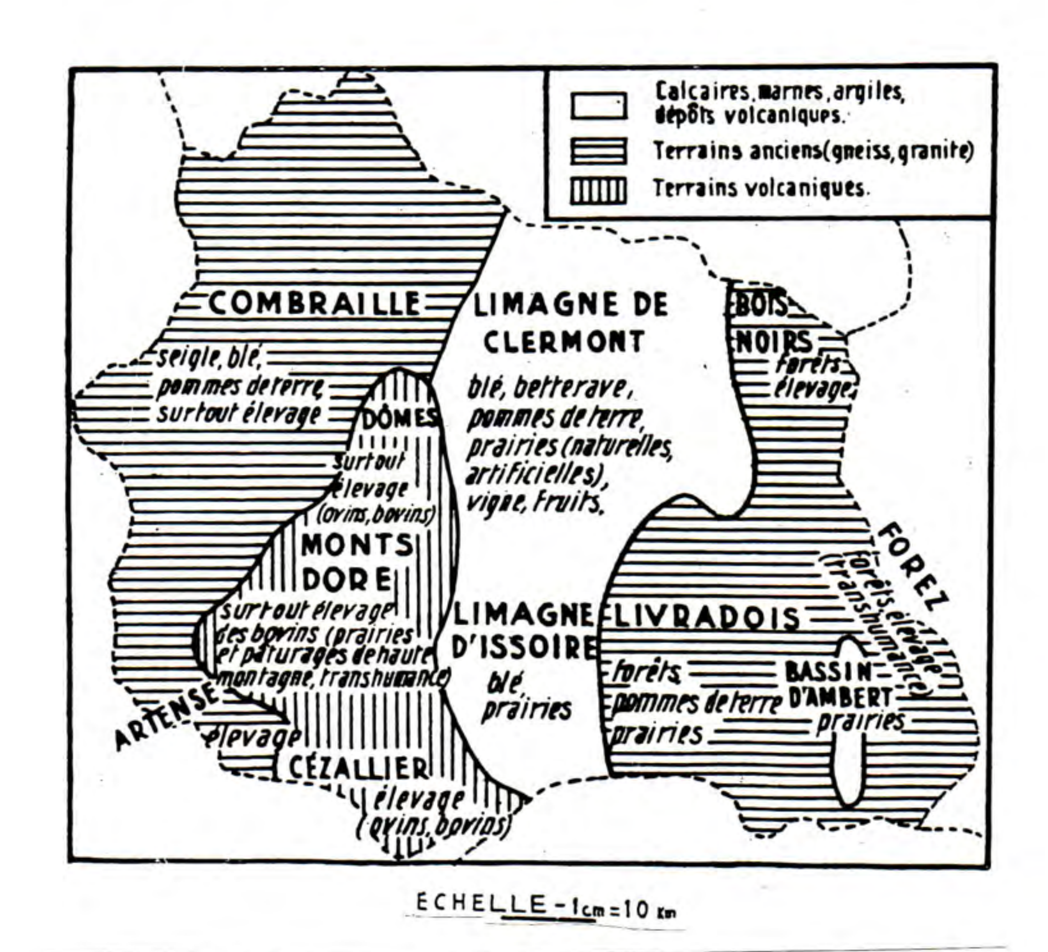


Le relief

Coupe Ouest-Est à la latitude du Puy de Dôme

Le Puy-de-Dôme est limité au Nord par le département de l'Allier, à l'Est par celui de la Loire, au Sud par ceux de la Haute Loire et du Cantal, à l'Ouest ceux de la Corrèze et de la Creuse.

D'après la nature du sol et du relief, 3 grandes régions peuvent y être distinguées : les plateaux et les massifs cristallins, les limagnes, les massifs volcaniques.



L'agriculture telle qu'on pouvait la voir dans la seconde période du 19ème siècle, mais aussi dans une grande partie du 20ème siècle.

Aujourd'hui de nouvelles semences sont apparues, qui ont pour nom, maïs, tournesol, colza.

IV - DESCRIPTION GEOGRAPHIQUE DU PUY-DE-DOME VERS 1830

La description géographique, et la diversité du sol dans notre département offrait il y a un siècle et demi au voyageur, une image tout à fait contrastée de par le fait de ses reliefs : Montagnes à l'Est, Limagne au Centre et ses Montagnes à l'Ouest.

Ecoutons pour nous en convaincre se qu'en disent B. Gonod dans : Description du Puy-de-Dôme et l'Abbé Ordinaire dans : "Essai sur le département du Puy-de-Dôme" cités par J. Semonsous.

Montagnes de l'Est

< < Arrondissement de Thiers et d'Ambert, on y laboure à l'araire, quelquefois à la bêche et un an sur deux la terre donne une modique récolte, rarement en froment plus ordinairement en seigle. L'habitant y cultive aussi la pomme de terre et un peu de chanvre, mais c'est dans les terrains unis et voisins de sa demeure. Dans les hauteurs, des forêts où le sapin domine , en descendant on trouve le hêtre seul, plus bas, le sol admet le chêne qui finit par couvrir seul le pied de la montagne. Dans les pentes beaucoup de chataigniers, les pâturages sont en général de mauvaise qualité. > >

La Limagne

< < La culture est très variée, outre les céréales, on cultive le chanvre et c'est une des meilleures production du pays. Les prairies artificielles prennent faveur ; on voit partout les fèves, les pois, les raves mais aussi des pommes de terre, les jachères diminuent. Le noyer ombrage les chemins et entoure un grand nombre d'héritages et ce sont ensuite les magnifiques prés-vergers que l'on rencontre dans le voisinage de Riom, Clermont-Ferrand et la riche vallée de Tallende. La culture de la Limagne se fait avec la bêche ou avec l'araire, c'est encore partout l'ancien araire du pays qui ne fait que gratter la terre, les charrues perfectionnées commencent néanmoins à s'introduire. L'usage est de semer fort épais et d'enterrer la semence par un nouveau labour, on ignore généralement l'usage de la herse et du rouleau. Les produits moyens sont en froment de sept fois la semence, on sème dans la Limagne deux variétés de froment, un froment rouge barbu, un froment blanc sans barbe. Le produit de l'orge est sûr, mais les bons cultivateurs l'évitent parce qu'elle effrite trop, cependant, comme elle est une partie essentielle de la nourriture du pays, on en sème dans les champs les moins bons. Les chevaux sont peu employés à la culture, une grande partie du travail se fait avec des vaches. Pendant l'hiver la nourriture des bestiaux est la paille de froment et celle des légumineuses avec une grande quantité de raves qui, dans beaucoup de champs succèdent au froment, et pendant l'été les mauvaises herbes qu'on retire des froments sont la principale ressource. > >

Il faut distinguer 2 parties : la partie Nord et la partie Sud.

< < Dans la première, Monts-Dôme et Combrailles, on recueille un peu de froment dans les lieux les mieux exposés, mais la récolte principale est le seigle, l'orge, l'avoine, le blé noir. En général, l'assolement est triennal : 1ère année seigle, 2ème année blé de mars ou avoine, 3ème année, repos parfois plusieurs années (jachère). On y cultive aussi du chanvre pour l'usage, quant au seigle, il est assez abondant pour aider à la consommation de la Limagne.

Dans la partie Sud ou Monts-Dore, la richesse principale consiste dans les herbages. Les troupeaux à engraisser sur les montagnes de "graisse" sont sous la direction du "grasseyre" et la garde d'un "batté". Sur les montagnes de "lait" les vaches sont gardées par le "vacher", secondé par un "adjudau", un ou plusieurs "gouris" ou pâtres et un "vedelet" pour s'occuper des veaux. Chaque vache est sensée produire 125 livres de fromage et 25 livres de beurre. Dans les vallées sont les prairies où l'on peut faucher deux herbes et quelques terres qui produisent du seigle, de l'avoine, des pommes de terre.

Les forêts les plus considérables sont celles des arrondissements de Thiers et d'Ambert, elles fournissent le bois nécessaire à la fabrication des bateaux pour l'Allier, et à la construction des maisons. Les cantons de Saint-Anthème, Viverols et en partie celui d'Arlanc dirigent leurs bois de construction au port de Saint-Rambert sur la Loire. Les futaies de ces forêts sont presque entièrement essence de sapin. La forêt de Montpensier est toute en hauts taillis de chênes, ainsi que les bois de l'ancien comté d'Auvergne distribués sur 3 cantons. Les forêts de Murat-le-Quaire, Avèze, Lavassin, etc..., vers les Monts-Dore, ont moins souffert que les autres, elles renferment des sapins énormes et magnifiques. > >

V - NOURRITURE ET SANTE

Comment vivait-on vers 1830 ? On lit dans une publication :

< < On dirait que les femmes au regard des hommes sont d'une condition inférieure. Elles ne touchent jamais d'argent sauf celui qu'elles retirent quelquefois furtivement, de la vente du lait, du beurre et des oeufs. Durant le repas, elles sont debout derrière les hommes et mangent en les servant. Elles ne désignent guère le chef de la maison que sous le nom de maître. En hiver, pendant que les hommes dorment, les femmes prolongent les veillées, réunies dans les étables autour de la lampe entretenue à frais commun, là, tout en filant la quenouille, on jase, on récite le chapelet, on chante des cantiques, on ne se sépare pas avant minuit.

Les idées religieuses ont conservé une grande emprise dans les montagnes occidentales surtout à certaines époques de l'année, on fait bénir les maisons, les étables, les enfants pour les préserver de tout accident. On bénit aussi les vaches, la veille du départ pour la montagne. En général, le respect pour les bestiaux est grand, un étranger n'entrera jamais dans une étable sans exprimer ce souhait, tête découverte :
< < Le bon San Blaye las sauvo > > (Le bon Saint-Blaise les sauve), et cela avant de saluer le maître du logis. > >

Dans sa description du Puy-de-Dôme B. Gonod nous brosse une situation des plus alarmantes, les habitants des montagnes occidentales souffraient d'une carence alimentaire en viande, mais aussi en légumes frais, leur nourriture consistait principalement en pain de seigle mal cuit et peu fermenté ; on fait à cette époque 3 repas par jour en hiver et 4 en été ; on mange de la soupe 2 ou 3 fois par jour, souvent de la bouillie faite de farine de seigle.

< < Pour pitance des "farinades" c'est à dire de la farine de seigle délayée dans du lait et cuite en forme d'omelette dans la poêle. On boit de l'eau, quelquefois du petit lait. Dans les "bonnes maisons" on a du lard le dimanche.

La région qui sépare les hautes montagnes de la plaine présente une population plus saine et généralement bien constituée, mais la santé se dégrade avant l'âge par les travaux excessifs, surtout par ceux qu'exigent les travaux de la vigne.

Dans la Limagne, les hommes livrés aux travaux du labourage sont généralement plus forts et d'une taille plus élevée. Cette contrée, autrefois marécageuse et malsaine, où périrent énormément de gens, a été notablement assainie depuis la fin du 18ème siècle, cependant les maladies des marais n'y ont pas complètement disparu.

Dans la partie la plus basse de la Limagne et du département, qui est plus marécageuse, les habitations sont malsaines, la nourriture insuffisante, l'usage du vin presque inconnu, les travaux excessifs et la population malheureuse et chétive. > >

Comment pouvait-elle alors avoir accès aux différents produits inscrits au tableau situé à la page suivante ? Le bilan était des plus catastrophiques, il n'est pas étonnant alors de comprendre pourquoi le taux de décès d'enfants et d'adolescents fut aussi important à cette époque.

Sur une période de 10 ans de 1822 à 1831, le total des naissances dans le département du Puy-de-Dôme a été de 165 422.

Sur ce total :

17180 enfants sont morts avant 3 mois, soit.......................... 10,4 %
3976 " " " de 3 à 6 mois, soit.......................... 2,4 %
5243 " " " de 6 mois à 1 an, soit.......................... 3,2 %
7526 " " " de 1 à 2 ans, soit.......................... 4,5 %

33925 " " " avant 2 ans, soit.......................... 20,5 %

17592 autres " " " 10 ans, soit.......................... 10,5 %

51517 décès au total avant l'âge de 10 ans.......................... 31 %

Durant cette même période de 10 ans, il est mort :

7298 personnes de 10 à 20 ans
9470 " " 20 à 30 ans
9046 " " 30 à 40 ans
10636 " " 40 à 50 ans
11790 " " 50 à 60 ans
15904 " " 60 à 70 ans
14930 " " 70 à 80 ans
4982 " " 80 à 90 ans
643 " " 90 à 100 ans
34 " " plus de 100 ans

136500 décès environ en ces 10 ans, il y avait une augmentation très sensible de la population malgré la forte mortalité infantile.(cité par J. Semonsous)

PRIX MOYEN DE DIVERS PRODUITS

	1789 Fr.c	1804 Fr.c	1834 Fr.c	1912 Fr.c
Blé froment, l'hectolitre	18,28	15,47	14,56	15
Pain blanc, le demi-kilo	0,20	0,20	0,15	0,175
Pain bis, le demi kilo		0,15	0,10	0,15
Vin, moyenne le litre	0,10	0,15	0,15	0,30
viande de boucherie, demi-kilo	0,25	0,50	0,45	0,60
Lard salé, demi-kilo	0,60	1,10	0,60	0,60
Un poulet	0,80	1,40	0,75	4
Un dindon	2,50	4,50	3,50	6
Oeufs la douzaine	0,30	0,90	0,45	0,50
Beurre, le demi-kilo	0,40	1	0,75	1,50
Fromage, le demi-kilo	0,4	1	0,50	0,60
Une paire de souliers homme	3,50	5,50	7	18
Façon d'un habit	6	9	18	25
Journée d'un manoeuvre	1,15	2,50	1,25	3
Gâge d'un domestique	45	110	125	300
Gâge d'une domestique	36	75	100	240
Gâge d'une fille de peine	18	30	50	
Bon bois à brûler, la corde*	6	16,50	14	15
Foin, 50 kilos	1,25	3,25	3,25	

Tableau d'après B. Gonod : Description du Puy-de-Dôme.(Cité par J. Semonsous)

** Corde : ancienne unité de mesure correspondant à 4 stères*

Et pendant ce temps là que faisait le conseil municipal dans ce premier tiers du 19ème siècle ?

Les affaires traitées par les élus furent très diverses, cela allait de l'approvisionnement en eau potable en passant par la création de fontaines, demande de foires, bans des vendanges, chemins vicinaux, communaux du Chirel et du pont, bureau de bienfaisance, mais surtout l'incontournable budget, plaie de bien des conseils municipaux .

VI - CHEMINS VICINAUX

Les chemins vicinaux se trouvaient dans un tel état de délabrement, retardant ou empêchant ainsi tout accès dans les vignes, prés, vergers, ou champs, aux tombereaux et véhicules tractés par une paire de boeufs ou de chevaux, perturbant ainsi le ramassage des récoltes.

On exigea alors de faire de promptes réparations, or les ressources ordinaires de la commune étant épuisées par des dépenses obligées, le conseil décida que la prestation en nature pouvait être rachetable en argent.

Le conseil municipal délibéra et créa cette taxe de 3 journées de travail pour chaque chef de famille et pour chacun des individus mâles valides attachés à sa maison, âgés de 18 ans au moins et 60 ans au plus. La cotisation sera la même pour chaque bête de somme ou de trait, pour chaque cheval de selle, d'attelage ou de luxe, et pour chaque charrette servant à l'exploitation de sa propriété ou pour son usage. Ceci exista pendant toute la durée du 19ème siècle, mais aussi une partie du 20ème siècle. On comprendra aisément que la vie n'était pas facile pour nos ancêtres.

VII - TYPES D'ARRETES MUNICIPAUX PRIS PAR LE MAIRE

Mais après le travail il y avait fort heureusement le plaisir et la détente, et cela se terminait bien souvent dans les auberges, à tel point que le Maire usant de son pouvoir édicta un arrêté municipal contre les auberges, cabarets et cafés en date du 25 janvier 1845, je vais vous le retranscrire intégralement.

< < Nous Maire de la commune de Neschers, vu les nombreuses plaintes à nous portées et considérant que l'ouverture pendant la nuit des auberges, cabarets, cafés, est une cause incessante de débauche, bruits et tapages nocturnes dans la commune de Neschers. Ordonnons que depuis le 1er novembre de chaque année jusqu'au 1er mai suivant, les auberges, cabarets et cafés soient fermés pour les habitants du village à neuf heures du soir ; et que depuis le 1er mai jusqu'au 1er novembre de chaque année ils soient fermés à dix heures du soir. Que même pour les voyageurs et gens étrangers, les mêmes lieux soient fermés aux mêmes heures, sauf si ce n'est pour y prendre quelques instants de repos ou pour y coucher et loger et non pour s'y livrer à l'ivrognerie.
Le présent arrêté sera publié dans toute la commune afin que personne n'en ignore, et ait à s'y conformer dans un délai de huit jours. > >

On voit qu'on ne badinait pas avec le règlement. Faites cela à l'heure actuelle et vous vous retrouverez placé devant de fâcheux ennuis, face à une mesure qui passerait pour être impopulaire. Que voulez-vous ma brave dame il faut bien s'amuser un peu !

Ce qui m'amène à vous parler d'un procès-verbal en date du 22 mars 1863.

Le garde champêtre de la commune de Neschers, faisant sa tournée ordinaire à l'intérieur du bourg, revêtu de l'insigne voulu par la loi, se trouvant à vingt mètres de l'auberge de...................(je ne vous donnerai pas son nom), fut attiré par un grand bruit venant de cet estaminet, se rapprochant pour mieux voir la scène, il aperçut alors un attroupement d'une trentaine de personnes, au centre de ce groupe, deux jeunes gens se disputaient,(vous ne saurez rien de leur identité), et brusquement en vinrent aux mains.

Notre brave garde champêtre, n'écoutant que son courage, tenta en vain de les séparer. Que croyez vous qu'il arriva à notre homme ?
Il reçu une telle volée de bois vert, qu'il jura mais un peu tard qu'on ne l'y reprendrait plus.

a) La vigne

Comme je vous l'ai précédemment signalé, les vignes occupaient une superficie importante du territoire de la commune. Elles étaient cultivées avec soin et intelligence, il existait une grande variété de plants dans le même vignoble, aussi la maturité n'était jamais la même pour l'ensemble de la récolte, mais si une espèce ne produit pas, disait le cultivateur, l'autre dédommage. Le gamay était à l'honneur, les vignobles les plus estimés furent ceux de Chanturgue, de Montjuzet, de Châteaugay, de la côte de Serre et de Monton ; Corent produisait d'excellents vins blancs.

Si l'on en croit L. Dubuc dans "L'industrie et l'Organisation du travail sous l'ancien régime", parlant des vins au 18ème siècle < <on trouvait des vins de très bonnes qualités, les plus renommés outre ceux cités plus haut, Courpière, Saint-Maurice, Boudes, Villeneuve, Neschers. > >

Le ramassage des raisins fut donc règlementé. Le conseil municipal fixait par arrêté l'époque d'ouverture et de fermeture des vendanges, et divisait cette dernière en quatre, cinq, voire même six bans. Plus tard les notables du village, ainsi que les plus imposés participeront à cette règlementation. L'exemple qui va suivre vous donnera une idée sur ce fonctionnement.

Arrêté 1er

Les vendanges de la commune de Neschers commenceront le lundi 27 octobre 1845.
- Le premier ban, le lundi 27 octobre sera composé des vignes comprises entre la rivière couze et le chemin de Clermont.
- Le second ban, le mardi 28 octobre sera composé du vignoble resserré entre le chemin de Ludesse et la rivière.
- Le troisième ban, le mercreci 29 octobre sera composé du restant des vignes de la commune du côté de Plauzat.
- Le quatrième ban, le jeudi 30 octobre sera composé des vignes d'Oriol, Lavaure, Les Condamines, Traciel, Nouzeiras, Pansou, Sarlevas en suivant le chemin de Fontsousse.
- Le cinquième et dernier ban, le vendredi 31 octobre sera composé des vignes de Triollieres, Montoron, Roubiot, et tout le reste des vignes de la commune.

Article 2

Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi, ainsi délibéré les dits jours et an que dessus.

b) Le commerce du vin

L'activité agricole devenant donc plus importante, on établit dans la commune en mai 1847 des droits de jaugeage, mesurage et de stationnement des voitures et bêtes de somme, pour la vente des vins dans le village, l'autorisation en sera faite aux autorités compétentes et un cahier des charges fut dressé à ce sujet. L'élaboration de ce cahier des charges en 19 points fut, il faut bien le reconnaître très complet, rien n'y manquait comme on pourra s'en rendre compte. On ne plaisante pas avec le règlement, jugez en plutôt :
je vais vous le retranscrire tel qu'il fut fait en son temps.

Article 1er : l'adjudication comprendra les droits de jaugeage, mesurage des vins et ceux de stationnement.

Article 2 : le bail prendra cours dès le jour de l'adjudication régulièrement approuvée, pour finir à pareille époque de l'année suivante, dans aucun cas sa durée ne sera de plus de deux années.

Article 3 : l'adjudicataire ne pourra rien diminuer ni ajouter au tarif ci-dessous dressé pour les droits de jaugeage, mesurage des vins et stationnement, sous peine d'être poursuivi comme concessionnaire, il ne pourra non plus rien accepter pour étrennes, si ce n'est quatre litres de vin à titre de pourboire pour le dîner de l'acheteur ou le sien et dans aucun cas le pourboire ne pourra excéder la quantité ci-dessus réglée, et toute perception au delà serait poursuivie comme concession.

Article 4 : l'adjudicataire ne pourra sous aucun prétexte faire le commerce des vins, sous peine de résiliation du bail qui sera remis en adjudication à la folle enchère à ses risques et périls.

Article 5 : il est interdit au fermier de réclamer aucun droit des propriétaires lors de la vente du vin, mais il pourra accepter le pourboire dont est porté à l'article trois ci-dessus.

Article 6 : l'adjudicataire ne pourra sous affermer sans le concours du conseil municipal.

Article 7 : le montant des prix de la ferme sera annuel et versé par le fermier dans la caisse du receveur municipal, ou tous les trimestres. A défaut du paiement d'un seul terme, l'autorité pourra faire procéder aux frais de l'adjudicataire à une nouvelle enchère sans qu'il soit besoin de jugement et sans préjudice de l'action contre le fermier et ses associés pour ce qui serait dû.

Article 8 : l'adjudicataire sera tenu d'avoir un associé qui lui sera désigné dans les trois jours qui suivront l'adjudication par l'autorité locale, ou qu'il choisira lui même dans le même délai et qui sera agréé par l'autorité. Cet associé deviendra alors son coadjudicataire avec les mêmes droits que lui pour le jaugeage, le mesurage et la perception du stationnement avec solidarité entre eux et le droit d'exercer concurremment. L'un et l'autre sont tenus de prêter serment devant le juge de paix du canton et les certificats qu'ils délivrent feront foi en justice jusqu'à inscription de faux.

Article 9 : l'adjudicataire ou son coadjudicataire sera tenu d'avoir un registre coté et paraphé par le maire sur lequel il inscrira jour après jour toutes les sommes qu'il recevra pour le prix de la perception, et sera tenu de le communiquer à la première réquisition de l'autorité ; tous les bénéfices seront partagés par moitié entre eux.

Article 10 : si le droit établi venait à être supprimé en tout ou en partie par ordre du gouvernement, le bail serait résilié de plein droit sans indemnité.

Article 11 : les adjudicataires ne pourront employer ni la force, ni la violence pour opérer la perception. L'autorité locale leur donnera assistance s'il y a lieu et en cas de besoin. Les acheteurs qui voudraient se soumettre au jaugeage et mesurage dans les rues, impasses, carrefours et autres lieux publics de la commune de Neschers seront tenus d'employer le ministère des préposés publics. En conséquence il est défendu à tout individu d'établir des maisons de jaugeage et mesurage ou d'exercer les fonctions de jaugeur et mesureur dans la commune de Neschers, et à tous acheteurs et vendeurs de les employer sous peine d'être poursuivi par voie correctionnelle conformément à l'arrêté du gouvernement du 7 brumaire an 9.

Article 12 : tous les frais d'adjudication, timbre, enregistrement, affiches, expéditions et autres seront à la charge du fermier indépendamment du prix de la ferme.

Article 13 : les adjudicataires seront tenu à leur rentrée en jouissance de se munir au minimum d'assortiment des poids et mesures auquel chaque profession est assujettie.

Article 14 : le fermier et ses associés renonceront à toute réclamation tendant à obtenir soit la résiliation du bail, soit une réduction sur le prix de la ferme sous prétexte d'une mauvaise récolte.

Article 15 : nul ne sera tenu de se servir du bureau pour le mesurage des vins, sauf en cas de contestation seulement, sans pour autant être exempt du droit de stationnement.

Article 16 : l'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation de l'autorité supérieure.

Article 17 : tarif des droits à percevoir pour le jaugeage et mesurage des vins. Il sera perçu pour le jaugeage et mesurage représentant 1 hectolitre trois centimes.

Article 18 : tarif des droits à percevoir pour le stationnement, il sera perçu :

-1er) Pour chaque cheval, mulet ou autre animal à bât qui stationnera sur la voie publique représentant un mètre carré, vingt centimes.
-2ème) Pour chaque voiture attelée d'un cheval représentant quatre mètres carrés, quatre vingt centimes.
-3ème) Pour chaque voiture attelée de deux chevaux représentant cinq mètres carrés, un franc soixante centimes.
-4ème) Pour chaque voiture attelée de trois chevaux représentant six mètres carrés, deux francs quarante centimes.
-5ème) Pour chaque voiture attelée de quatre chevaux représentant sept mètres carrés, trois francs vingt centimes.
-6ème) Pour chaque voiture attelée de cinq chevaux et au dessus représentant huit mètres carrés, quatre francs

Article 19 : il est expressément convenu que les droits de jaugeage, mesurage et de stationnement établis par le cahier des charges et tarifs ci-dessus arrêtés, ne seront point applicables à la vente faite aux marchands parisiens et que comme par le passé, ils pourront jauger, mesurer et laisser stationner leurs tonneaux sur la voie publique sans payer aucun droit, et que le droit de stationnement qui aura été perçu sur les voitures, chevaux, mulets et chars, qui n'auraient pas acheté et chargé du vin et seraient forcés d'aller acheter ailleurs, sera restitué aux marchands, propriétaires des dites voitures, chevaux, mulets et chars.

Fait à Neschers le 8 mai 1847.

Cet arrêté a pu vous paraître hermétique, mais rien n'a été laissé au hasard, de quoi faire pâlir d'envie aujourd'hui nos hommes politiques.

VIII - LA COLERE A NESCHERS ET DANS LE PUY-DE-DOME

Malgré une aisance relative d'une certaine partie de la population, il n'en restait pas moins qu'une importante frange de gens se trouvait dans une pauvreté absolue. La disette a toujours joué dans l'histoire des campagnes un rôle important, la population française était en grande partie rurale, il faut beaucoup de misère et de privation pour que les hommes, les femmes et même les enfants se révoltent. Si les campagnes sont affamées, l'industrie est au chômage.

La France depuis 1846 manque de céréales, mais surtout de pommes de terre ; une étrange maladie ayant pourri les tubercules dans le sol, les ouvriers deviennent dans un premier temps des chômeurs, ensuite des assistés. C'est dans un tel climat que furent installés les membres du bureau de bienfaisance de Neschers en septembre 1847, ces derniers étaient chargés d'aider les plus démunis en dons de pain, de vêtements, de bois, etc...

Mais les choses se gâtent rapidement, les villageois comprirent que sous l'opulence de certains se cachait la misère du plus grand nombre. C'est dans un tel contexte qu'une commission Républicaine vit le jour à Neschers le 4 mars 1848.



En 1765 l'Auvergne comptait 600 familles nobles, 1500 à 2000 prêtres, les moines de 80 à 90 abbayes ou prieurés, grands propriétaires exempts de la taille personnelle ; les biens nobles étaient exempts de la taille réelle s'ils étaient exploités directement ou par un régisseur.
Le château de Lavaure fût bâti en 1710 par Joachim Joseph d'Estaing, évêque de Saint-Flour. Le château est situé à l'est du village, et se compose d'un corps de bâtiment central avec deux pavillons en retour, prolongés de deux ailes. La cour est fermée par des douves sèches bordées d'une balustrade et s'ouvre par un portail de fer forgé. Un bassin circulaire en occupe le centre. La façade du corps principal sur cour comprend un avant-corps couronné d'un fronton cintré surmontant un cartouche (1) aux armes des anciens propriétaires. Dans le parc se trouve le bassin d'Adam et Eve et la fontaine du diable au griffon orné d'un masque grimaçant.



(1) un cartouche : ornement en forme de carte à demi déroulée, portant une inscription



Neschers, l'entrée du village en venant de Plauzat.



Ce qui faisait dire à un voyageur au début de ce siècle <<celui-ci est un autre pont par lequel on rentre dans Neschers, en passant par une ancienne voie romaine, certaines rues sont si à pic, qu'on a mis des rampes. Sur la rive droite de la Couze s'élèvent des maisons disposées d'une façon assez pittoresque. La Couze passe au pied de celles-ci, on peut apercevoir au fond un colombier, on y voit aussi des vignes, qui sont absolument à pic, et il faut faire absolument des prodiges d'équilibre pour s'y tenir et ne pas attraper des entorses.>>



1 des 3 moulins au 19ème siècle, le long de la rivière, outre la farine on y faisait aussi de l'huile de noix. Vers 1880 la commune possédait en outre deux fours à chaux peu importants et un atelier fabriquant de "grosses étoffes".



Une très ancienne maison, démolie depuis longtemps, à son endroit la place de l'église fut créée.

IIème REPUBLIQUE

Election municipale du 29 août 1848

LE MAIRE



COTHON E.

(remplissait déjà cette fonction depuis le 21 septembre 1846)

L'ADJOINT

VISSAC J.

Les conseillers municipaux

ABRAHAM A.

ARNAUD B.

ARNAUD Y.

BEAUGEIX-VISSAC P.

CHANUT-GRAND A.

CURIER A.

FUCHET B.

JAURIAT-TRIPOND J.

RAYMOND J.

USCLADE J.

Election municipale du 28 juillet 1850

LE MAIRE ❥ **E. COTHON**

L'ADJOINT ❥ **J. VISSAC**

Les conseillers municipaux

ABRAHAM A.

ARNAUD Y.

BEAUGEIX P.

CHALVON A.

COMBAREL E.

CURIER A.

FUCHET B.

MEYRAND A.

RAYMOND J.
(Sera nommé adjoint le 28 décembre 1851)

République Française

Au nom du peuple français

L'assemblée populaire de la commune de Reschus voulant nommer une commission républicaine qui se joindra à autre commission choisie par le conseil municipal de cette commune et qui se compose ~~de M. M.~~ des citoyens Emile Cothon notaire président, Jean Vissac Yves Arnaud, et Annet Tallon à l'effet de dresser et surveiller les contrôles et opérations nécessaires pour former une garde nationale dans la dite commune et en nommer les officiers ou pour surveiller et diriger toutes autres affaires dans l'intérêt de la dite commune a par acclamation nommé et choisi pour ses délégués les citoyens de Combarel Emile Etienne. Aureyre Hussenot, Curier amable Majeune François. Lesquels concurremment et avec la commission choisie par le conseil municipal et le conseil municipal sous la présidence de M. Cothon ci dessus nommé auront à surveiller diriger et traiter sans aucune exception et généralement toutes les affaires de la commune en foi de quoi nous avons dressé le présent procès verbal en l'hôtel de ville

Reschus le quatre mars mil huit cent quarante huit.

Commission Républicaine

Emile Combarel — Arnaud — Tallon Desfrange, — Curier — Majeune — Claude Vissac — H. Aureyre — Arnaud — Cothon — Arnaud

Quelques années plus tôt des émeutes avaient eu lieu à Clermont-Ferrand.

< < Le 9 Septembre 1841 un < < recensement > > fut entrepris sur les évaluations foncières. Il commence simultanément dans plusieurs quartiers, mais il est fort mal accueilli par la population. Des groupes nombreux ne tardent pas à se former et à suivre le contrôleur à coups de pierre.

La garnison est alors réquisitionnée, mais la foule de plus en plus dense, se met à cribler de pierres la force armée, les dragons veulent refouler les manifestants, mais hésitent à se lancer, l'infanterie élève à la hâte, avec des pavés, des retranchements à la Poterne et place d'Espagne, puis, la même nuit, diverses contre-barricades dans les rues avoisinant l'Hôtel de Ville. Enfin après avoir subi la mitraille de pierres pendant trois heures sans broncher, après trois sommations d'avoir à se retirer, le tumulte continuant, l'autorité militaire commande le feu. On tire d'abord en l'air, mais plusieurs fusils s'abaissent sur la foule, d'autres décharges suivent 6 hommes et 2 femmes sont tués.

Les autorités pendant ce temps s'étaient réfugiées à l'Hôtel de Ville et les troupes s'étaient concentrées dans les rues adjacentes. Pendant ce temps, les émeutiers élevaient des barricades et brisaient des réverbères.

Le 10, des villageois enrôlés par des meneurs, armés de vieux fusils, de pistolets à pierre, de faux, de bâtons et de cailloux, incendient des barrières, puis viennent se mêler aux citadins. Toutefois, la troupe arrivant par la barrière d'Issoire, se heurte à une compagnie d'infanterie, ce qui modifie ses dispositions belliqueuses et lui fait faire volte face.

Clermont ressemble à une ville assiégée. A six heures du soir, une forte troupe se dirige sur l'Hôtel de Ville, dans l'intention de s'en emparer, elle se heurte aux troupes, aussitôt échange de coups de fusil, le combat se généralise et devient des plus vifs, on se bat jusqu'à deux heures du matin, on tire des fenêtres, des toits, des recoins. Résultat 3 militaires tués, 13 blessés ; du côté des insurgés, 25 tués et 25 blessés.

Sur la Place de Jaude, l'émeute bat son plein, on envahit la maison du Maire, on jette le mobilier par les fenêtres, on en fait un tas sur la place et on y met le feu ainsi qu'à l'immeuble.

Il y eut 56 accusés qui furent jugés par la Cour d'Assises dans sa première session de 1842. Beaucoup étaient des villages d'Aubière et de Beaumont. 10 furent acquittés, 30 condamnés à des peines variant entre 5 et 8 ans de prison, réclusion ou travaux forcés, 1 à 10 ans de travaux forcés, 7 en fuite furent sévèrement condamnés, dont l'un à la peine de mort. > >

Les journaux de l'époque furent partagés, certains parlant de 200 arrestations, d'autres de 500, idem sur le nombre de morts, les uns n'en admettant que quelqu'uns, d'autres plusieurs centaines.

Mais des troubles éclatèrent aussi dans d'autres villages.

< < Le dimanche 12 Septembre 1841, la population de Saint Germain Lembron stationnait dans les rues et sur les places publiques de cette ville. Elle paraissait très animée et s'entretenait avec vivacité des évènements de Clermont. On annonça l'arrivée d'un détachement d'infanterie appelé par ordre supérieur du Puy au chef-lieu de la division militaire.

Un rassemblement de 5 à 600 individus, armés de fusils, de fourches, de haches et de pierres, se forma pour s'opposer à l'entrée de la troupe. Quatre accusés furent traduit devant les assises comme auteurs ou complices de rebellion armée, deux furent acquittés, les deux autres condamnés à 3 et 5 mois de prison. >

< < A la même session fut jugée l'affaire de Chauriat. 30 personnes étaient accusées d'être auteurs, fauteurs et complices des troubles, dégâts et dévastations qui avaient eu lieu à Chauriat le dimanche 12 Septembre 1841, et dont le recensement des propriétés bâties relatif aux contributions avait été le prétexte.

Il y avait 23 accusés à Chauriat, 5 furent acquittés, 18 condamnés à des peines variant de 1 à 7 ans de prison, de réclusion ou de travaux forcés, 2 de Vertaizon furent condamnés à 5 et 8 ans des mêmes peines, 5 de Chas furent acquittés. > >

Sources : Docteur Pierre Hospital : Petites Ephémérides locales : Clermont-Ferrand, 1830-1848 (citées par J. Semonsous)

- Cours d'assises du Puy-de-Dôme : Procès des troubles de Clermont-Chauriat, Saint Germain Lembron (citées par J. Semonsous)

- Revue de Riom : Procès des accusés de Clermont et de Saint-Germain-Lembron, 1842. (citées par J. Semonsous)

La gazette d'Auvergne (citées par J. Semonsous)

Sur sa lancée le conseil municipal aidé en cela par la commission populaire considéra que la propriété du Chirel n'est pas contestable à la commune, que la fabrique (1) en a joui par suite d'une tolérance qui ne doit plus exister.
Il était essentiel à la commune de faire face à certaines dépenses et c'est dans ce cadre que le Chirel rentra dans l'administration de la municipalité.
Il ne restait donc plus à la commune que d'adhérer à la République ce qu'elle fit en ces termes le 8 Mars 1848.

< < Les membres de la Commission Populaire et Républicaine de la commune de Neschers, canton de Champeix, département du Puy-de-Dôme, considérant que l'ordre actuel des choses est la consécration des principes qu'ils adoptaient, et que depuis longtemps toutes leurs sympathies étaient acquises à la cause du progrès et de la liberté, croient qu'il est de leur devoir d'adresser au Gouvernement de la République le témoignage de leur adhésion et de la croire franche et entière. > >

Il est incontestable que le clergé sous la Royauté possédait des richesses, les quelques archives que j'ai eu l'occasion de pouvoir consulter à l'hôpital de CLERMONT-FERRAND appuient cette thèse.
Une vente en 1625 à Etienne Jean, Chanoine de la Cathédrale de Clermont, Doyen de la Collégiale de Chamalières et curé de Neschers, d'une maison sise quartier du cheval blanc, paroisse Saint-Pierre, moyennant la somme de 150 livres Tournois (2). Papiers de la sucession de ce même Etienne Jean, dont l'Hôtel Dieu est héritier. (Le testament ne se retrouve pas).

(1) La fabrique :

Autrefois : biens, revenus d'une Eglise

(2) Livre Tournois :

S'est dit de la monnaie frappée jusqu'au XIIIème Siècle à Tours, puis de la monnaie Royale frappée sur le même modèle, elle était d'un quart moins forte que la monnaie Parisis, comme son nom l'indique cette dernière était frappée à Paris.

Dans ce testament de 1632 d'Etienne Jean, fondant une messe basse journalière et un sermon à la nativité de Saint Jean-Baptiste en la cathédrale où il élit sa sépulture, près du tombeau de Guillaume d'Outre, Abbé de Chantoing, son parent ou allié ; fondant une autre messe basse quotidienne à l'autel Saint Martin en l'église de Chamalières et un salut, à la Pentecôte, en l'église de Neschers.

Instituant ses héritiers Guillaume Jean, son frère et Catherine Jean, sa nièce, chacun pour un quart, et pour moitié l'Hôtel-Dieu de Clermont substitué également pour le quart dudit Guillaume.

Mais aussi à Neschers, vente par André Boursault, Sieur de Dizai, avocat au parlement, habitant à Paris, rue Férau paroisse Saint Sulpice, à Michel David, Curé de Neschers, chanoine de la cathédrale de Clermont, d'une portion de maison, jardin, grange, 8 septérées (1) lieu dit Duclos, 5 quartonnées (2) terroirs de la Madolle et du Crouzet, etc...) moyennant 6000 livres.

Foi et hommage par le dit David au bureau des finances de Riom, pour la dimerie de Fontejut, consistant en 130 oeuvres (3) de vignes et de terre. Cette affaire fut traitée entre lui même et plusieurs habitants de Neschers, en vertu duquel ces derniers accordent de prendre de l'eau le samedi et le dimanche, pour l'irrigation d'une prairie basse terroir du Chambon.

Ratification :

Au profit de Saint Joseph de plusieurs rentes acquises de Michel David, capitaine d'infanterie au régiment de Bresse, et assises sur des terres et vignes aux terroirs de la Garde, des Chaux, de la Bade, de Fontazeulle, d'Autiat, etc...

Délaissement à Saint Joseph du bien sis à Neschers qui lui avait été donné en 1725, par Mr David, Chanoine de la cathédrale, dans le cas où ses deux neveux, Michel et Etienne, mourraient sans enfants ;

Le dit délaissement fait moyennant une pension viagère de 1200 livres, pour Etienne, Chanoine de la cathédrale, et une pension viagère de 1400 livres, pour Michel, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine des Grenadiers au régiment de Bresse, et sous condition que, si ce dernier convolait à un second mariage, il reprendrait la jouissance du bien de Neschers, à charge pour lui d'indemniser l'hôpital.

Le domaine de Neschers a été donné à l'hôpital de Saint Joseph par Mr David, chanoine, par son testament en date du 24 Mars 1725, représentant un rapport de 1400 livres.
Ce domaine fut vendu en 1836 par l'hôpital, à divers propriétaires de la commune de Neschers.

En ayant remonté volontairement et rapidement le cours de l'histoire locale des donations sur deux siècles, j'ai voulu démontrer une petite partie des richesses de l'Eglise.
Et si l'on peut se féliciter que ce soit l'hôpital qui en ait profité, hélas cela se passait trop souvent différemment à cette époque.

Cela me permet de faire un trait d'union avec ce qui va suivre.
Le conseil de fabrique ne voulant pas s'en arrêter là adressa à la commune un mémoire sur le bien fondé de ses prétentions concernant la mise en adjudication des fruits des noyers. Il devenait urgent pour la commune d'établir les faits et d'en déduire les réflexions qui s'imposent, ce qu'elle fit en novembre 1848.

(1) Septérée
(2) Quartonnée — *étaient des mesures locales, différentes*
(3) Oeuvre — *souvent d'un canton à un autre.*

LES FAITS

De toute ancienneté la propriété du Chirel a été communale et désignée comme telle par la notoriété publique. Si aujourd'hui la commune a à se défendre contre les prétentions de la fabrique, cela vient de ce que par tolérance, puis par négligence les administrations avaient laissé à la fabrique le soin de procéder chaque année à la vente des fruits dont le produit servait à l'entretien de la lampe, et au paiement de l'entretien du vicaire ; ce qui évitait au conseil de porter ces dépenses à son budget et laissait à la fabrique une ressource dont elle avait grand besoin.

Aujourd'hui elle voudrait convertir ceci en un droit, que sérieusement et de bonne foi elle n'a jamais eu.
Si l'on consulte les titres, chartes et documents anciens, tous indiquent que le Chirel était propriété communale avant 1792 et une enquête faite par le juge de paix corroborée par la notoriété publique et les dépositions de presque tous les habitants confirme l'assertion puisée dans le contenu des actes.

Si l'on recherche ce qui existait après 1792, on retrouve la loi du 19 Août 1792 qui ordonna que toutes les propriétés affectées réellement aux fabriques des églises fussent vendues.

Tous les immeubles appartenant à l'église de Neschers furent vendus et les communaux du Chirel et du Pont ne le furent pas ; pourtant un décret administratif les déclara propriétés communales.

Ainsi pendant plusieurs années jusqu'en 1812 ou 1813, les revenus du Chirel furent conservés par la commune.

Si depuis 1804, la fabrique jouissait de quelques noyers au pont et aussi du produit des noyers du Chirel, cela vient du fait que l'administration d'alors voulut bien créer une ressource pour ses besoins, sans présumer que plus tard cette tolérance enhardirait le conseil de fabrique, à tel point qu'il oserait se prétendre propriétaire du fond, mais aussi emploierait la ruse pour arriver à déposséder la commune.

Hélas il existe des gens de mauvaise foi et la commune comprit dès 1831 qu'elle avait commis une faute, ce qui explique sa délibération d'Août de la même année par laquelle elle manifesta l'intention de reprendre la jouissance des fruits des noyers de ses communaux et décida qu'ils seraient affermés par l'administration.

Cela ne fut point exécuté alors, car deux personnes influentes demandèrent au maire de ne pas priver l'église de l'huile qui alimente sa lampe et le prièrent de suspendre toutes poursuites, reconnaissant disaient-elles les droits de la commune.

Vint enfin le moment où la commune demanda l'autorisation de plaider. L'affaire fut évoquée par le préfet, et ce magistrat qui ne se préoccupait pas de la question de propriété, mais bien de la jouissance, conseilla au maire de s'en rapporter à la bonne foi des gens de la fabrique, ce qui contrairement à la volonté du conseil municipal et aux intérêts de la commune fut adopté et laissa ainsi la question en suspend et en litige jusqu'en 1848.

Après l'exposé des faits si l'on examine les titres on s'aperçoit qu'avant 1792, il n'y avait jamais eu d'autres pièces que celles qui désignent le Chirel comme propriété communale, cette dernière ainsi que celle du pont ne furent pas vendues, alors que toutes les autres appartenant à la fabrique le furent à cette époque.

Un arrêté de l'administration supérieure les déclara telles. Le maire afferme les noix et fait couper certains noyers, vendus au profit de la commune postérieurement à un décret de thermidor an 11.

REFLEXIONS

- 1er - Si la propriété du Chirel n'avait pas été communale elle aurait été vendue en exécution de la loi du 19 Août 1792, au contraire un décret la déclara propre à la commune.

- 2e - Si avant 1792 la propriété du Chirel avait appartenue à l'Eglise, elle aurait été vendue comme tous les autres biens qui le furent à cette époque.

-3e - Si la fabrique de Neschers lors de l'arrêté du 7 thermidor an 11 avait eu des droits à la propriété du Chirel elle aurait demandé et sans aucun doute obtenu l'envoi en possession qui seul devait faire son titre et sans lequel elle ne peut même pas jouir entièrement.

Mais surtout que penser de ces hommes qui autrefois attribuèrent à la commune la propriété du Pont et du Chirel, et viennent aujourd'hui soutenir le contraire ?
La réponse est facile à comprendre, par caprice ou mauvais vouloir la pensée de ces hommes évolua, ce qui les poussa à vouloir dépouiller la commune en voulant opposer la prescription trentenaire.

EN CONCLUSION

Les propositions d'arrangements amiables réciproquement échangées entre le maire et le curé de Neschers furent admises par les deux parties, ce qui évita à la commune d'aller devant les tribunaux compétents pour sortir de ce litige.

Quelque temps plus tard une transaction intervenait entre la municipalité et la fabrique sous la forme d'une rente annuelle de cent cinquante francs, ajoutée à un capital de trois mille francs.

a) Histoire d'eau

Après cette affaire il fallait que le conseil restât vigilant, ce qu'il fit, car quelques mois après il eut à intervenir sur un problème qui aurait pu avoir de graves conséquences sur l'existence des habitants, sur les animaux domestiques, mais aussi sur l'environnement.

Nous savons tous que l'eau est un bien précieux, cela ne fait aucun doute aujourd'hui, mais cela était d'autant plus crucial pour les gens de cette époque qui ne l'oublions pas se trouvaient dans une période de disette, mais aussi de pénurie due à la sécheresse.

Il y avait eu en 1848 un projet d'assèchement du lac Chambon par les nouveaux propriétaires et pour en arriver là, il fallait changer une partie du cours de l'eau de la rivière, facilitant ainsi l'opération d'assèchement de ce lac.

Le conseil fut d'avis qu'il était dans l'intérêt de la commune de s'opposer à cette entreprise, les réflexions qui ont motivé le jugement de la municipalité s'articulaient sur deux points bien précis à savoir.

- 1er - Le bassin dans lequel se réunissent en temps ordinaire toutes les eaux des montagnes qui l'avoisinent (pluie, fonte des neiges) est un réservoir assez grand pour retenir tout cela.
Mais par temps de grands orages si fréquents à certaines périodes de l'année, rien ne pourrait arrêter l'impétuosité des torrents, causant alors des dommages importants aux propriétés qui bordent le cours de la rivière.

- 2e - Mais il ne saurait être contesté que ce lac est un réservoir qui dans les périodes de grandes chaleurs, alimente les eaux de la rivière, tout en empêchant que les ruisseaux des montagnes ne soient absorbés par la sécheresse.
<< Les montagnes de l'est, et à moindre titre le versant occidental des Monts du Forez constituent d'assez remarquables châteaux d'eau.

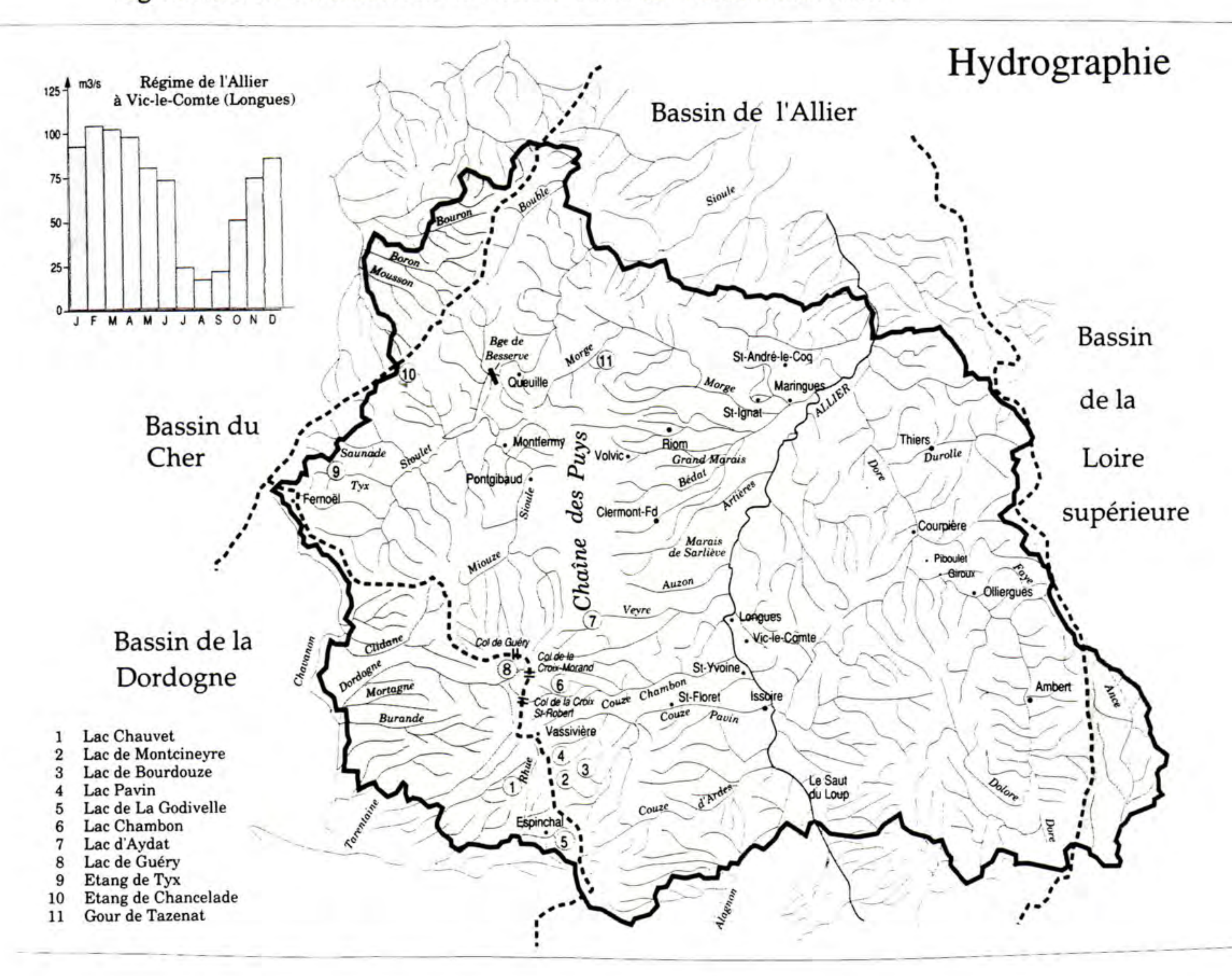
L'indigence est au contraire le fait du versant Est des Monts Dore et du couloir des Limagnes, où les chaleurs estivales accroissent l'évaporation. Rien d'étonnant à ce que le débit spécifique (débit moyen au kilomètre carré de bassin versant) de l'Allier soit médiocre (10,8 l/s) à la sortie du département et assez fourni celui de quelques cours d'eau montagnards : Couze Chambon à Champeix, 15,7 l/s au km2; Sioule à Pontgibaud, 19,2 (mais ce chiffre tombe à 14,5, juste après le confluent avec le Sioulet, rivière de plateau médiocrement élevé) ; Couze Pavin à Saint Floret, 21,6 ; Faye (rivière des Monts du Forez) à son arrivée à la Dore, 22,2.

Les réserves souterraines ne sont importantes que sous la chaîne des Puys, de sorte que certaines sources comme celle de Fontanas ont un débit à peu près égal en toute saison, mais d'autres sont, il est vrai, plus irrégulières et d'ailleurs les captages font, plus que la nature, varier les débits. > >
(Max Derruau Puy-de-Dôme, cartes sur table).
L'Allier est un des plus irréguliers cours d'eau de France.
Le chiffre de son débit moyen est de 68 m3/s à Vic-Le-Comte (Longues) et de 96 à la sortie du département.

Les plus gros débits de crue furent :

- 2500 m3/s en Octobre 1943, plus de 3000 en Septembre 1866 (à Vic-Le-Comte).

De 1943 à 1989, le maximum n'a pas dépassé 1250 m3/s (Décembre 1973) et l'achèvement du barrage de Naussac, dans le secteur Lozérien, contribue encore plus à régulariser le cours, en augmentant ou en diminuant le volume d'eau en fonction des besoins.



(extrait de Puy-de-Dôme, cartes sur table, atlas départemental)

IIe EMPIRE

* * * * * * * * * * *

COMMUNE

DE

NESCHERS

ELECTION MUNICIPALE DU 10 OCTOBRE 1852

LE MAIRE

TALLON DES GRANGES A.

L'ADJOINT

RAYMOND J.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD B.

ARNAUD-MARTIN B.

ARNAUD Y.

CHANUT A.

CHALVON A.

COTHON E.

CURIER A.

FUCHET B.

MEYRAND A.

ELECTION MUNICIPALE DU 2 SEPTEMBRE 1855

LE MAIRE

TALLON DES GRANGES A.

L'ADJOINT

RAYMOND J.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD B.

ARNAUD-BELLOT M.

CHANUT A.

CUREYRAS-SAVIGNAT

CURIER A.

DE ROMEUF A.

FUCHET B.

GAMAT E.

MEYRAND A.

VISSAC J.

ELECTION MUNICIPALE DU 7 OCTOBRE 1860

LE MAIRE

TALLON DES GRANGES A.

L'ADJOINT



RAYMOND J.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD B.

ARNAUD-BELLOT M.

CHANTEGRIS B.

CHANUT A.

CUREYRAS G.

CURIER A.

DE ROMEUF A.

FUCHET B.

MEYRAND A.

TRAPET J.M.

ELECTION MUNICIPALE DU 17 SEPTEMBRE 1865

LE MAIRE	L'ADJOINT
RAYMOND J.	ABRAHAM A.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ARNAUD B.

BEAUGEIX P.

BOST A.

CHALVON B.

CHANTEGRIS B.

CHANUT A.

DESMAROUX G.

DE ROMEUF A.

GOLFIER-PARPALEIX

TALLON DES GRANGES A.

ELECTION MUNICIPALE DU 4 SEPTEMBRE 1870

LE MAIRE

DESMAROUX G.

L'ADJOINT

ABRAHAM A.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

CHALVON J.

CHALVON-FOURNIER A.

CHAMBAUD H.

CHANTEGRIS B.

CHANUT A.

PORTEFAIT-MEYRAND P.

RAYMOND C.

TALLON DES GRANGES

THOMAS-CONSTANT M.

THOMAS-GONNAY-GOLFIER

I - L'ETAT DE L'ENSEIGNEMENT DANS LE PUY-DE-DOME

Le conseil municipal dans ce milieu du 19ème siècle poursuivait les travaux entrepris par les municipalités précédentes :

Réparation des chemins vicinaux, reconstructions des fontaines, élargissement de certaines rues et création de places, mais aussi construction de l'école primaire, car conformément à la loi du 28 Juin 1833 et de l'article 1er de l'ordonnance royale du 16 Juillet de la même année qui imposait à chaque commune de créer ou d'entretenir une école primaire communale, le conseil devait délibérer sur le taux de rétribution mensuel à recevoir par l'instituteur, ainsi que sur celui du traitement fixe à lui accorder et du logement à lui fournir.

L'Ecole ne réunissait en outre aucune des conditions règlementaires d'hygiène exigées par la loi en vigueur, elle était étroite, d'un accès difficile, humide et froide, de par son emplacement elle ne voyait pas souvent le soleil, de plus l'instituteur, secrétaire de mairie était souvent obligé d'abandonner sa classe et de laisser les enfants sans surveillance, pour satisfaire aux demandes des personnes qui devaient entreprendre des recherches dans les archives municipales ; d'autre part la salle de mairie n'était pas disposée de manière à permettre le classement et la mise en sûreté des différentes pièces qui s'accumulaient.

On chercha un endroit pour pouvoir élever cet édifice, on avait d'abord penser aux communaux du Chirel, mais le choix s'arrêta à la Charlanne sur une propriété qui de par sa position, et par la proximité de la route départementale devait apporter une note plus agréable.

En Août 1873, la commune ouvrit un emprunt de 15000 francs, autorisé par un décret du mois précédent pour une durée de 14 années.

On créa pour la circonstance 75 obligations de 200 francs aux porteurs, d'un intérêt de 5 %, rapport intéressant, quand on pense qu'à cette époque l'inflation était quasiment nulle.

L'état de l'enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme au début du 19ème siècle était absolument catastrophique.

Un rapport de 1809 ne signale aucune école dans les arrondissements d'Ambert et d'Issoire, 15 dans celui de Riom, 26 dans celui de Clermont, 26 dans celui de Thiers.

< < L'Empire se désintéresse des petites écoles qu'il abandonne aux congrégations là où elles veulent bien s'installer. L'école est la plupart du temps une école de garçons, qui reçoit parfois des filles confiées à la femme de l'instituteur. Les écoles privées autorisées sont nombreuses et s'adressent plus aux filles qu'aux garçons, à cause du privilège des religieuses qui peuvent enseigner avec une simple lettre d'obédience, tandis qu'il faut le brevet pour enseigner dans les écoles communales.

Il est évident que la Restauration s'est préoccupée davantage de l'enseignement primaire, mais surtout le clergé a vu là une manière de reprendre l'influence qu'il avait sous l'ancien régime.

Une circulaire du 29 Février 1816 avait créé les comités cantonaux destinés à surveiller les instituteurs < < il s'agissait de rasseoir l'instruction primaire sur ses anciennes bases> > les comités cantonaux furent supprimés en Avril 1824 et furent dirigés par l'Evêque ou un de ses délégués, assisté du maire, de 4 notables dont 2 nommés par le préfet, et 2 ecclésiastiques nommés par l'évêque, c'était donner une assurance à l'Eglise.

Le manque de régularité des élèves dans les écoles primaires des villages ou des bourgs, s'expliquait par les nombreux travaux des champs ou des vignes.

Dans le Puy-de-Dôme sur 32167 jeunes gens qui ont concouru au tirage de la conscription pendant 6 années de 1827 à 1832, on en a trouvé :

Sachant lire seulement........................ 1204
Sachant lire et écrire............................ 7146
Ne sachant n'y lire n'y écrire.............22534
Non vérifiés.. 1283

On voit que ces résultats concordent avec la fréquentation de l'école par les élèves.> >

< < La loi Guizot du 28 Juin 1833, ne créait pas un enseignement primaire d'état, il appartenait aux communes d'acquérir une maison d'école, subvenir au traitement de l'instituteur, grâce à des centimes additionnels, l'Etat ne payant qu'une faible partie du local à construire.

Certains enfants seraient instruits gratuitement, mais l'école restait payante, la surveillance était confiée à des notables de la commune, groupés en comités locaux présidés par le maire, assisté du curé et de quelques autres personnalités.

En 1836, 28 communes ont des édifices scolaires, en 1844, il y en a 71 seulement. La généralité des écoles fonctionne dans des locaux déplorables, les salles sont étroites, humides, obscures, on voit parfois l'eau ruisseler le long des murs. Une seule fenêtre de un mètre de haut éclaire et aère le tout, et la porte doit rester ouverte.

L'instituteur n'a souvent qu'une chambre peu habitable, dispose des lits dans la classe, sa famille y prépare les aliments, y cuit le pain. Comme mobilier, on se contente d'une table carrée, de quelques bancs et d'une planche noire.

Le ministre a fixé le minimum du salaire à 300 francs ; en 1835-1836, 15 instituteurs seulement ont dépassé les 300 francs. En 1844, 16 ont 900 Fr ; 5 de 800 à 900 Fr ; 11 de 700 à 800 Fr ; 30 de 600 à 700 Fr ; 39 de 500 à 600 Fr ; 68 de 400 à 500 Fr ; 40 de 300 à 400 Fr ; 19 seulement 300 Fr, et 17 de 235 à 290 Fr.

Les taxes mensuelles par élève s'élevaient, dans certaines communes à 0 Fr 75, le plus souvent à 1 Fr, 1 Fr 25, 1 Fr 50 (et même jusqu'à 3 ou 4 francs).

Il y avait 436 écoles autorisées en 1836, 578 en 1844 (dont 244 écoles communales) qui se répartissaient de cette façon : 467 écoles dirigées par des laïcs et 111 par des congréganistes. La progression est lente ! Les enfants indigents admis gratuitement étaient au nombre de 831 en 1835-1836 dans les seules écoles publiques, 4882 en 1839-1840 dans toutes les écoles du département, 11713 en 1843, soit plus du tiers du total, mais la municipalité ne fournissant ni livres, ni papiers, les condamnait à n'apprendre ni à lire, ni à écrire.

En 1874, le Conseil Général avance officiellement les chiffres suivants, 31 757 élèves dont 18 395 dans les écoles laïques et 13 362 dans les écoles religieuses.> >

Source :

d'après Madeleine Schnerb : l'enseignement primaire dans le Puy-de-Dôme avant et après la loi Guizot. (citée par J. Semonsous)

II - NAPOLEON III DANS LE PUY-DE-DOME

Dans cette époque de crise, faire état d'allégeance avec le pouvoir en place était fortement recommandé, sinon on allait droit vers de graves ennuis.

A l'occasion du mariage de Napoléon III, le Maire et le conseil municipal en place ont voté à l'unanimité et spontanément une adresse à sa majesté impériale dans ces termes :

<< *Sire,*

Le mariage de votre majesté a répandu dans la commune de Neschers, comme dans la France entière, des sentiments d'allégresse que vous seul pouviez inspirer à toute la nation. Grâce aux bienfaits que vous avez répandus sur elle, Sire, la nation a applaudi au choix fait par votre majesté de l'épouse appelée à contribuer à votre bonheur, et donnera à votre Gouvernement cette solidité si nécessaire au repos et à la prospérité de la France.

Vive l'Empereur, vive l'Impératrice

fait en séance à Neschers le 13 Février 1853.> >

Après le coup d'état du 2 Décembre 1851, le prince Louis Napoléon devient Président de la République, il lance son appel au peuple pour accepter ou rejeter le plébiscite. Pendant qu'à Paris, tous les républicains qui auraient pu s'opposer au coup d'état étaient arrêtés ou fuyaient à l'étranger, que se passait-il à Clermont ?

< < Le 3 Décembre, au matin, on annonça que le coup d'état attendu depuis 3 mois était accompli. Ce jour-là, aussi, on fut en nombre devant la poste. On était avide des détails que n'avait pu donner le télégraphe, car il fallait que les courriers apportassent de Lyon les dépêches. Ceux qui s'étaient trouvés là avec effarement le soir du 25 Février 1848, s'y voyaient de nouveau, mais seulement cette fois c'était en plein jour, avec des visages triomphants et hautains. Un escadron de cavalerie les protégait, cernant les abords.

La journée ne se passa point sans qu'on apprit ce qu'avait apporté la malle-poste, des affiches d'état de siège étalèrent sur les murailles la perspective, pour les opposants, d'être livrés aux armes au moindre symptôme.
Une liste de suspects fut ouverte, les plus craints promptement incarcérés. Les ultras, organisés eux-mêmes en police bénévole, sillonnèrent la ville de rondes de nuit plus d'une semaine durant, surveillant les demeures pour être sûrs que ces opposants n'agissaient pas.

Les décrets des 2 et 4 Décembre disposaient que le scrutin du plébiscite serait ouvert pendant les journées des 20 et 21 Décembre dans le chef-lieu de chaque commune, le suffrage aurait lieu par oui ou par non, au moyen d'un bulletin manuscrit ou imprimé.

Les résultats furent les suivants :

	France	Puy-de-Dôme
Inscrit	?	171 703
Votants.......	8 151 689	130 999
Oui...........	7 473 431	128 436
Non...........	641 351	2 359
Nuls..........	36 907	204

La République était condamnée.> >

Sans attendre le vote d'approbation qu'on allait leur demander, beaucoup de municipalités s'empressèrent de féliciter le Prince-Président.

A sa première session, le conseil général du Puy-de-Dôme s'empressa, lui aussi de féliciter le président et de l'encourager à poursuivre < < la réalisation de ses espérances.> >

Adresse au Président de la République

< < Monseigneur,

Vous avez par le grand acte du 2 Décembre rendu à la France inquiète et menacée, la sécurité et la confiance.
Le Conseil Général du Puy-de-Dôme vous en témoigne sa profonde reconnaissance au nom des habitants du département qui vous ont toujours acclamé avec le plus patriotique élan, et qui n'ont pas cessé de placer en vous seul toutes leurs espérances de salut.

Mais l'oeuvre est encore inachevée, Prince.

Lorsque le terme d'un pouvoir temporaire approche, la confiance est paralysée, le travail national est compromis, l'existence du pays est remise en question. La stabilité dans le gouvernement est une condition indispensable de prospérité et de grandeur pour une nation, elle seule peut donner à son commerce, et à son industrie leur essor et leur puissance.

Convaincu de ces principes, et plein de confiance en votre personne, le Conseil Général du Puy-de-Dôme émet le voeu que le pouvoir dont vous avez été investi soit établi sur les bases les plus larges et les plus durables, et il confie à votre patriotisme la prochaine réalisation de ses espérances. > >
ont signé 38 conseillers généraux.

Une discussion s'engagea à propos de cette adresse, il y eut quelques timides protestations ou demandes d'explications, mais la proposition fut adoptée.

Sources :

- Les titres de la dynastie napoléonienne (cités par J. Semonsous)
- Henri Doniol : note sur le passé contemporain (cités par J. Semonsous)
- G-Bonnefoy : histoire de l'administration civile du département du Puy-de-Dôme (cités par J. Semonsous).

En Novembre 1852 le prince président devient Napoléon III.(cités par J. Semonsous)

Le 29 Juin 1862 une réunion en session extraordinaire eut lieu sous le présidence du maire, qui donna lecture d'une circulaire du préfet, relative à l'arrivée à Clermont de leurs majestés l'Empereur et l'Impératrice qui viennent visiter le département du Puy-de-Dôme, et de l'invitation faite au conseil municipal de Neschers, aux notables de la commune et aux médaillés de Sainte Hélène, pour être placés sur le passage de leurs majestés et leur être ensuite présentés dans un défilé dont l'ordre sera réglé ultérieurement.

Le Préfet observe également qu'il faut que le conseil et la commission qui se rendra à Clermont soit munie d'un drapeau portant en gros caractères le nom de la commune.
Au jour fixé le conseil municipal et la délégation se rendirent à Clermont.

On lit dans un vieux numéro de < < l'illustration > >

< < 8 Juillet 1862, leurs Majestés ont d'abord visité Riom où elles ont été reçues en grande pompe par les autorités et se sont rendues ensuite à Clermont. Dans ces deux villes comme à Nevers, l'accueil des populations a été chaleureux et des plus sympathiques. Le maire de Clermont a offert à l'Empereur les clefs de la ville. Leurs Majestés ont ensuite visité la cathédrale et, après la réception des autorités, elles ont assisté, dans le jardin de la préfecture, au défilé des populations rurales. Là, comme à Nevers, presque toutes les communes du département étaient représentées par des députations, bannières en tête et conduite par leurs maires ; le défilé n'a pas duré moins de 4 heures.

La place de Jaude était superbement entourée d'arcades lumineuses. Plusieurs feux de joie furent allumés : 3 sur Gergovie, 1 sur Montrognon, 1 sur Montaudoux, 1 sur le Puy-Chateix, 3 sur les Côtes, 1 sur le Puy-de-Dôme, 1 sur Chanturgue, etc... 6000 fagots, 20 chars de bois, 8 tonnes d'huile et de matières résineuses furent brûlées sur le Puy-de-Dôme. On espérait ainsi imiter un volcan en éruption et une coulée de laves sur le flan de la montagne.

Le lendemain, dans la matinée l'Empereur fit une excursion à Gergovie, avec le Duc de Morny et Rouher, à Beaumont, sous un arc de triomphe de futailles et d'instruments aratoires, le maire déclare : < < Sire, nous ne pouvons vous offrir les clefs de la ville, nous n'en avons pas, nous ne pouvons vous offrir les clefs de notre coeur, vous les possédez depuis longtemps, il ne nous reste que les clefs de nos caves et nous vous prions de les accepter.

Le maire présente à Napoléon III une tasse pleine de vin que l'Empereur trouve excellent, il accepte la tasse d'argent dans laquelle il a bu.> >

< < A Romagnat nouvelle harangue, ainsi qu'à Merdogne où le curé Ollivier, dans son discours, compare Napoléon III à César. A Gergovie, le déjeuner est servi sur l'herbe, le retour se fait par la Roche-Blanche.

Pendant que l'Empereur visitait Gergovie, l'Impératrice se rend à l'hospice général, dans plusieurs salles d'asile, ainsi que dans 2 salles de l'Hôtel-Dieu. Le soir, leurs Majestés visitent Royat, puis assistent à un bal magnifique à l'Hôtel de ville où leur présence excite le plus vif enthousiasme, Strauss dirigeait l'Orchestre. Ils quittèrent Clermont le 10 Juillet vers 11 heures.> >

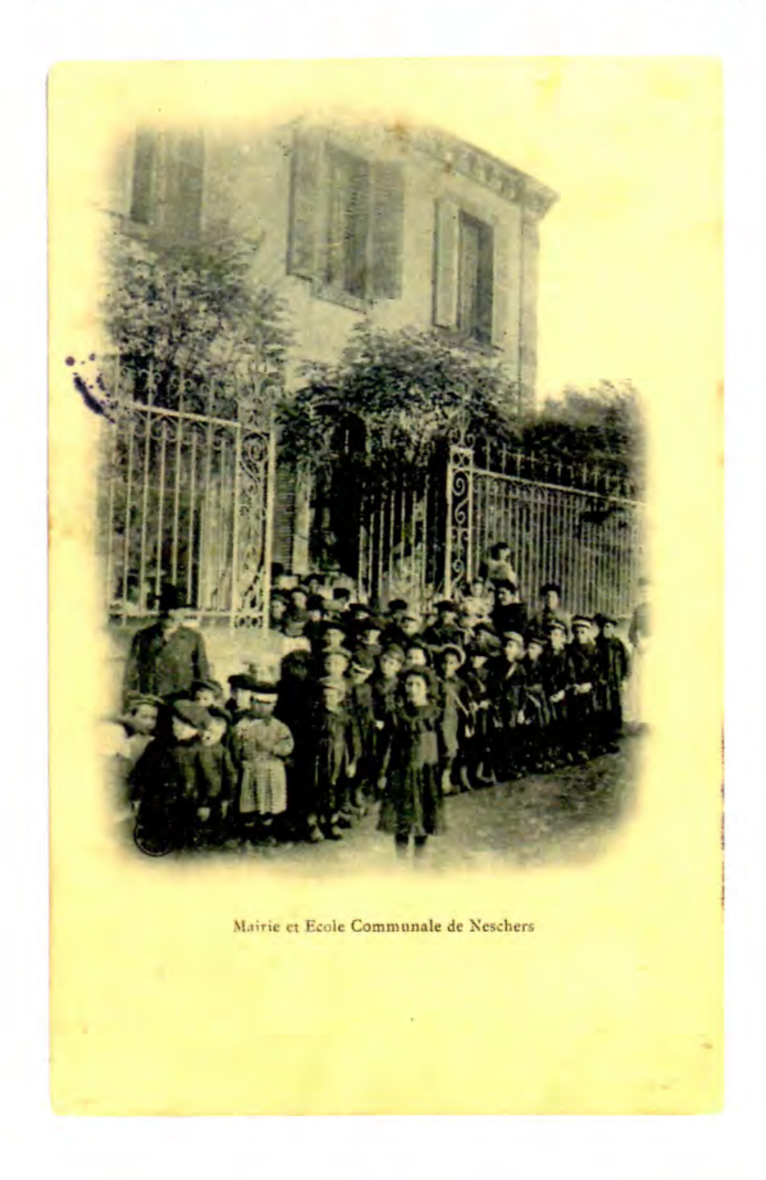
Sources :

- L'illustration du 19 Juillet 1862 (citée par J. Semonsous)

- C.L. Cormont : Voyage de leurs Majestés Impériales en Auvergne.(cités par J. Semonsous)



En Juin 1875 la construction de la mairie et de l'école fut terminée



IIIème REPUBLIQUE

COMMUNE DE NESCHERS

AVANT 1914

ELECTION MUNICIPALE DU 14 MAI 1871

LE MAIRE

TALLON DES GRANGES A.

L'ADJOINT

ABRAHAM A.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

CHALVON J.

CHALVON-FOURNIER

CHAMBAUD H.

CHANTEGRIS B.

CHANUT A.

MEYRAND V.

PORTEFAIT-MEYRAND P.

RAYMOND C.

THOMAS-GONNAY-GOLFIER

THOMAS-PINEL M.

ELECTION MUNICIPALE DU 20 DECEMBRE 1874

LE MAIRE



DE CHERISEY

L'ADJOINT

THOMAS-PINEL

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

CHALVON JB.

CHALVON-FOURNIER

CHAMBAUD H.

CHANTEGRIS B.

CUREYRAS FG.

MEYRAND V.

PORTEFAIT-MEYRAND P.

RAYMOND-GOLFIER C.

THOMAS-GOLFIER M.

ELECTION MUNICIPALE DU 21 JANVIER 1878

LE MAIRE	L'ADJOINT
THOMAS-PINEL	THOMAS-GONNAY-GOLFIER M.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

BEAUGEIX-DHOME JB.

CHALVON JB.

CHALVON-FOURNIER

CUREYRAS G.

DE CHERISEY L.

MEYRAND V.

PONTIGAYOT-MABRUT G.

PORTEFAIT-MEYRAND P.

RAYMOND-GOLFIER C.

ELECTION MUNICIPALE DU 18 MAI 1884

LE MAIRE



THOMAS-GOLFIER

L'ADJOINT

BONY-CHALVON

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD FILS Y.

BEAUGEIX-DHOME

BOST-CHAFFRAY

CHALVON-FOURNIER

CUREYRAS G.

MALLET-SAUVAT

MEYRAND V.

PONTYGAYOT-MABRUT

TALLON A.

ELECTION MUNICIPALE DU 18 MAI 1888

LE MAIRE

THOMAS-GOLFIER

L'ADJOINT

BONY-CHALVON

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD FILS Y.

BEAUGEIX-DHOME

BOST-CHAFFRAIX

CHALVON A.

CHALVON-FOURNIER

CUREYRAS-LAQUIT

MALLET-SAUVAT

MEYRAND V.

TALLON A.

ELECTION MUNICIPALE DU 15 MAI 1892

LE MAIRE | **L'ADJOINT**

THOMAS-GOLFIER | BONY-CHALVON

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD FILS Y.

BADINIER L.

BEAUGEIX-DHOME

BOST-CHAFFRAIX

CHALVON FILS AINE

CHALVON-FOURNIER

CUREYRAS-LAQUIT

MALLET-SAUVAT

MEYRAND V.

ELECTION MUNICIPALE DU 17 MAI 1896

LE MAIRE

THOMAS-GOLFIER

L'ADJOINT

BONY-CHALVON

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD FILS Y.

BADINIER L.

BEAUGEIX-DHOME

BOST-CHAFFRAIX

CHALVON FILS AINE

CHALVON-FOURNIER

CHANTEGRIS-CUREYRAS

MALLET P.

VISSAC-DUC

ELECTION MUNICIPALE DU 20 MAI 1900

LE MAIRE	L'ADJOINT
THOMAS-GOLFIER	BONY-CHALVON

CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ARNAUD A.

BADINIER L.

BEAUGEIX-DHOME

BOST-CHAFFRAIX

CHALVON A.

CHALVON-FOURNIER

CHANTEGRIS-CUREYRAS

MALLET P.

VISSAC-DUC

ELECTION MUNICIPALE DU 7 MAI 1904

LE MAIRE	L'ADJOINT
THOMAS-GOLFIER	BONY-CHALVON

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

BADINIER L.

BIENFAIT J.

BOST-CHAFFRAIX

CHALVON A.

CHALVON-FOURNIER

CHANTEGRIS-CUREYRAS

DESAIGLE B.

MALLET P.

MAUCOURT H.

ELECTION MUNICIPALE DU 17 MAI 1908

LE MAIRE	L'ADJOINT
BONY-CHALVON	DESAIGLE B.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM A.

ABRAHAM JB.

AMBLARD-LAUMARAT A.

BADINIER L.

BIENFAIT J.

BOST-CHAFFRAIX

CHALVON A.

DUBOIS A.

MAUCOURT H.

PARPALEIX-ROUSSEL

ELECTION MUNICIPALE DU 16 MAI 1912

LE MAIRE	L'ADJOINT
BONY-CHALVON	MALLET P.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

AMBLARD-LAUMARAT

ANDRAUD-POMEL

BADINIER L.

BIENFAIT J.

DESAIGLE B.

DUBOIS A.

FOULHOUX-MEYRAND

MAUCOURT H.

PARPALEIX-ROUSSEL

THOMAS-PIGNAT

I - LE NOUVEAU CIMETIERE, LA NOUVELLE EGLISE

L'enrichissement d'une certaine partie des propriétaires avait favorisé l'achat de concessions dans l'ancien cimetière situé au centre du village près de l'église. Dans une délibération d'août 1853 le conseil municipal décida d'implanter le cimetière sur un autre emplacement. Cette décision fut prise pour différentes raisons : le manque de place, les odeurs qui s'en dégagaient lors des fortes chaleurs et enfin l'amélioration de la vue des riverains.

Le 1er février 1874 le nouveau cimetière fonctionnait. 3 sortes de concessions furent alors établies :

- concessions perpétuelles,
- concessions trentenaires renouvelables indéfiniment à l'expiration de chaque période,
- concessions temporaires d'une durée de quinze ans au plus et ne pouvant être renouvelées.

Des monuments purent être élevés sur les lieux des sépultures.

L'église se trouvait depuis fort longtemps dans un état de délabrement provoqué par un mauvais entretien, mais surtout dû aux rigueurs climatiques, il devenait donc urgent de la démolir le plus rapidement possible de par le fait du danger qu'elle faisait peser sur les villageois.

Depuis quelques mois déjà le conseil de fabrique avait pris l'initiative de cette entreprise, il se mit en relation avec un architecte expérimenté, mais surtout fit appel à la générosité des habitants.

L'hiver 1872 - 1873 fut long et terrible, malgré les pertes désastreuses des récoltes provoquées par la chute brutale du mercure, le conseil de fabrique parvint à recueillir un chiffre impressionnant de souscriptions qui dépassait les deux tiers du montant du devis qui s'élevait à 69453 francs, le département et l'Etat complétèrent les ressources de la fabrique.

En juin 1877 l'église étant entièrement achevée, on put alors procéder à la mise en place de l'horloge au dessus du beffroi.

II - INDUSTRIES DANS LE PUY-DE-DOME VERS 1850

L'industrie en France commençait à prendre son essor, la progression des machines à vapeur était dans tous les domaines considérable ; dans l'industrie le nombre des engins à vapeur devait passer en l'espace de 20 ans en France de 5000 à 28000.

L'industrie du département vers le milieu du 19ème siècle

Houille : Les mines de houille alors en exploitation emploient une centaine de personnes réparties sur différents sites.

Fer : Le fer est exploité vers Messeix, les couches ont environ 25 centimètres de puissance, et donne entre 25 et 40 % de métal, employé pour les marmites et objets de fonte.

Schistes carbo bitumeux : on exploite le schiste de Menat,un autre gisement à Boutaresse canton d'Ardes. A Menat, on calcine ce schiste dans des vaisseaux creux, on obtient un noir qui a plusieurs des propriétés des noirs d'os.

Antimoine sulfuré : 4 gisements à Anzat-le-Luguet, à Angle Bas, commune de Perpezat et 2 à Messeix, les deux premiers occupent une cinquantaine d'ouvriers.

Plomb et argent : on compte 5 mines, 1 vers Pontgibaud qui occupe 164 ouvriers, la mine offre 4 onces (1) d'argent par quintal de plomb, les produits sont 900 quintaux de plomb et 2 quintaux 25 d'argent ; aux Combes, commune de Montfermy les travaux sont arrêtés .; aux mines de Courgoul et Saurier on n'exploite que de la baryte sulfatée. Le plomb de Saurier contient 8 onces d'argent au quintal, celui de Courgoul 1 once de demi.

Plomb et cuivre : A Olliergues

Bitume : Il y a un grand nombre de gisements, au Puy-de-la-Paix, au Puy-de- Crouel, à Malintrat, un architecte de Clermont, a eu l'idée de le convertir en dalles pour couvrir les terrasses, former les trottoirs etc...
Carrières : On exploite les carrières de Volvic depuis le 13ème siècle, la pierre vaut 1Fr50 le pied cube de belle qualité et 0Fr50 le pied carré en surface taillée, 300 ouvriers y sont occupés.
A Chaptuzat, on exploite un grès calcaire pour les constructions. A Nonette, un marbre gris jaunâtre un peu tendre. Le gypse ou chaux sulfatée est l'objet d'exploitation à Montpensier, Cournon, Corent, Puy de Saint Romain.

Quincaillerie : A Thiers et dans les hameaux voisins, on trouve de nombreux ateliers où l'on convertit le fer et l'acier en couteaux, rasoirs, canifs, ciseaux, fourchettes, etc... Cette fabrication occupe 15000 personnes, tant hommes que femmes et enfants, la journée moyenne était en 1804 payée 1 franc. Il y a 2 fabriques de clous, épingles ou pointes de Paris, faits à la mécanique, l'une à Clermont, l'autre à Vic-Le-Comte.

Mercerie : fils, liens, galons de laine, dentelles, tout cela occupe 6000 personnes d'Arlanc, Marsac, Cunlhat, Olliergues, Viverols.

Toiles : A Monton, Sayat les toiles passent pour les mieux travaillées, mais elles font l'objet d'un grand commerce dans tout le département.

Papeteries : Les plus importantes sont celles des environs d'Ambert. En 1825 on comptait 76 cuves, qui occupent 225 hommes et 200 femmes et enfants.

(1) une once : en France ancienne mesure de masse, représentant la seizième partie de la livre et valant 30,594 gr.

Tanneries : Il y avait dans le département 60 tanneries dont 25 à Maringues, 14 à Clermont, 12 à Riom, les autres à Lezoux, Sauxillanges, Saint-Germain-Lembron, elles occupaient environ 250 personnes.

Imprimeries : On comptait à cette époque 9 imprimeries dans le département occupant 100 ouvriers et 50 ouvrières.

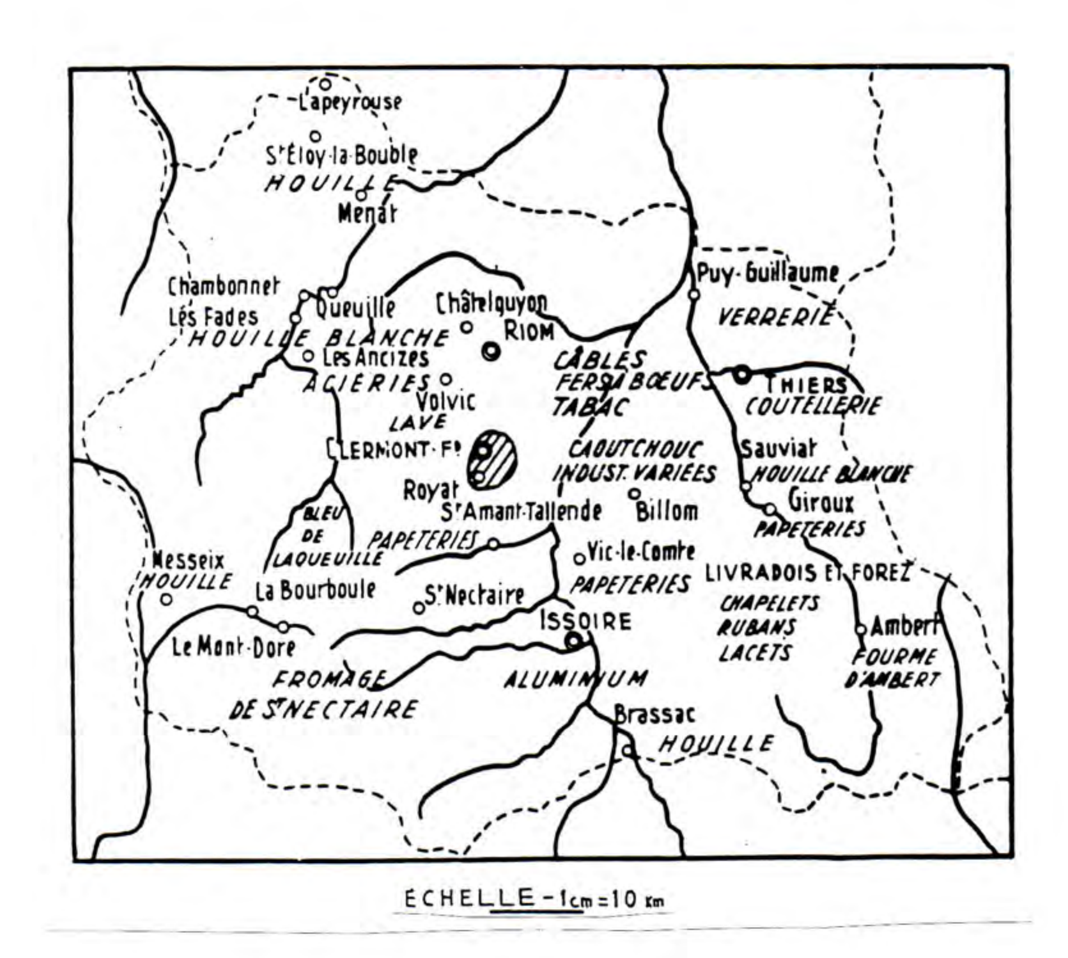
Faïences : Il y avait 2 manufactures, l'une à Ravel dans le château, l'autre à Clermont, 2 moins importantes à Vic-Le-Comte et à Jozerand.

Caoutchouc : Monsieur Daubrée avait créé une nouvelle industrie à Clermont. A l'aide de machines de son invention, 10 hommes et 90 femmes convertissaient en fil la gomme élastique du caoutchouc, qui servait à la confection des tissus pour jarretières, bretelles, ceintures, etc...

Industries alimentaires : On fabriquait du sucre de betterave. La fabrication des semoules, vermicelles et autres pâtes, occupait 50 hommes et 80 femmes.

On comptait 5 brasseries dans le département, qui donnaient 6 000 hectolitres de bière.

Source : B. Gonod "Description du Puy-de-Dôme" (citée par J. Semonsous)



L'industrie telle qu'elle existait à la fin des années 1940.

L'industrie à cette époque ne traitait que des produits locaux (tannerie, textile, minoterie, huilerie, confiserie, papeterie, etc...) Dans la seconde moitié du 19ème siècle sont apparues, grâce au renfort de la métallurgie, mais surtout de la chimie, des usines telle que Michelin ou Bergougnan. Les clermontois purent se réjouir dans les années 1920, que leur ville fut la capitale du caoutchouc, de par le nombre d'ouvriers travaillant dans les différentes usines du groupe.

Ces hommes venaient souvent des villages voisins, mais parfois de plus loin. Tous ou presque furent des paysans, qui autrefois vivaient de leurs produits récoltés dans les champs ou dans les vignes, mais avec l'arrivée du mildiou et du phylloxera la terre ne rapportait plus suffisamment pour pouvoir en vivre, alors ils furent obligés de vendre leur force de travail, et rentrant chez eux ils troquaient le vêtement d'ouvrier pour l'habit de paysan.

A l'heure actuelle on ne peut que constater et déplorer les nombreuses difficultés que rencontre l'entreprise Michelin à conserver ses employés, face à la récession, mais aussi face à une concurrence acharnée. Même si cette entreprise continue à jouer un rôle important dans l'agglomération, il n'en est pas moins vrai que cette situation aura d'énormes répercussions sur l'ensemble du département, provoquant chez les sous traitants, les commerçants, mais aussi chez les fonctionnaires des licenciements, mais cela est une autre histoire.

Nous allons maintenant survoler brièvement les différentes étapes de l'histoire du caoutchouc. Pour le faire, je vais emprunter ce qui va suivre au résumé de M. Gerber "Clermont-Ferrand et le Puy-de-Dôme" (congrès de l'association française pour l'avancement des sciences).(cité par J. Semonsous)

< < C'est au début du siècle dernier que pour la première fois le public entendit parler de cette matière ; on l'offrait aux écoliers et aux dessinateurs pour effacer le crayon ou les taches sur le papier.

La première usine de caoutchouc fut établie en 1821, dans la banlieue de Londres, la force motrice était un cheval. Le caoutchouc était surtout utilisé pour faire des balles ou pelotes formées de bandes de gomme découpées et enroulées à la façon d'une pelote de laine.

Quand Macintosh eut trouvé les moyens de dissoudre le caoutchouc dans la benzine, on en fit des imperméables. Ce fut par la fabrication des pelotes que débuta cette industrie à Clermont. Aristide Barbier, de Paris, et Nicolas-Edouard Daubrée, son cousin s'étaient associés pour l'exploitation d'une sucrerie à Lavort.

Sur l'instigation de Mme Daubrée, une anglaise, ils s'installèrent en 1832, entre la rue des Jacobins et le passage Godefroy de Bouillon, une petite usine pour la fabrication des balles élastiques qui faisaient aussi fureur en Auvergne. Ce travail de découpage, qui se faisait à la main, laissait inutilisée une part importante de caoutchouc brut, on l'employa pour la fabrication d'élastique pour les bretelles et jarretières.

Barbier songea, dès 1833 à utiliser le caoutchouc comme bandage de voitures légères, mais cette matière devenait cassante par temps froid et mollissait par temps très chaud.

Pour éviter cet inconvénient, il fallut attendre que l'américain Goodyear ait réussi, vers 1840, à modifier le caoutchouc en y introduisant une faible partie de soufre. Dès lors , le caoutchouc conserva son élasticité jusqu'à des températures fort basses et mollit moins aux températures élevées. Après cette découverte appelée vulcanisation, les applications du caoutchouc se multiplièrent à l'infini.

A Clermont même, un petit marchand de nouveautés de la rue Saint-Hérem, natif de Neschers, Jean Baptiste Torilhon, se mit à fabriquer des imperméables, chez lui d'abord, puis loua un local au domaine de Bien-Assis, enfin, en 1860, s'installa où sont les usines actuelles. Ces deux premières manufactures restèrent longtemps de petites affaires.

Quand, vers 1890, les roues de bicyclettes furent munies d'un bandage de toile caoutchoutée gonflé à l'air comprimé, alors fut né le pneumatique, la vieille maison Barbier et Daubrée, devenue après diverses transformations Michelin et Cie, allait de nouveau se montrer initiatrice. Avec un premier modèle de pneu, le "père des démontables" ; elle gagna avec Terrot, la première course sensationnelle de bicyclettes : Paris-Brest et retour.

Trois ans plus tard, son pneu à peine transformé prenait la forme simplifiée qui depuis n'a pas changé. Ce fut un premier succès, dès lors Michelin songeait à étendre le pneu à la voiture attelée. En 1895, le premier fiacre à pneus circulait à Paris.
Dans le même temps, de hardis pionniers créaient la voiture automobile, vieille idée qui ne pouvait devenir pratique qu'avec des moteurs légers à explosion ou des moteurs à vapeur à production instantanée. Mais cerclée de fer, la roue de la voiture transmettait au châssis l'intégralité des chocs de la route, disloquant les mécanismes les plus solides et les mieux ajustés.
La maison Michelin proposa aux constructeurs le vrai remède : la roue à pneumatique. Aucun n'ayant voulu s'engager, Michelin fit construire une voiture automobile pour pouvoir la présenter dans une épreuve publique, la course Paris-Bordeaux, en 1895. Ce ne fut pas un succès, 22 chambres à air furent crevées, mais chaque bandage au retour de la course fut examiné, retourné, disséqué ; toute avarie devint le point de départ d'une étude et d'essais pour éviter à l'avenir les causes qui l'avaient produite. Le pneu d'auto fut perfectionné de jour en jour, et, le résultat de tous ces efforts fut de déculper en moins de cinq ans les affaires dont le chiffre ne fait depuis qu'augmenter.

Dès lors, toutes les usines de caoutchouc de France et de l'étranger entreprennent la fabrication du pneu pour l'automobile. A Clermont, une troisième maison créée vers 1896, Bergougnan et Cie, s'outilla puissamment pour prendre part à l'extraordinaire développement de l'industrie du caoutchouc. Une quatrième usine, la société du caoutchouc industriel, s'établit en 1906.> >

III - LE CHEMIN DE FER DANS LE PUY-DE-DOME

Le 7 mai 1855 le chemin de fer pénètre dans le Puy-de-Dôme, atteint Clermont-Ferrand et parvient au sud de Brassac-Les-Mines. Dans "L'Ami de la Patrie" du 9 mai 1855, on lit :
< < Messieurs les administrateurs du Grand Central sont arrivés dimanche à Clermont. Il y aurait parmi eux quelques hauts fonctionnaires, parmi lesquels on remarquait M. Rouher, ministre des travaux publics, Mr le préfet du Puy-de-Dôme et Mr le maire sont allés au devant d'eux jusqu'à Varennes. Du reste, l'ouverture du chemin de fer n'a été précédée ni accompagnée d'aucune cérémonie, ce qui n'a pas empêché la foule de se porter dans la direction de la gare pour être témoin, hier soir lundi, vers 3 heures, du départ des wagons pour Paris.

Messieurs les membres de la commission sont repartis à 3 heures 35 minutes environ, par un train spécial composé de deux wagons d'une rare magnificence. Le premier était orné de divans recouverts de très beau velours. Le confort ne laissait rien à désirer. Les bouches d'un calorifère étaient destinées à entretenir une douce température.

Le wagon-tente, communiquait avec celui-ci au moyen d'un pont et présentait l'aspect d'une riante galerie pour les promeneurs. C'était une espèce de salon d'été encadré à hauteur d'appui d'une galerie en fonte richement dessinée. On pouvait de là, embrasser toute la campagne.

Suivait l'avis que les militaires ne paient que le quart d'une place, et les enfants demi place jusqu'à 6 ans. L'enregistrement des bagages était de 10 centimes pour le transport gratuit de 30 kilos. Dans le numéro du 3 juillet on lit dans les nouvelles locales : "hier lundi 2 juillet, la section de chemin de fer Grand Central, de Clermont-Issoire, a été livrée au public. Il n'y a pas eu de cérémonie d'inauguration. La vitesse prévue pour les trains postes et les express est de 45 kms à l'heure, pour les omnibus mixtes de 40 kms, et pour les trains de marchandises de 30 kms.> > (cité par J. Semonsous).

C'est dans le cadre de la préparation à cet évènement, qu'un an auparavant en juin 1854, la commune de Neschers fut amenée à donner son avis en tant que partie intéressée, sur le trajet de Clermont à Coudes.

Seule la station de Coudes intéressait le village, car ce fut la seule, sur les 5 projetées, du fait de son implantation qui serait pratique, désservant un grand nombre de communes, l'ensemble du canton de Champeix et la majorité de celui de Besse, ce dernier étant l'un des plus commerçants du département.

Le conseil fut donc d'avis de rapprocher la gare le plus près possible du pont de fer qui enjambe l'Allier près du village de Coudes. Quant au nombre de stations à établir sur la ligne et à l'étendue qui convenait de leur donner, il s'en rapportait aux gens de l'art.

< < Un an après, la ligne fut prolongée jusqu'à Arvant. Cette section fait d'abord partie du réseau de la compagnie du grand central de France. Au démantèlement de cette dernière en 1857, elle sera réservée à la compagnie Paris-Lyon-Méditérannée (P.L.M.), qui fera de cette ligne l'itinéraire Paris-Nîmes par le massif central, achevée de bout en bout en 1870.

Le P.L.M. met en service Clermont-Pont-de-Dore le 10 mai 1869, la ligne sera prolongée jusqu'à Thiers, le 15 mai 1872, puis jusqu'à Boën dans le département de la Loire, le 20 août 1877. Ensuite une courte antenne de Vertaizon à Billon le 7 mai 1875. Ouverture de Clermont-Eygurande-Ussel le 6 juin 1881. Le réseau se complète de lignes à vocation locale voire régionale. Le 10 novembre 1881 s'ouvre la ligne Vichy-Courty, et se prolongera le 9 juin 1883 jusqu'à Giroux, puis Ambert le 5 mai 1885, et Arlanc le 5 juillet 1893.

La ligne de Laqueuille au Mont-Dore, ouverte le 1er juin 1899 permet la desserte des stations thermales. Celle de Riom à Chatel-Guyon ouverte pour les mêmes raisons le 10 juillet 1912. Celle de Gerzat à Maringues ouverte en 1889. Lapeyrouse -St Eloy ouverte le 19 juin 1871. On prolonge jusqu'à Saint Gervais le 8 juin 1902, alors que dès le 6 avril 1908, le rail rejoint les Ancizes à partir de Volvic, etc... (Puy-de-Dôme, cartes sur table).

Si l'on pouvait se réjouir de l'élan pris par l'industrialisation et les transports, il n'en était hélas pas de même dans la distribution en eau potable. Tout au long du 19ème siècle, la commune a souffert d'un manque important d'approvisionnement en eau, comme le confirment les nombreuses délibérations prises et concernant les sources de l'Arquejoux et du Goutaix qui alimentaient les nombreuses fontaines du village.

IV - HISTOIRE D'EAU "BIS"

Le bourg possédait un important réseau de tuyaux étroits en terre cuite, d'accès et d'entretien difficile, coûteux du fait même de la constitution du relief et de l'état du terrain, avec ses nombreuses pentes et contre pentes.
Mais les ennuis de la commune ne devaient pas en rester là, s'ajoutant à tout cela, il y eut après 1850 de nombreuses années de sécheresse rendant encore plus crucial ce problème. Deux fontaines furent implantées, l'une à la porte Saint Jean, l'autre à la Charlagne, très utiles pour ces deux quartiers éloignés de celles du village, des travaux de maçonnerie furent entrepris, des fouilles faites et les canalisations remplacées.

Mais cette fois on n'allait pas lésiner sur la qualité du matériau employé, les conduites étaient en fonte, recouvertes de plomb, d'un poids situé entre 16 et 18 kilos le mètre, d'un diamètre intérieur de 70 millimètres et pouvant supporter une pression de 10 atmosphères (1), ou 10 bars.

Certes on peut s'étonner du nombre important de fontaines ayant existé à Neschers, mais si l'on regarde à l'heure actuelle la disposition du bourg, avec ses rues étroites, ses maisons s'encastrant bien souvent les unes dans les autres, mais aussi la répartition dans certains points stratégiques du village de bâtiments importants, alors fermez un instant les yeux et imaginez ce que pouvait être le village 150 ans en arrière. Le bâti devait être puissant pour avoir imposé aux rues le détournement.

On peut penser que chaque quartier devait être autonome, avec ses commerces, ses marchands et sa fontaine. Fontaine bien souvent d'aspect rudimentaire, composée d'un bac rond, carré ou rectangulaire, surmonté d'une colonne, l'ensemble en pierre.
Parfois d'une architecture agréable au regard telle notre Marianne, monument fort apprécié de nos villageois. Toutes ces fontaines avaient un rôle indispensable pour les habitants bien sûr, mais aussi pour les animaux et en cas d'incendie.

Cela m'amènera à vous parler de la création d'un corps de sapeurs pompiers, mais avant je vais vous fournir quelques réponses aux différentes questions que vous devez vous poser sur la fontaine. Quelques éléments de réponses aux différents attributs qui accompagnent la Marianne de Neschers.

LE LION

L'image de la République puise à la fois dans l'iconographie de la liberté et dans celle de la Monarchie : la Monarchie est une "femme superbement vêtue, assise sur un trône, ayant une couronne de rayons sur la tête et un sceptre à la main, elle est appuyée sur un lion, symbole de la domination, de la force et du courage".

(1) Atmosphère : unité de pression numériquement égal au poids d'une colonne cylindrique de mercure, ayant une hauteur de 76 cm et pour base 1 cm2 : pression de 10 atmosphères.


J.B
90
Fontaine de Meschers
(P.D.D)

L'ETOILE

Plusieurs explications peuvent en être données :

- L'étoile à cinq branches symbolise "le soleil de la République après l'orage-monarchie"
- Mais aussi "l'autre coiffure de substitution au bonnet phrygien est le soleil, qui traduit le thème de la lumière, lorsque ce dernier thème n'est pas exprimé par l'étoile,"
- Enfin même s'il est vrai que, dans son principe, et par tradition (maçonnique ou non), l'étoile est un symbole rationaliste anti-religieux, il peut être aussi vrai que, dans la conjoncture politique de 1875 - 1880, le diadème à l'étoile ait pris le sens relativement "droitier" de concurrent du bonnet phrygien.

LE GLOBE

La statue tenant un globe personnifie certainement "La France intelligente éclairant le monde représenté par un globe". Il est évident que l'analyse et l'interprétation d'un monument public sont complexes, car ce dernier est lié à des circonstances politiques locales bien précises (date de construction, régime du pays, etc...) qui ne sont pas toutes toujours élucidées.

CONCLUSION

Cette Marianne apparait comme une sorte d'hymne à la vie, un reflet des évènements de l'histoire. Pour en arriver à une telle harmonie des formes, cette sculpture n'aurait pu voir le jour sans une parfaite communion entre l'artiste et son objet.

Pour les personnes intéressées qui voudraient prolonger et approfondir ce passionnant sujet, je vous conseillerai de vous rapporter aux 2 excellents livres de Maurice AGULHON, spécialiste de l'imagerie Républicaine, "Marianne au combat" et "Marianne au pouvoir" publiés l'un et l'autre aux éditions Flammarion.

V - CREATION D'UN CORPS DE SAPEURS POMPIERS A NESCHERS

Le corps de sapeurs pompiers classé en subdivision fut créé en janvier 1870 et se composait de trente hommes :

- Lieutenant......................... 1
- Sous lieutenant................. 1
- Sergents............................ 2
- Caporaux........................... 4
- Tambour ou clairon......... 1
- Sapeurs pompiers........... 21

Un arrêté fut pris, nous allons le survoler rapidement. Les citoyens qui faisaient acte de candidature devaient être âgés de 21 ans au moins et de 50 ans au plus, avoir une bonne moralité et une bonne constitution physique.

Le maire désignait et nommait les pompiers, la nomination des sous officiers était faite par le sous préfet, sur proposition du maire et celle des officiers par sa majesté l'Empereur. Un nombre de 4 pompiers maximum en surnombre pouvait être admis, âgés de 18 ans au moins et qui devaient réunir les conditions prescrites plus haut.

L'ensemble du corps était placé sous l'autorité immédiate du maire, il pouvait accorder des indemnités pécuniaires à ceux qui s'étaient distingués lors d'un incendie, par un acte de dévouement extraordinaire, ou à ceux qui auraient été blessés en service.

En cas de mort par suite de blessure, l'indemnité appartenait à la femme ou aux enfants du pompier décédé. Ces indemnités étaient fixées par le préfet sur proposition du conseil municipal et acquittées sur les revenus communaux.

A l'intérieur du corps des sapeurs-pompiers fut créé un conseil de discipline qui se conformait pour l'instruction des affaires et des peines à prononcer à un réglement spécial, élaboré par le maire et approuvé par le préfet. Les peines prononcées par le conseil de discipline consistaient exclusivement à :

- 1°) Dans le cas des infractions simples, une réprimande
- 2°) Pour les plus graves suspension, exclusion et révocation.

La révocation et la destitution ne pouvaient être prononcées que par les autorités auxquelles était attribué le droit de nommer et dans les mêmes formes que les nominations.

Par un arrêté spécial le maire avait réglé tous les détails relatifs à l'ordre et à la police du service en cas d'incendie, ainsi que les séances périodiques pour l'instruction des pompiers dans le maniement de la pompe. Quelque temps plus tard la commune fit l'acquisition d'une pompe à incendie, et de ses différents accessoires.

VI - CHUTE DE L'EMPIRE VUE A TRAVERS LE PUY-DE-DOME

Août 1870, la guerre commence, le gouvernement de Napoléon III rassemble toutes les forces disponibles, il y a 300 000 hommes, 700 pièces d'artillerie déjà anciennes. La Prusse, sans compter une réserve de 500 000 hommes, met en ligne 950 000 soldats appuyés de 1 540 canons à tir rapide et à longue portée.

Aussitôt ce sont les défaites avec des dizaines de milliers de tués, le 2 septembre, Napoléon III et Mac Mahon capitulent à Sedan. L'Empereur est prisonnier avec 4 maréchaux, 10 000 officiers, 300 000 soldats, presque tous les canons furent perdus, et la plupart des fusils. L'ennemi encercle Paris et pourtant la République va essayer quand même de sauver la France. On va faire appel aux "mobiles" c'est à dire à des jeunes gens de moins de 25 ans qui n'ont pas encore servi.

< < Une liste de souscriptions est ouverte par le "Moniteur du Puy-de-Dôme" pour secourir les familles des soldats, les négociants disposent en faveur des blessés et des prisonniers, des sommes consacrées par eux chaque année à l'impression des calendriers ou des agendas qu'ils donnaient comme primes à leurs clients.

Des quêtes sont faites dans toutes les églises pour l'ambulance du Puy-de-Dôme. Les journaux de l'époque sont pleins de notes relatant les dons faits pour la défense nationale.> > Un exemple : la commune de Neschers dans sa séance du 27 septembre 1870, a voté une somme de 600 francs pour l'achat d'armes en vue de l'organisation d'une garde nationale et ajouta une somme de 400 francs résultant d'une quête faite à ce sujet.

< < Le conseil général vota 2 500 000 francs pour la défense nationale. La troisième République est proclamée, le télégramme venant du ministre de l'intérieur et signé de Gambetta n'arriva à la mairie de Clermont qu'à 9 heures du soir. Agénor Bardoux, avocat, journaliste, maire provisoire de la ville, en donna immédiatement lecture à la foule assemblée sur le perron de l' Hôtel de ville. Son discours fut accueilli de cris demandant la proclamation immédiate de la République. "Non, mes amis, s'écria Bardoux, la République ne doit agir qu'au grand jour. Nous la proclamerons demain matin, en présence de tous les citoyens". Un tonnerre d'applaudissement lui répondit, et la municipalité se dispersa.

Le lendemain matin eut lieu la proclamation officielle de la République. Le 5 septembre 1870 à 8 heures du matin, le conseil municipal est à l'Hôtel de Ville, un groupe nombreux stationne dans la cour. D'autres groupes se tiennent dans la rue et à l'angle de la Poterne, l'attitude est calme, les conversations sérieuses. Un roulement de tambour, le conseil apparait sous le portique, drapeau en tête, tout le monde se découvre. Monsieur Bardoux lit la proclamation de la République, sa voix est grave, calme, émue. < < Rendons nous dignes de la République, dit-il, c'est le moyen d'en assurer la base impérissable et définitive. > >

Proclamation

< < L'Empire est déchu,
la République est proclamée, rendons nous dignes d'elle, assurons-en la base impérissable et définitive par les exemples de justice, de dignité et de patriotisme que nous donnerons.

Le gouvernement provisoire, en s'appelant lui-même au gouvernement de la défense nationale, a tracé notre ligne de conduite.

Ce n'est plus aujourd'hui une dynastie qui lutte, c'est la nation entière qui défend ce qu'elle a de plus sacré contre les envahisseurs.

Retrempons nous donc dans le désintéressement et dans l'énergique dévouement à la France, et nous verrons jaillir de terre, s'il le faut, des légions aussi vaillantes que leurs aînées de 92. > >

Sources : Journal l'indépendant du centre, n° des 5 et 6 septembre 1870.
Franck imberdis : Agenor Bardoux (citées par J. Semonsous)

VII - CREATION DE FOIRES A NESCHERS

En 1872 Neschers n'avait pas encore obtenu l'autorisation de créer une ou deux foires l'an, ce n'est pourtant pas le manque de peine pris successivement par les différents conseils municipaux en place, en vue d'aboutir à une solution juste et équitable, notamment une décision du conseil municipal en date du 3 août 1848.

Le bourg était pourtant bien situé géographiquement, à l'intérieur d'une belle vallée, on y trouvait et récoltait tous les produits de la Limagne, ainsi que des céréales de toutes natures et de la meilleure qualité, betteraves, plantes sarclées, foins naturels, foins artificiels, fruits des vergers, fruits des vignes, vin d'un très bon choix.

L'occasion était offerte ici à la population des environs, mais aussi à celle de la montagne d'écouler les produits de leurs contrées, tels que bétail de toutes espèces, fromages, bois etc...

Voici ce que dit Henri Doniol dans son livre sur la basse Auvergne publié en 1900 : < < nos regards se tournent avec empressement vers des horizons moins bornés et des perspectives moins abruptes que ce profond et parfois sauvage couloir de la Couze de Chambon. Les aspects changent dès Neschers, petite ville aussi, assise à l'extrémité d'une cheire aux teintes sombres, en avant du charmant vallon> >.

Pourtant à aucun moment Neschers n'avait refusé l'implantation de foires dans d'autres communes, je n'en citerai ici que quelques unes pour mémoire (Saurier, Aubière, Saint-Sandoux, Saint-Diery, Saint-Nectaire, Issoire, Saint-Saturnin, Sauxillanges, Mirefleurs, un marché aux bestiaux demandé par Champeix, un marché à Plauzat, etc...). Enfin en 1873 deux foires y furent créées.

VIII - LES PROBLEMES LIES AUX CHEMINS ET TERRAINS COMMUNAUX

D'une supercifie d'environ 1 000 hectares, le bourg se trouvait être l'un des plus importants du canton, entouré par tout un réseau important de chemins vicinaux, facilitant ainsi l'accés et la distribution des marchandises entre les villages voisins, le chef lieu du canton, de l'arrondissement, mais surtout vers la capitale (Clermont-Ferrand).

Voici la liste de quelques chemins

chemin	N°1	de	Neschers	à	Clermont
"	N°2	"	"	"	Issoire
"	N°3	"	"	"	Plauzat
"	N°5	"	"	"	Ludesse
"	N°6	"	"	"	Issoire
"	N°7	"	"	"	Route N°9
"	N°8	"	"	"	Champeix

C'est dans cette France rurale et agricole, et cela durera pendant plus d'un siècle et demi (mais dans cette fin du 20ème siècle l'histoire se répète parfois) que le conseil municipal eut à prendre des sanctions contre plusieurs de ses citoyens qui s'étaient emparés illégalement de parcelles plus ou moins considérables dépendant de biens communaux.

L'usurpation est flagrante et souvent constatée par un procès-verbal d'expert. On considérait alors qu'il était de toute justice que les droits et intérêts de la commune soient respectés, qu'il n'était pas possible de tolérer plus longtemps que des tiers jouissent, irrégulièrement et gratuitement, de parcelles de terrain dont le village était propriétaire. Les détenteurs étaient mis en demeure de déclarer dans les 15 jours s'ils en devenaient acquéreurs, ou s'ils délaissaient ces parcelles de terrain ou de chemin qu'ils avaient usurpées.

Passé ce délai le maire verbalisait et dirigeait des poursuites par devant les tribunaux compétents. Au milieu de l'année 1875, trente quatre parcelles avaient déjà été usurpées par quelques villageois. Et si certains de nos concitoyens furent plus prédisposés que d'autres dans l'art de prendre de l'expansion à bon marché, n'allez surtout pas en tirer des conclusions trop rapides et rassurez vous, d'autres communes, dans d'autres départements étaient aussi touchées par de tels agissements.

Une chanson de Gaston Couté décédé en 1911 résume admirablement bien ce phénoméne d'usurpation. Tout au long de son oeuvre ce poète humaniste nous interpelle sur le sens de la vie, on y retrouve une recherche de la vérité, instant privilégié où l'âme est en parfaite harmonie avec le coeur. On reconnait dans ses vers toute la chaleur de l'humaine condition.

Les mangeux de terre

1) Je repasse tous les ans quasiment
dans les mêmes parages
et tous les ans je retrouve du changement
de dessus mon passage
A tous les coups c'est pas le même chien
qui gueule à mes chausses
et puis voyons si je me souviens
voyons dans ce coin de Beauce

Refrain

Il y avait dans le temps
un biau grand chemin
chemineau, chemineau (1), chemine
A cette heure n'est pas
plus grand que ma main
Par où donc que je cheminerai demain

2) En Beauce, vous ne les connaissez pas
Pour que rien ne se perde
mangeraient on ne sait quoi ces gars là
Ils mangeraient de la merde
Le chemin, c'était à leur jugé
de la bonne terre perdue
A chaque labour ils l'ont mangé
d'un sillon de charrue

3) Ils ont grossi leurs arpents goulus
d'un peu de glaise toute neuve
et le pauvre chemin en est devenu
mince comme une couleuvre
Et moi qui n'avait plus sous les cieux
pour poser guiboles
le chemin est à tout le monde, nom de Dieu,
c'est mon bien qu'on me vole

4) Ils ont semé du blé sur le terrain
qui réduira ma route
et si je leur demande un bout de pain
ils m'envoyent me faire foutre
et c'est peut être bien pour ça que je crois
à mesure que ce blé monte
les épis baissaient le nez devant moi
comme si ils avaient honte.

__(1) chemineau__ : celui qui parcourt les chemins à la recherche de travail et vit de mendicité

5) Oh mon biau petit chemin gris et blanc
sur le dos de qui je passe
Je veux plus qu'on serre ainsi les flancs
car moi je veux de l'espace
Où sont mes allumettes, elles sont
au fond de ma panetière
Ah ! Je ferai ben reculer vos moissons
Ah ! Les mangeux de terre !

Refrain

Il y avait dans le temps
un biau grand chemin
chemineau, chemineau, chemine
A cette heure n'est pas plus grand que ma main
pourraient bien l'élargir demain.



Et pendant que l'on réglait le problème des parcelles détournées aux profits de quelques propriétaires indélicats, quels furent les rapports entre la congrégation religieuse et la municipalité ? Un retour d'une vingtaine d'années s'avère nécessaire.

IX - RAPPORTS ENTRE RELIGIEUX ET LAICS

En août 1860 le conseil avait autorisé la supérieure de la congrégation des soeurs de la Miséricorde de Billom, à fonder à Neschers une maison de cet ordre, cette demande fut faite en vertu de l'avis et du conseil de plusieurs notables de l'endroit.

Ces religieuses de la congrégation furent autorisées par deux décrets impériaux, l'un en date du 14 décembre 1810 et l'autre du 14 janvier 1859, comme religieuses hospitalières et enseignantes dont le but était l'instruction gratuite pour les petites filles pauvres, l'éducation donnée aux enfants d'une classe plus aisée, mais surtout pour les soins apportés aux nécessiteux et aux malades, ainsi que la redistribution des aumônes et des remèdes aux indigents que la charité avaient mis à leur disposition.

Pour cerner cette fin du 19ème siècle parfois mouvementée, je citerai un extrait de l'intéressant livre de Pierre Miquel sur l'histoire de la France, publié chez Fayard.

< < Jules Ferry ne cherchait pas la guerre : il voulait faire une école "sans Dieu", non contre Dieu. La loi de 1880 retirait, il est vrai, aux universités libres la collation des grades. Mais elle ne faisait que revenir à l'état de monopole qu'avait voulu Napoléon 1er. L'enseignement était interdit aux membres des congrégations non autorisées. Mais elles pouvaient toujours solliciter cette autorisation. Tout dépendait de l'esprit dans lequel serait appliquée la loi.

Les jésuites ne purent maintenir leurs collèges. Ils furent dissous et leur expulsion donna lieu à des manifestations violentes. Fermer les collèges des jésuites, c'était porter atteinte à une institution ; mais après tout, il y avait des précédents : Jules Ferry ne faisait là que perpétuer une tradition de gallicanisme qui remontait loin dans l'histoire.

En réalité les modérés voulurent maintenir avec l'Eglise des rapports pacifiques. Les "ministres des cultes" donnèrent des instructions pour que l'application de la loi évite les incidents, les autorisations d'enseigner furent assez largement pratiquées. > >

En septembre 1881 les religieuses de la Miséricorde en résidence à Neschers devaient être nommées au titre d'institutrices communales et chargées en cette qualité de la direction de l'école publique de jeunes filles, méritant semble t-il un tel choix pour avoir fait obtenir le certificat d'études (1) dans leur école privée à un bon nombre d'enfants. Les lois votées de 1881 à 1886 organisèrent véritablement la gratuité, l'obligation et la laïcité, dans un esprit de tolérance.

Ces mesures reçurent l'approbation publique, en répondant à l'attente des gens sur l'opinion qu'ils avaient de l'enseignement primaire et de la fréquentation des classes. Neschers dans cette fin des années 1880 ne s'était pas encore doté d'une école communale de filles et cela avait comme conséquence de provoquer un grave déséquilibre, car on trouvait une école de garçons gratuite, à l'inverse de celle des filles qui était payante, ce qui avait alors pour cause d'offrir une situation équivoque.

(1) certificat d'études : diplôme créé en 1874 et qui témoigne qu'un élève a réussi à l'examen de fin d'études primaires

A l'unanimité des membres présents le conseil déclara qu'il devenait urgent qu'une école de filles fût créée. Il ne restait plus à la commune qu'à choisir l'emplacement, ce quelle fit en 1889, l'ancienne école de filles se trouvait dans un tel état de délabrement qu'il valait mieux recourir à la construction d'un bâtiment qui satisferait mieux aux exigences de sécurité qu'une vieille batisse, l'emplacement fut choisi et l'on érigea la nouvelle école sur le communal du Chirel, à l'ouest du bourg, près de l'emplacement de la route de Champeix, un emprunt fut souscrit de 16 600 francs sur une période de trente années.

La conquête en profondeur des mentalités avait été réalisée en partie grâce aux instituteurs, "ces missionnaires de la laïcité". Très respecté dans les campagnes, l'instituteur menait le combat du progrès, de l'hygiène, de l'alphabétisation et de la rigueur des principes Républicains. Il était à la fois enseignant et animateur rural, se trouvant bien souvent membre d'une loge maçonnique véritable creuset de la pensée démocratique.

En 1903 Rome avait un nouveau pape, Pie X, qui n'était pas comme Léon XIII d'un naturel patient. En mai 1904, le Vatican et Paris rappelèrent leurs ambassadeurs, il devenait impossible d'appliquer en France le Concordat. (1) L'Eglise avait pris l'initiative de la rupture. Votée en décembre 1905, la loi de séparation des églises et de l'Etat garantissait la liberté de conscience des Français, tout en précisant que la République ne devait subventionner ni reconnaître aucun culte.

En décembre 1901 une demande fut adressée à la commune de Neschers par la congrégation des frères du Sacré Coeur dans le but d'y implanter une école, mais cette dernière reçut un avis défavorable, pour la simple et bonne raison que le village ne comptait plus que 846 habitants et la population allait diminuer pendant plusieurs années encore.

Le nombre d'enfants fréquentant l'école libre à l'aube de ce siècle ne dépassait guère la douzaine, mais surtout l'existence de deux écoles concurrentes ne pouvait qu'être nuisible à l'évolution, au progrès, à l'unité et à la bonne confraternité des habitants de la localité.

En 1903 la commune demande la création d'une classe enfantine pour les enfants de 4 à 7 ans. Avec la fermeture des écoles congréganistes qui avaient existé naguère dans la commune, les classes se trouvèrent surchargées par un nombre d'enfants dépassant parfois les 50 élèves, dans cet effectif scolaire on trouvait un grand nombre d'enfants de moins de 7 ans, dont la présence détournait l'attention des maîtres, mais aussi celle des autres enfants plus âgés, au grand préjudice de ces derniers.

Le débat qui eut lieu en ce début de siècle fut en avance de plusieurs dizaines d'années sur son temps. Les propos tenus lors d'une de ces réunions furent d'une grande logique, en voici un passage.

< < La création de cette école rendrait les plus grands services à la population, en permettant aux mères de famille d'y envoyer leurs enfants âgés de 2 à 4 ans. La direction de cette école serait confiée à une femme, donnant ainsi aux familles toutes les garanties nécessaires pour que les enfants y soient traités avec sollicitude en trouvant des soins presque maternels > >.

Quant aux relations entre les élus, la congrégation et les croyants, elles ne furent peut-être pas toujours des plus courtoises, mais certainement pas marquées par la haine ou la violence, comme ce fut trop souvent le cas dans les villes. Aujourd'hui le temps a passé, les passions sont retombées, on a rangé au fond des armoires les bannières et les étendards, les mots se sont tus et si parfois quelques fanatiques veulent faire revivre l'époque passée, je garde espoir que ces nostalgiques seront rejetés par l'ensemble de la population.

(1) <u>Concordat</u> : traité entre le pape et un gouvernement sur les affaires religieuses

Mais pendant que l'on se querellait sur la gratuité ou non de l'enseignement, un problème d'une tout autre nature était en train de se jouer à La Combelle. En septembre 1888 le conseil municipal reçut une lettre de souscription des membres du comité chargé de la distribution des secours aux ouvriers mineurs de La Combelle. Ces derniers exposèrent que la société des mines de Brassac avait brusquement congédié les 150 ouvriers travaillant à La Combelle, le coup était d'autant plus terrible pour ces malheureux travailleurs qu'il était survenu au moment où l'on espérait voir reprendre les travaux après une crise longue et pénible.

X - UN BEL EXEMPLE DE SOLIDARITE

Depuis le mois d'août 1886, les ouvriers ne travaillaient que pendant 4 jours par semaine, depuis février 1887, pendant 3 jours, avec diminution du prix de la journée ; et , en dernier pendant 2 jours seulement par semaine.

Les mineurs espéraient une reprise de 6 jours de travail, lorsque le directeur décida l'arrêt complet de la mine, aussitôt que le conseil d'état eut refusé la fusion des houillières de Brassac avec celle de la Haute Loire.

Les ouvriers ne purent faire aucune économie ne travaillant pas toute la semaine, aussi la misère était-elle grande au moment où fut prise la cruelle décision du directeur, et 485 personnes se trouvèrent privées de tout.

Des secours immédiats furent organisés en vue de procurer du pain aux ouvriers pendant quelque temps, mais en présence de cette nécessité produite par le chômage des mines de La Combelle, les vivres manquèrent mais les villages voisins répondirent présents à cet appel, la générosité des gens fut à la hauteur de ce malheur et tous participèrent à ce secours :

Le gouvernement a donné	1 500 F
Le conseil général du Puy-de-Dôme	2 500 F
Le sénateur conseiller général du canton de Jumeaux	500 F
Les conseillers généraux du Puy-de-Dôme	385 F
Le conseil général de la Haute Loire	500 F
Le conseil municipal de Brassac	100 F
Total	5 485 F

Les encouragements à la production agricole n'étaient pas illégitimes dans un pays où l'économie restait largement rurale. La France en 1900 était le premier producteur d'Europe, elle venait en tête pour la production du vin, en second pour le blé, en troisième pour la pomme de terre, en quatrième pour la betterave. L'élevage et les cultures maraîchères étaient en progrès constant, en raison du gonflement des marchés urbains, chaque région avait tendance à se spécialiser.

Neschers se trouvait du fait de son emplacement géographique au centre de terres riches et fertiles, où l'on récoltait tous les produits ci-dessus énumérés. L'établissement de plusieurs minoteries et huileries importantes tout au long de la Couze qui traverse le bourg, faisaient de ce village un des centres les plus commerçants de la vallée.

En plus des problèmes causés par les rigueurs climatiques (gelée, orage violent, sécheresse, grèle) il fallait combattre les maladies et insectes divers qui détruisaient les récoltes.

Je vous avais déjà parlé plus haut du phylloxera dans la dernière décennie de 1890, du mildiou en 1910, mais quelques années auparavant en juin 1904 le pou de San José (1), fit son apparition, à cette époque il était très difficile sinon impossible de pouvoir le déceler au microcospe.

Un décret fut établi pour la circonstance, l'entrée fut interdite aux bateaux en provenance d'Amérique et transportant des fruits frais ou secs, mais aussi des plantes. Or le danger était bien réel et le pou de San José aurait pu faire autant de mal en dévastant tous les arbres fruitiers, que le phylloxera le fit en détruisant une grande partie des vignes de notre commune.

Depuis très longtemps les gens du village étaient dans l'obligation de se rendre à Champeix, ou à Coudes pour peser les produits de leurs récoltes, le bétail, l'approvisionnement en combustible et pour toutes choses servant à leur usage. Ainsi un marché fut approuvé en décembre 1907 pour l'établissement d'un poids public.

A tout cela il fallait ajouter les nombreuses tracasseries administratives dues au fonctionnement des services, ou à la règlementation en vigueur.

XI - TRACASSERIES DIVERSES

Trois exemples confirment mes propos :

1) Chaque jour, un nombre important de personnes de notre localité devaient répondre par retour du courrier, comme l'exigeaient bien souvent les affaires commerciales et pour cela elles étaient obligées de patienter jusqu'à l'arrivée du courrier venant de Besse, pour y déposer leurs lettres dans une boîte suspendue à la voiture. L'état des routes ne permettait pas toujours à l'employé d'être à l'endroit, à l'heure voulue, occasionnant ainsi une perte de temps. Sur la demande de la population une boîte aux lettres fut installée à la Cambuse en décembre 1889, cette dernière était levée tous les jours et le courrier remis à l'employé des postes se trouvant à la gare de Coudes.

2) En 1893 fut créé le bureau de poste, l'administration en profita pour supprimer la boîte aux lettres située sur la place du village. Le bâtiment avait été construit sur la route en dehors du bourg, distance importante à parcourir pour les personnes âgées se trouvant au centre de la commune, mais aussi pour les principaux négociants installés le long de la Couze, du côté opposé à celui où se trouvait le bureau. Il en résultait beaucoup de temps perdu en aller-retours, alors les villageois demandèrent le retour de cette boîte. Quelques mois plus tard l'administration de la poste rétablit le fonctionnement de cette boîte.

3) En novembre 1891, un arrêté préfectoral interdisait formellement de laisser circuler sur le pont suspendu de Coudes les voitures dont la charge dépassait 2 300 kilos, c'est à dire un nombre supérieur à 16 sacs de blé ou de farine et à 8 pièces de vin, depuis cette époque les employés de la surveillance ou de l'entretien du pont verbalisaient avec un impitoyable acharnement tous les contrevenants.

Pourtant l'administration avait toléré avec juste raison le passage de poids bien supérieurs et la solidité du pont n'en avait pas pour autant souffert. Rien ne justifait une telle mesure vexatoire qui venait frapper les commerçants de la région qui transportaient des marchandises en chariot.

Cela eut pour effet l'obligation de doubler le nombre des voitures, des chevaux et du personnel, mais surtout créa des dépenses plus importantes, nécessitant, de la part des commerçants, dans un but d'économie, de se diriger sur la gare d'Issoire malgré un trajet plus long.

(1) Pou de San José : puceron très nuisible aux plantes cultivées, mais surtout aux vergers.

Le conseil écrivit à l'administration, pour expliquer le préjudice occasionné à la population desservie par la gare de Coudes, mais surtout aux intérêts du bourg de Neschers, et il en profita pour demander la transformation du pont existant en un autre métallique.

XI - LES EQUIPEMENTS

a) Télégraphe

Conscients des progrès réalisés dans tous les domaines, mais surtout des avantages que l'on pouvait retirer de cette invention, le maire et le conseil municipal demandèrent en novembre 1899, que le bureau de poste soit équipé d'un télégraphe, ce dernier étant vivement désiré par la population, il ne restait plus qu'à prendre les engagements administratifs nécessaires au nom de la commune.

En février 1900, le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes fit connaître sa réponse au préfet, cette demande avait reçu un avis favorable, des souscriptions particulières furent recueillies, la majeure partie de celles-ci émanèrent des commerçants et des propriétaires, la même année le télégraphe fut installé.

Parmi les premiers utilisateurs on trouvait des négociants, des artisans, des commerçants et des propriétaires, satisfaits du fonctionnement de cet appareil qui leur permettait de communiquer rapidement et à distance des nouvelles, des avis, des dépêches, même si le texte était formé de phrases très simples.

b) Téléphone

On peut se rendre compte de l'immense pas franchi en comparaison de la lettre, c'était un important gain de temps, pour passer des marchés, des commandes, etc... Ceux qui avaient goûté aux avantages du télégraphe, furent les premiers à demander l'installation du téléphone, rendez-vous compte ! Pouvoir communiquer sans intermédiaire contrairement au télégraphe qui monopolisait deux employés. Le premier décodait le message, le second l'apportait, mais bien souvent dans les villages la même personne remplissait ces deux fonctions.

En novembre 1906 l'équipe municipale demanda l'installation du téléphone, 2 ans plus tard la poste de Neschers en fut dotée. Phénomène annoncé depuis la fin du 19ème siècle, le retour à la prospérité se fit ressentir de plus en plus en ce début des années 1900.

La grande industrie faisait des progrès décisifs, la sidérurgie bénéficiait des commandes de - l'Etat, en raison de sa politique de réarmement. La France produisait 40 millions de tonnes de houille en 1910 au lieu des 28 millions en 1895. La production du fer et de l'acier avait été multipliée par quatre.La métallurgie employait 2 fois plus d'ouvriers. La houille blanche, exploitée dans les Alpes produisait de l'électricité bien avant 1914. La France avait un rôle de pionnier dans la construction des automobiles et des avions en sortant tous les ans 4 500 voitures et camions. La France s'était engagée résolument dans la voie de la deuxième "révolution" industrielle, celle du pétrole et de l'électricité.

c) Electricité

La commune suivit cet exemple et en janvier 1903, elle approuva un traité de concession pour l'éclairage électrique des établissements communaux, mais aussi des rues, voies et places publiques. En août 1904, le conseil donna l'autorisation de passage dans la commune à la compagnie électrique, afin que cette dernière règle les conditions d'établissement des canalisations destinées au transfert de l'énergie électrique. Et en 1910, conformément aux modifications apportées par l'ingénieur en chef, le village fut partiellement équipé et desservi par un réseau en éclairage public.

d) Tramways

Mais parfois les élus émettaient des réserves, voire des refus chaque fois que l'intérêt général de la commune l'exigeait. En 1902 le bourg avait reçu un projet de construction d'une ligne de tramways départementale de plus de 500 kms, les critiques furent émises par le conseil pour diverses raisons. D'une part le réseau n'avait pas été étudié d'une manière satisfaisante, puisque un grand nombre de localités importantes avaient été totalement oubliées, mais aussi les tramways ne pouvaient rendre à l'agriculture que des services insignifiants. Mais c'était surtout l'imposition extraordinaire qui aurait été demandée aux habitants sur une période de 60 années qui justifia ce refus.

En 1906 la municipalité se fit de nouveau l'interpréte des sentiments unanimes de colère des habitants. Le village traversait depuis des années une crise terrible causée par le phylloxera ; la reconstruction du vignoble, la faible quantité de vin, mais surtout sa vente à un prix très bas rendaient donc impossible dans de telles circonstances, qu'elle consentit à de plus lourds sacrifices. Malgré cela le Conseil Général avait maintenu ses décisions antérieures, en ce qui concernait le réseau à construire ; pourtant ce vote fut absolument contraire à l'avis du Conseil d'Etat, qui était la plus haute juridiction du gouvernement de la République, absolument opposé aux désirs exprimés par 194 communes.

Il y avait tout lieu de craindre comme le redoutait le Conseil d'Etat, que dans un proche avenir le département aurait à sa charge l'exploitation et l'entretien du réseau.

Parallèlement le conseil municipal avait à se prononcer sur l'établissement d'une ligne de tramways de Clermont à Besse avec enbranchement à Saint-Nectaire ; cette dernière ne se trouvait d'aucune utilité pour Neschers, mais au contraire, il y aurait un grand avantage que la dite ligne soit établie entre Coudes et Besse avec embranchement sur Saint-Nectaire. Pour clore définitivement le chapitre tramways voici un autre exemple tout aussi significatif.

En juillet 1911, le maire communiqua l'avant projet relatif à l'établissement d'une ligne de Clermont à Champeix, prescrivant l'ouverture de l'enquête d'utilité publique du 16 juillet courant au 16 août prochain. Cette ligne de tramways étant parallèle à la ligne de chemin de fer et située à peu de distance de celle-ci, se trouverait dépourvue d'utilité et au contraire serait même nuisible aux intérêts de la commune de Neschers, par la suppression des services de voitures de la correspondance Champeix - Coudes.

Un contre projet relatif à l'établissement d'une ligne de tramways d'Issoire à Besse via Champeix fut élaboré par le conseil. Le conseil municipal délibéra et considéra que cette ligne présenterait des avantages pour toutes les communes traversées, et particulièrement pour le canton de Besse.

XII - OU L'ON REPARLE ENCORE D'EAU

Un autre exemple de la défense des intérêts des habitants du bourg : en ce début d'année 1910 un projet de captage des eaux de la Couze Chambon avait été demandé au profit de la ville de Clermont-Ferrand. Mais à la requête de plusieurs communes une enquête fut entreprise et exécutée par un des responsables des ponts et chaussées en juillet et août de la même année. Les différents jaugeages réalisés donnèrent une moyenne de 600 litres seconde. Un rapide calcul donna les résultats suivants, en supposant que le débit de la rivière reste inchangé, et qu'il en soit pris 400 litres par les propriétaires de la commune possédant des prés-vergers sur la rive droite, alors les 200 litres restants seraient bien insuffisants pour arroser les prés-vergers de la rive gauche, dont la superficie est évaluée à 30 hectares, mais surtout pendant les années de sècheresse, cette quantité serait trop faible pour actionner les moulins, les usines de la localité et arroser les prairies.

Le maire emporté par une fougue oratoire insoupçonnée jusqu'à ce jour, fit une intervention des plus remarquée, non seulement devant le conseil, mais aussi en présence des villageois venus l'écouter, et tint ce discours :

< < Au nom des meuniers, des industriels et de tous les propriétaires de la commune, mais aussi de la santé et de la salubrité, je proteste énergiquement contre les prétentions de la ville de Clermont-Ferrand de vouloir capter les sources de la Couze Chambon. Je crois que si le conseil de cette ville persiste dans ses desseins, la commune de Neschers, s'alliera avec l'ensemble des communes intéréssées de la vallée, pour s'opposer par tous les moyens possibles et légaux au captage des sources en question. > >

En ce début du 20ème siècle ne l'oublions pas, Neschers se trouvait être une commune rurale parmi des milliers d'autres. Les différentes maladies, mais aussi les insectes qui s'attaquèrent aux récoltes, la variation brusque des températures qui modifia sensiblement la pousse ou le ramassage des produits de la terre, furent la hantise des agriculteurs et aussi des vignerons.

L'ensemble de tous ces ennuis, justifia amplement cette prise de position du maire. Mais de gros nuages noirs s'amoncelaient sur cette France, en cette fin juin 1914, un télégramme annonça l'assassinat du prince héritier d'Autriche, l'Archiduc François Ferdinand et de son épouse, l'été 14 risquait d'être chaud. Le 31 juillet Jean Jaurés fut assassiné, le 3 août l'Allemagne déclara la guerre à la France. On s'attendait à 13 % de réfractaires, il n'y en eut que 1,5 %.

Même s'il n'y avait pas dans les villages un enthousiasme délirant, on pensait tout de même bien pouvoir repousser l'agresseur rapidement et loin de nos frontières, hélas cela allait se prolonger encore pendant 4 ans ; années de souffrances, de misères, de sacrifices, les villages se vidaient de toute leur jeunesse. Neschers n'allait pas être épargné par cette horreur. Du fait de la durée des hostilités qui enleva aux travaux des champs tous les hommes valides, en état de porter les armes, provoquant ainsi une crise de la main d'oeuvre,d'où une grande difficulté pour entreprendre les travaux agricoles, les ressources et les économies des habitants devinrent insuffisantes ou épuisées.

De plus, pendant plusieurs années consécutives, les récoltes avaient été en grande partie détruites par la grêle et les diverses intempéries, provoquant durant toute cette période des demandes à la municipalité, d'allocations journalières. Les villageois essayèrent tout au long de cette époque de survivre face à ce grand conflit.

Le temps n'en finissait pas de s'étirer, mais dans ce ciel sombre une clarté est apparue. Avec soulagement la population apprit l'armistice du 11 novembre 1918, de nouveau la paix était revenue, il fallait panser ses blessures, la guerre avait pris beaucoup d'enfants de la commune.



Le choeur de l'église

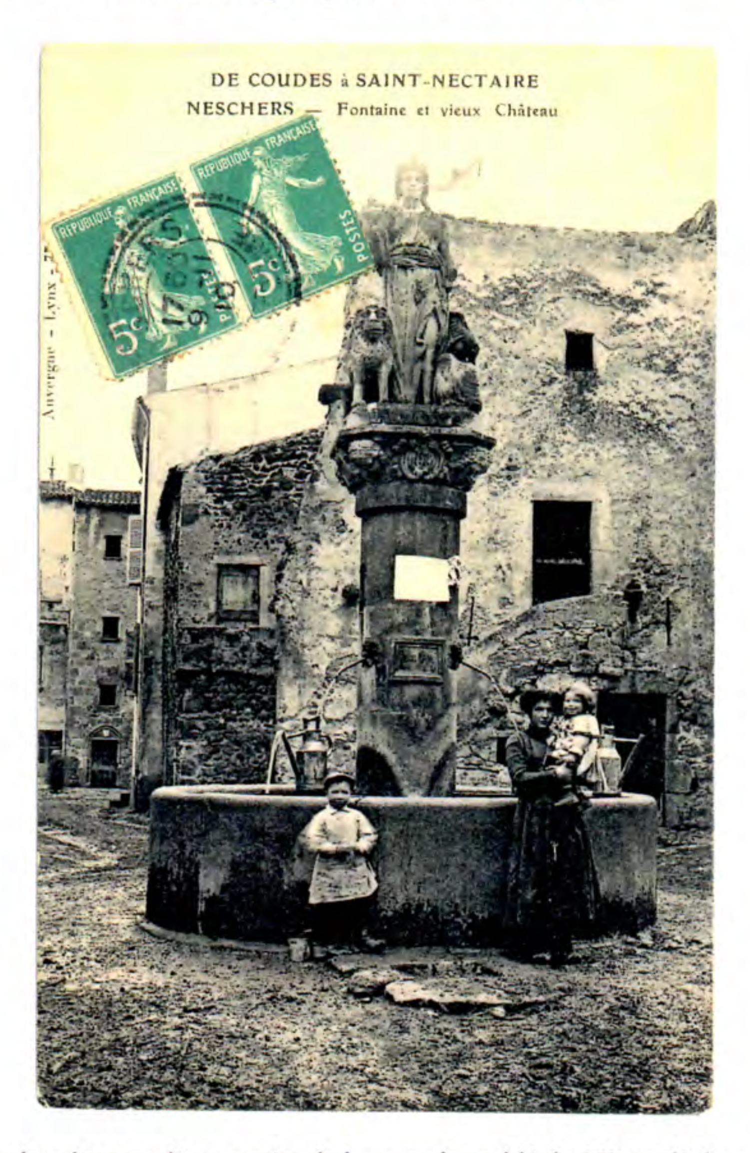




L'église est de construction moderne ; lors des travaux de fondation on a découvert un trésor important : pièces d'or des règnes de Louis XII et Louis XIII, pièces espagnoles des règnes de Ferdinand le Catholique et de Philippe II. C'est un édifice en pierre blanche dans le style néo-gothique ; son clocher-porche est coiffé d'une flèche hexagonale en ardoises. Au transept débordant fait suite une travée droite et un choeur polygonal. On y conserve une curieuse statue en bois doré et peint représentant Saint Verny. L'inscription "statua sancti isidori verni 1851" offre un exemple de l'amalgame du culte de deux Saints distincts : Saint Isidore, patron des laboureurs, et Saint Verny, patron des vignerons, dans une unique représentation. En 1877 l'église fut entièrement achevée.



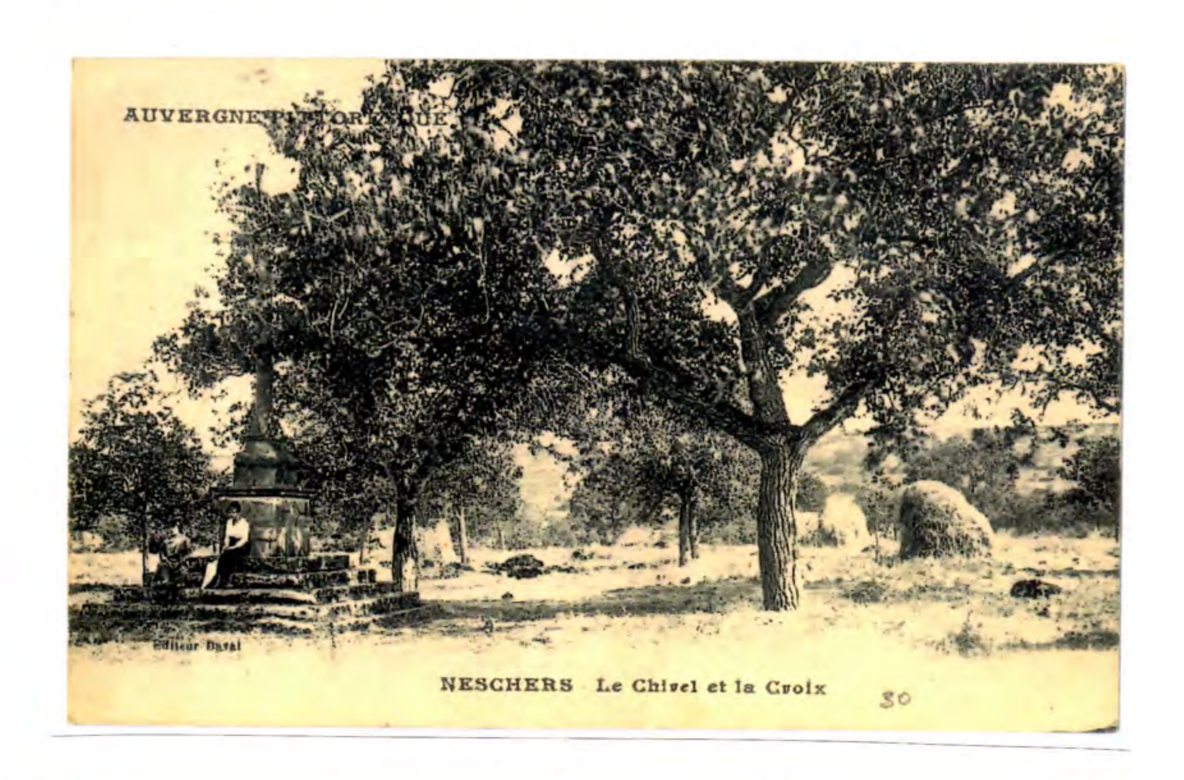
Neschers : l'entrée du bourg en venant de Champeix. Sur la droite, on peut apercevoir le bureau de poste qui fut créé en 1893.



"La Marianne" construite dans les premières années de la seconde moitié du 19ème siècle est située place de Verdun, elle est composée d'un bac circulaire avec colonne centrale à quatre griffons et porte la date de 1859 ; elle a été surmontée d'un groupe en calcaire sculpté par Gardet représentant la République guerrière ayant à ses côtés un lion et un enfant assis. Sur son socle sont gravées les dates de 1887, 1870, 1848, 1789 et la devise républicaine "liberté, égalité, fraternité".



Pont de style gallo Romain, construit dans la première moitié du 19ème siècle, un projet d'aqueduc avait vu le jour, mais d'un coût élevé il fut tout de suite abandonné



Le Chirel à l'époque où l'on fanait, les arbres qu'on aperçoit sont des noyers. En 1850 eut lieu la première adjudication des noix du Chirel, par la commune qui en était propriétaire, cela allait durer pendant toute la seconde moitié du 19ème siècle, et une grande partie du 20ème siècle (jusqu'à la fin des années 60)

IIIe REPUBLIQUE

****

COMMUNE

DE

NESCHERS

APRES 1914

ELECTION MUNICIPALE DU 10 DECEMBRE 1919

LE MAIRE	L'ADJOINT
MALLET P.	BIENFAIT J.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ABRAHAM G.

ANDRAUD-POMEL

AUZENAT A.

DESAIGLE B.

DUBOIS A.

FOULHOUX H.

GRAVE-VESSIERE

MIOLANNE M.

PARPALEIX-ROUSSEL

THOMAS-PIGNAT

ELECTION MUNICIPALE DU 10 MAI 1925

LE MAIRE



MALLET P.

L'ADJOINT

ABRAHAM G.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

ANDRAUD-POMEL

DESAIGLE A.

DUC-BOST

FOURVEL P.

GRAVE A.

MEGE H.

MIOLANNE L.

SOUPEL A.

VERDIER E.

VISSAC F.

ELECTION MUNICIPALE DU 17 MAI 1929

LE MAIRE → FOURVEL P.

L'ADJOINT → VISSAC F.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

CUREYRAS-DUCROS

DUC-BOST

DUC-PRAT

GARNAUD M.

GRAVE A.

MAISONNEUVE H.

MEGE H.

MIOLANNE L.

PHILIS J.

SANITAS A.

ELECTION MUNICIPALE DU 16 MAI 1935

LE MAIRE	L'ADJOINT
	
FOURVEL P.	VISSAC F.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

AGUIRE J.

DEMAS P.

DUC-BOST A.

FAYET H.

FERRANDON E.

FOULHOUX H.

GARNAUD M.

MEGE H.

MELLE H.

VISSAC P.

I - CREATION D'UN MONUMENT AUX MORTS

En Novembre 1919, le conseil municipal décida d'élever un monument pour perpétrer le souvenir de ses "glorieux fils de la commune, morts pour la patrie".

En Novembre 1920, la municipalité approuva les plans et devis, un marché de gré à gré fut passé en Novembre 1921, et quelques mois plus tard la commune eut son monument commémoratif, aux "soldats morts pour la France."

II - DE LA DEMOGRAPHIE A LA SEXOLOGIE

Il y a dépeuplement ou dépopulation, lorsque sur un territoire donné, le nombre des décés est d'une façon constante supérieur au nombre des naissances, ainsi par suite de la Grande Guerre, et des souffrances entrainées indirectement, la France a perdu de 1914 à 1920 environ 3 300 000 habitants. Pourtant en 1913 la densité de la population avait atteint 74 habitants au km2, alors que la moyenne en Europe, pour la même superficie était seulement de 45 habitants.

La France d'avant 1914 ne souffrait pas de dépopulation au sens exact du terme, mais bien d'une diminution progressive de sa fécondité, son taux annuel de natalité pour 1000 habitants s'était abaissé depuis 1820 passant de 32 à 19.

A tel point que le conseil municipal de Neschers émit en 1923 le voeu suivant.

< < Considérant que la diminution rapide du nombre des naissances françaises, passant de 1 034 000 en 1868 à 759 000 en 1922, compromet gravement la puissance économique de la France, le crédit du pays et les intérêts privés de tous les citoyens; qu'elle a pour conséquence une pénurie d'hommes aussi nuisible à l'agriculture qu'à l'industrie; qu'elle contribue puissamment à entretenir en Allemagne des idées de revanche et, par suite, qu'elle met en danger le maintien de la paix que tous les français désirent ardemment;
Le relèvement de la natalité française n'est possible que si le gouvernement et le parlement adoptent une politique de natalité nettement définie et s'ils l'appliquent avec énergie et méthode;
Les représentants du département du Puy-de-Dôme, sénateurs et députés doivent mettre au premier rang de leurs préoccupations la lutte contre la diminution de la natalité; en s'efforçant d'améliorer à tous points de vue la situation morale et matérielle des familles nombreuses insuffisamment protégées par notre législation actuelle, tant en soutenant l'adoption d'un mode de suffrage permettant la juste représentation au Parlement des foyers largement peuplés. > >

Grâce aux lois votées en 1913, on assiste en France, à un premier pas timide en faveur des familles nombreuses et pauvres, et aussi des femmes en couches dépourvues de ressources.

Parallèlement à tout cela, un livre fort savoureux de Jean Marestan, sur l'éducation sexuelle, parut en 1924.

Tout au long de ses 21 chapitres, sont abordés différents problèmes que l'on pouvait se poser sur la sexualité à cette époque, mais qui était chose tabou.

Si cela peut paraître dépassé à l'heure actuelle, il n'en est pas moins vrai que ce livre fut en avance sur son temps. Parfois moralisateur, souvent amusant, quelque recettes y sont expliquées avec plus ou moins de bonheur.

Sur les rapports conjugaux et leur fréquence :

< < Nombre de théoriciens, plus attachés en général à l'intérêt de la mytologie catholique qu'à la recherche impartiale des vérités scientifiques, ont prétendu que les humains étaient plus portés à l'amour qu'aucune espèce animale, et que seuls ils étaient disposés à s'y livrer en toute saison, ce qui serait l'évidente preuve que c'est le goût de la débauche, beaucoup plus qu'un besoin réel, qui les dispose à s'accoupler.

Il est contraire à l'exactitude d'affirmer que l'érotisme est plus développé chez l'homme que chez les animaux.

Un bon coq peut cocher de 50 à 60 fois par jour, un pigeon 15 fois par heure, un moineau 20 fois ; les singes et les boucs sont capables de s'accoupler de 5 à 8 fois dans la même journée.> >

Je ne crois pas qu'aucun être humain ait jamais battu de tels records, et je n'engagerai pourtant jamais un de mes semblables à essayer de les battre.

Sur l'égalité des sexes :

< < La femme est, dans notre société présente, une sacrifiée , dont la seule revanche est de prendre, de temps à autre, pouvoir despotique à son tour, lorsqu'elle peut imposer au monde ses caprices par sa jeunesse et sa beauté.

On lui fait un commandement et un devoir d'obéir aux lois mais, fût-elle lettrée, doctoresse, écrivain, ou commerçante, elle n'est, pour leur rédaction, jamais consultée. A la plus intelligente, on dénie la capacité civique reconnue au plus fruste des ignorants, pourvu que ce dernier ait été, par la nature, gratifié d'un sexe masculin.

Mineure à son foyer d'origine, la femme demeure, quelle que soit la moralité de l'époux, sous sa tutelle entière dès qu'elle a contracté mariage. Jusqu'à l'âge le plus avancé, elle lui doit obéissance passive. Serait-il joueur, prodigue, inhabile en affaires, il possède la direction des biens. Sans aucune autorisation il lui est loisible de gaspiller ce qu'il possède.

Mais l'épouse ne peut disposer de ce qu'elle détient en propre sans avoir obtenu, au préalable, son consentement. Un père à la faculté de faire emprisonner, pour inconduite, sa fille dans une maison de correction jusqu'à l'âge de 21 ans.> >

On croirait lire le 2ème sexe de Simone de Beauvoir, mais avec une trentaine d'années d'avance.

Pour les femmes frigides quelques conseils sur l'éveil de leurs sens endormis y sont savamment distillés ; mais en sont-ils pour autant efficaces ? Mesdames je vous laisse seules juges.

< < On le fera par les parfums, la musique, le repos, des lectures où l'amour est poétiquement exalté, enfin par une alimentation spéciale, qui sera composée en majeure partie de plats légèrement épicés, de farine d'avoine, de chocolat, de lentilles, d'artichauts, de céleris, de poisson de mer, de coquillages, d'oeufs, de mets sucrés et parfumés à la canelle ou à la vanille.

Il faudra éviter la laitue, la bière, le vin, l'alcool et le tabac en trop grande quantité, l'odeur du camphre et surtout le café noir, qui sont anaphrodisiaques, c'est-à-dire qui ont pour effet d'éteindre, partiellement au moins, les désirs amoureux, dans le cas d'une frigidité rebelle on pourra ajouter la flagellation > > (sic).

Sur l'avortement :

< < Il est donc raisonnable de ne point demeurer dans l'expèctative et de prendre une résolution. Pour préserver la mère sacrifiera-t-on l'embryon, ou le foetus ?

A-t-on moralement le droit, fût-ce dans des circonstances quasi-désespérées, de supprimer l'existence de ce qui peut devenir un être humain ? et si on ne le fait pas, n'est-ce pas concerter, de propos délibéré, l'assassinat de l'être humain déjà formé qui est la mère ?.

Si le respect de la personne humaine n'est pas pour le médecin un vain mot, son devoir est, en présence de complications redoutables, d'avertir honnêtement la malade du péril qu'elle encourt ainsi que son enfant, et de lui faire connaître le remède qui pourrait être apporté à la situation, quitte à ne pas appliquer lui-même ce remède s'il l'estime en opposition avec ses croyances.

Moralement il n'appartient ni au médecin, ni au mari, ni à l'entourage, dont l'existence n'est pas en jeu, et qui pourraient être d'ailleurs, sous des apparences de vertu très haute, incités par des combinaisons inavouables, de dicter la sentence.

En principe toute destruction d'un être vivant, même non humain, est une chose immorale, de même d'ailleurs que toute souffrance infligée à un être vivant. Car la plus haute morale c'est l'amour universel, la conservation de la vie dans la joie, l'horreur du meurtre et de la cruauté, même à l'égard des êtres les plus inférieurs, parce qu'ils ne sauraient être rendus responsables du sort malencontreux qui décida de leur humble naissance.

Si la pitié n'est pas un sentiment digne d'être étouffé, un préjugé à faire disparaitre, on ne saurait nier qu'il n'est pour elle aucun motif de se limiter à une famille, une caste, une nation, ou une espèce, et qu'elle n'atteint sa parfaite expression que lorsqu'elle s'étend, du brin d'herbe à l'homme de génie, à tout ce qui vit et souffre. > >

III - DU FRONT POPULAIRE A LA LIBERATION

En ce qui concerne la France des années 30, elle fut entraînée, comme les autres nations européennes, dans la guerre par la crise, sans qu'elle puisse s'opposer à cette mécanique des forces. Pourtant les accords de Matignon en Juin 1936 furent une avancée extraordinaire dans le monde du travail, ce jour-là, en effet, le travail en France, a conquis sa charte, un réajustement des salaires est recommandé : de 15 % pour les moins élevés, de 7 % pour les plus élevés.

Immédiatement après la signature de l'accord de Matignon, le gouvernement dépose une série de projets de lois, les congés payés, les conventions collectives, la semaine des 40 heures.

La victoire est acquise titre "L'humanité", le 8 Juin 1936 victoire sur la misère, titre du "Peuple", le 8 Juin 1936 victoire de la classe ouvrière, titre du "Populaire", le 8 Juin 1936.
Dans "La Lumière", Georges Boris souligne également la grandeur de ce temps < < Retenez bien cette date : 7 Juin 1936, elle est d'ores et déjà inscrite dans l'histoire. > >

La création d'un sous-secrétariat d'état chargé des sports et des loisirs est une des principales originalités du cabinet Léon Blum.

En Décembre 1940 une demande conjointe fut adressée par l'instituteur et par le président de la société de football "L'étoile Sportive de Neschers", en vue de la création d'un terrain de sport, pouvant servir à la fois, à l'instruction physique des éléves, mais aussi à l'entrainement de l'équipe de foot.

Un premier choix avait été retenu au lieu-dit "Plaine de Nouzerat", mais des réserves furent émises sur l'adoption d'un tel endroit, la sécurité , l'emplacement, l'éloignement. Enfin en Juillet 1942, d'un commun accord le terrain fut implanté au Chirel, et tous apportèrent leurs concours en participant à l'assèchement et à l'aménagement de cet espace réservé aux sportifs.

Hélas une nouvelle période sombre agitait la France, elle allait durer 5 longues années.

Souffrances, détresse, privations furent le lot quotidien de notre population. Tout fut rationné, pain, viande, pâtes alimentaires, matières grasses, savon, tabac, vêtements, carburant etc...

En Février 1941, une demande de création d'un marché hebdomadaire fut faite, pour l'approvisionnement des habitants de la commune en légumes, volailles etc..., mais aussi pour les 2 bouchers et le charcutier pour l'achat du bétail, car ces derniers étaient obligés de faire de longs déplacements avec les difficultés de transport occasionnées par la pénurie de carburant.

En Mai 1941 pour éviter à la population une attente trop longue lors des distributions des cartes d'alimentation mensuelles, de bons de rationnement, ou des tickets, une aide fut apportée au secrétaire de mairie de Neschers.

L'Armée hitlérienne d'occupation pillait la France. Chaque jours 400 millions de francs étaient versés à l'envahisseur pour l'entretien de ses troupes d'occupation.

Les matières premières telles que le charbon et l'électricité étaient réquisitionnées.

Des convois entiers à destination de l'Allemagne chargés de céréales, de blé, de pommes de terre, tissus, métaux, cuirs. Beaucoup d'oeuvres d'arts disparurent au profit des nazis.

A tout cela il fallut ajouter les nombreuses arrestations, tortures, déportations, les fusillades, pendaisons et autres supplices atroces, qui étaient monnaie courante, contre nos compatriotes.

Ni juifs, ni communistes, ni socialistes, ni maçons, ni syndicalistes, ni démocrates, sur qui Vichy pouvait-il compter ? sinon sur ceux qui avaient souffert du désastre en Juin 1940, et qui étaient préparés par la propagande des < < ligues > > d'avant guerre à rejeter sur la politique la responsabilité du désastre. Ceux-là furent regroupés dans la légion, fidèle phalange du Maréchal.

Chaque village avait un < <Président> > de la < <Légion Française> > qui devait exercer l'autorité morale en même temps que le curé, le légionnaire portait le béret basque et la francisque, certains furent des collaborateurs zélés.

En 1940 les résistants étaient une poignée. Les maladresses de Vichy et l'engagement des communistes dans la guerre aux côtés des alliés les rendirent beaucoup plus nombreux dès 1941.

L'acte de résister était au départ individuel, un acte de foi pour la liberté, un saut dans l'inconnu, mais surtout une prise de conscience contre la honte, l'agenouillement, la misère de la collaboration.

Les résistants vinrent de tous les horizons, de tous les milieux, de toutes les classes sociales, des jeunes, des hommes, des femmes, parfois presque des enfants.

Le passage à la clandestinité n'était jamais spectaculaire, les réseaux se constituaient prudemment, lentement.

Parfois ils avaient pour cadre le milieu professionnel, l'atelier, le rail, l'armée etc...)

L'Auvergne a eu ses héros et ses martyrs, et quels que furent les différents réseaux, Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.), les Francs Tireurs Partisans Français (F.T.P.F.) ou les Forces Françaises Libres (F.F.L.), tous participèrent à la libération de leur région ou de leur pays.

Beaucoup sont morts, certains sont encore en vie, citer ici leurs noms ou leurs exploits dépasserait de beaucoup le cadre imposé à ce livre. Mais je tiens ici à rendre hommage à leur courage et à leur grand dévouement, leurs actions doivent servir d'exemple aux nouvelles générations.

Et, si Neschers a eu un peu plus de chance que Saint Floret village qui fut bombardé, au cours de ces longues années, les habitants n'en n'ont pas moins souffert en privations et vexations de tous genres.

Par arrêté du préfet, en date du 3 Octobre 1944, portant dissolution du conseil municipal, et instituant une délégation spéciale provisoire, afin de reprendre les affaires administratives en mains, elle fonctionnera jusqu'à l'élection municipale du 3 Mai 1945.

Sa composition fut la suivante

Président	FOURVEL P.
Vice-Président	FARDIN E.
Membres	GARNAUD M. AGUIRE J. DEMAS P. MEGE H. PERRIN J. VALLON M. DUBOIS P. FOULHOUX JB. FAYET P.

En Juin 1945, une adresse réclamant une épuration immédiate fut prise par le conseil municipal de Neschers.

< < Au lendemain de la victoire, soucieux de voir poursuivre sans faiblesse et sans complaisance, l'épuration en France, considérant que cette épuration doit-être accélérée, notamment contre les inspirateurs et les chefs de la collaboration.

Considérant que le rétablissement de la moralité publique exige qu'ils soient les premiers et les plus lourdement frappés.

En conséquence, et après en avoir délibéré, il émet le voeu qu'en premier lieu, l'usurpateur Pétain, soit jugé sans délai, par la Haute Cour de Justice et reçoive le châtiment que méritent ses actes. > >

En Février 1946, le Conseil Municipal émit les voeux suivants.

< < Considérant que de trop nombreuses personnes ayant collaboré avec l'ennemi, échappent au châtiment, considère :

- 1er - que tous les individus ayant fait partie des G.M.R., des organisations de propagande du traitre Pétain, en France ou dans les camps de prisonniers en Allemagne, soient exclus des fonctions publiques, et privés de leurs droits politiques.

- 2e - que tous les individus ayant collaboré politiquement ou économiquement avec l'ennemi soient condamnés avec rigueur et mis hors d'état de poursuivre ou de reprendre leur activité.

- 3e - que tous les individus ayant porté les armes contre les armées alliées, soient exclus de l'armée, de la police et si leur grade leur confère une responsabilité particulière, passés par les armes.

- 4e - que tous les individus ayant collaboré avec la police Allemande et dénoncé des patriotes soient mis à mort.

- 5e - enfin le Conseil demande une épuration juste, mais rapide et complète. > >

Voila bientôt 50 ans que les canons de la seconde guerre mondiale se sont tus, et si l'on peut se réjouir que notre pays ne soit plus en guerre, d'autres conflits existent ailleurs, sur une autre partie du globe, d'autres nations sont contaminées par cette effroyable gangrène. Contrées bien souvent pauvres, où l'existence d'un être humain n'a aucune valeur.

Il faut alors condamner toute violence, qu'elle soit physique, morale ou psychologique, condamner aussi qu'une humiliation en remplace une autre, et c'est peut-être comme cela que l'on arrivera à une réconciliation entre tous les êtres humains. Hélas n'est-ce pas un peu trop utopique ?

Différentes cartes de restrictions ayant eu cours de 1940 à 1948 environ

CONSEILS SUR L'UTILISATION DES SEMENCES

	En semant en place sur 10 mètres carrés.	Vous récolterez.
Betteraves à salade	5 gr.	20 kgr.
Carottes	5 gr.	30 kgr.
Corfeuil	40 gr.	
Chicorée sauvage et de Bruxelles.	25 gr.	
Épinards	30 gr.	20 kgr.
Fèves	400 gr.	40 kgr. de gousses.
Haricots	150 gr.	8 kgr. de filets ou 3 kgr. de grains.
Mâches	10 gr.	5 kgr.
Navets	2 gr. 5	25 kgr.
Oignons	25 gr.	25 kgr.
Oseille	6 gr.	
Panais	3 gr.	30 kgr.
Persil	15 gr.	
Pissenlit	10 gr.	20 kgr.
Poirées	6 gr.	
Pois	200 gr.	10 kgr. de gousses.
Radis	30 gr.	
Salsifis et scorsonères	12 gr. 5	20 kgr.

	En semant sur une petite pépinière.	Puis en replantant sur 10 m².	Vous récolterez.
Chicorée frisée et scarolles	2 gr.	120 pieds.	
Choux	2 gr. 5	40 à 60 pieds.	60 à 120 kgr.
Laitues	1 gr.	120 pieds.	5 kgr.
Poireaux	6 gr.	300 pieds.	60 kgr.

ÉCONOMISEZ VOS SEMENCES, NE DÉPASSEZ PAS LES QUANTITÉS NÉCESSAIRES.

Pour obtenir les brochures *Le Jardin de la Famille* et *Conserves de la Famille* éditées par le **SECOURS NATIONAL**, adressez-vous à l'un des 16.800 Délégués et Déléguées Horticoles du **SECOURS NATIONAL**, qui en ont déjà distribué 2 millions d'exemplaires et qui, en outre, ont aidé à la répartition de :

30.000 jeux d'outils.
30.000.000 de plants à repiquer.
450.000 sachets de semences diverses.
32.500 tonnes de semences de pomme de terre.

IMPRIMERIE NATIONALE. — J. 9218-42.

TITRE 543.

ÉTAT FRANÇAIS

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'AGRICULTURE ET AU RAVITAILLEMENT

CARTE DE JARDINAGE

N° 175

Département Puy de Dôme

Commune

Nom (1)

Domicile (2)

Adresse du jardin id

Superficie consacrée à la culture potagère (3) : 400 mètres carrés

Nombre de personnes au foyer ou vivant du jardin trois

N° des cartes d'alimentation correspondantes :

900 901 902

(1) Nom du chef de famille ou de la collectivité.
(2) Adresse de la résidence habituelle.
(3) En mètres carrés.

MINISTÈRE DES FINANCES

CARTE DE TABAC

Mme ou Melle

Adresse bourg

à Cne Augerolles

Carte d'Alimentation N° 895-M

Les sanctions prévues en matière de cartes d'alimentation sont applicables aux cartes de tabac *(Art. 26 de l'acte dit loi du 31 Décembre 1942)*

Cachet : 10-3 ... Puy-de-Dôme

Cachet :


MINISTÈRE DES FINANCES

CARTE DE TABAC

M

Adresse au bourg

à Cne Augerolles

Carte d'alimentation n° 917-J3

Redevance de solidarité de

CONTRIBUTION AUX DÉPENSES DE L'ENTR'AIDE FRANÇAISE 20 Fr.

à ... es de

I. ... ISE

(Art. ... ars 1945.)

Les sanctions prévues en matière de cartes d'alimentation sont applicables aux cartes de tabac. (Art. 26 de l'acte dit loi du 31 décembre 1942.)

J. 14515-45 IMPRIMERIE NATIONALE.

Délivré le 10/II/1942

Signature du Maire,

Cachet de la Mairie.

Mairie d'Augerolles — État Français — (Puy-de-Dôme)

Feuilles de tickets attribuées au possesseur de la présente carte. (en lettres) DEUX

OBSERVATIONS [1]

[1] Porter dans cette rubrique, s'il y a lieu, l'adresse exacte et la superficie des autres jardins exploités.

SJ 2	SK 2	B 2	A 2
SI 2			PA 2
SH 2			PB 2
SG 2			PC 2
			SA 2
SD 2	SC 2	SB 2	

Titre 545

FEUILLE DE TICKETS

"SEMENCES"

N° de la carte de jardinage 11

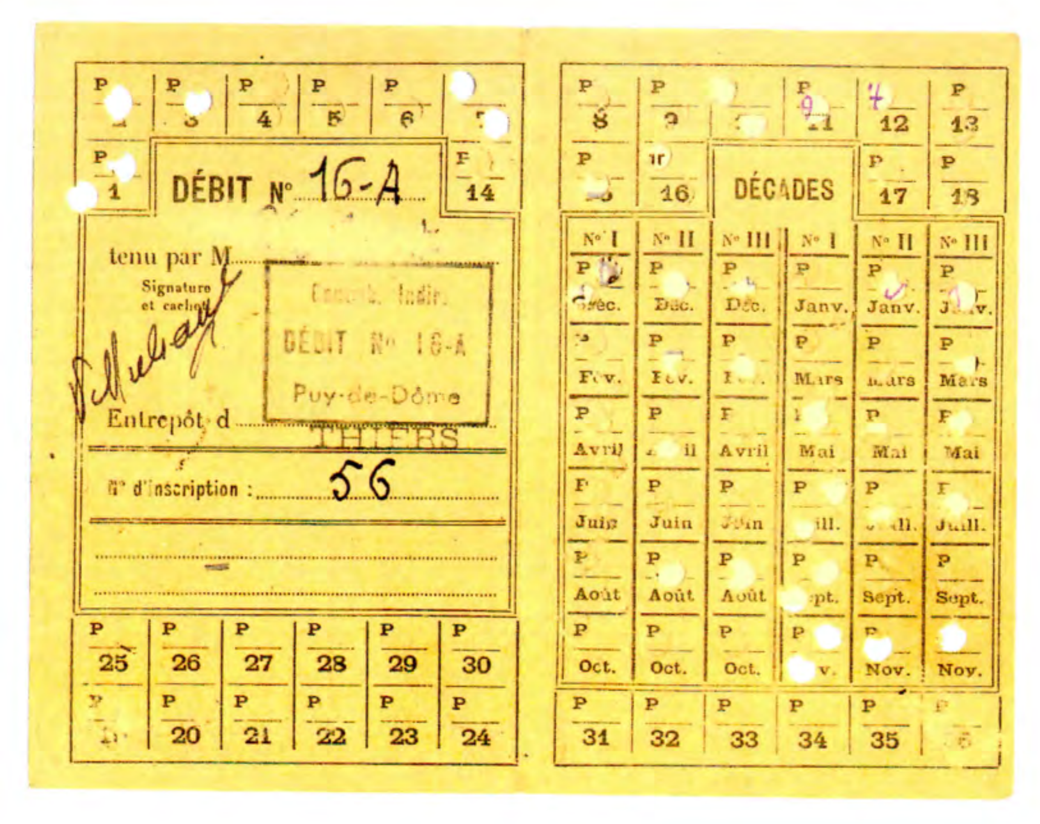
Cachet de la Mairie

Mairie d'Augerolles — État Français — (Puy-de-Dôme)

avant de les se… dans un local b… que des tubercu… et courts. Élim… grêles. Si vous… dans le sens d… quelques jours…

Cette carte de jardinage remplace la carte provisoire de jardinage délivrée au nombre de 1.900.000 par le SECOURS NATIONAL, qui avait pris l'iniative de cette formule en zone occupée et qui a subventionné les Associations de Jardins Ouvriers et les Sociétés d'Horticulture en leur distribuant près de 6 millions de francs

2	
4	3
6	5
8	7
10	9
12	11
1[illegible]	13
16	15
18	17
20	19



P 1 — P 2 — P 3 — P 4 — P 5 — P 6 — P 7 — P 14

DÉBIT N° 16-A

tenu par M.

Signature et cachet

Contrib. Indir. DÉBIT N° 16-A Puy-de-Dôme

Entrepôt d THIERS

N° d'inscription : 56

P 25 — P 26 — P 27 — P 28 — P 29 — P 30

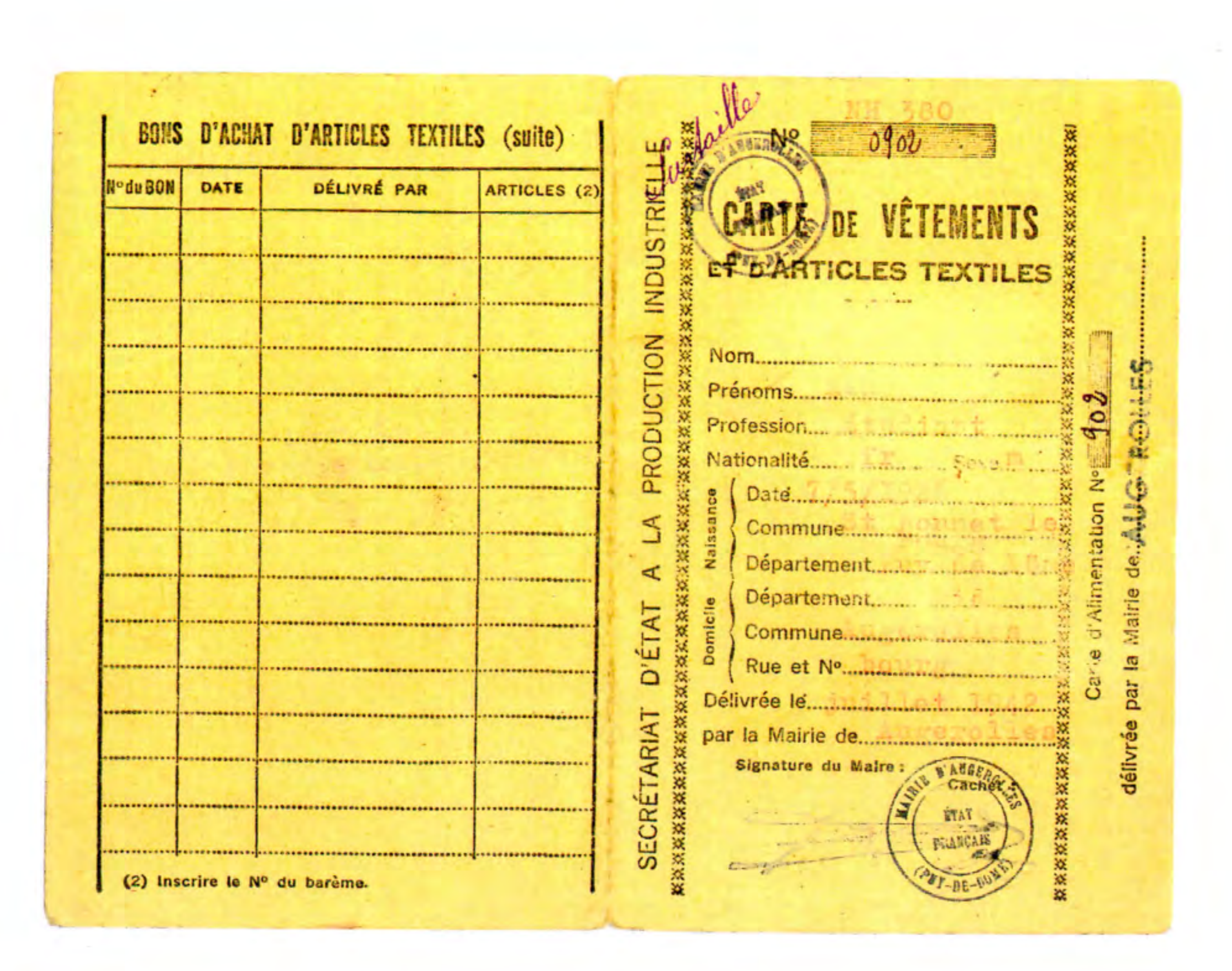
P 19 — P 20 — P 21 — P 22 — P 23 — P 24

P 8 — P 9 — P 10 — P 11 — P 12 — P 13 — P 15 — P 16 — P 17 — P 18

DÉCADES

N° I	N° II	N° III	N° I	N° II	N° III
P Déc.	P Déc.	P Déc.	P Janv.	P Janv.	P Janv.
P Fév.	P Fév.	P Fév.	P Mars	P Mars	P Mars
P Avril	P Avril	P Avril	P Mai	P Mai	P Mai
P Juin	P Juin	P Juin	P Juill.	P Juill.	P Juill.
P Août	P Août	P Août	P Sept.	P Sept.	P Sept.
P Oct.	P Oct.	P Oct.	P Nov.	P Nov.	P Nov.

P 31 — P 32 — P 33 — P 34 — P 35 — P 36



BONS D'ACHAT D'ARTICLES TEXTILES (suite)

N° du BON	DATE	DÉLIVRÉ PAR	ARTICLES (2)

(2) Inscrire le N° du barème.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT A LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

N° 0902

CARTE DE VÊTEMENTS ET D'ARTICLES TEXTILES

Nom

Prénoms

Profession étudiant

Nationalité Fr.

Naissance: Date / Commune / Département

Domicile: Département / Commune / Rue et N°

Délivrée le juillet 1942

par la Mairie de Augerolles

Signature du Maire : Cachet

MAIRIE D'AUGEROLLES ÉTAT FRANÇAIS (PUY-DE-DOME)

Carte d'Alimentation N° 902

délivrée par la Mairie de Augerolles

CASES RÉSERVÉES AUX MENTIONS SPÉCIALES

Contrib. Indir. DÉBIT N° 15-A Nov. 45 Puy-de-Dôme

1	2
3	4
5	6

Changements d'adresse

1

2

3

CARTE INDIVIDUELLE D'ALIMENTATION - Titre 3021

N° 894

Valable en catégorie ... jusqu'au

Valable en catégorie ... jusqu'au

Valable en catégorie ... jusqu'au

Nom

Prénoms

Né le

à :

Nationalité : Sexe :

Domicile: Département / Commune / Rue :

Délivrée le : 27 AOUT 1946

par la Mairie de : Augerolles

Signature du Maire :

Cachet de la Mairie

ANNEXE DE LA CARTE DE VÊTEMENTS
CATÉGORIE A N° ....

CACHET

AS A	33 A 10 POINTS	25 A 10 POINTS	17 A 10 POINTS	9 A 10 POINTS	1 A 10 POINTS
41 A 10 POINTS	34 A 10 POINTS	26 A 10 POINTS	18 A 10 POINTS	10 A 10 POINTS	2 A 10 POINTS
42 A 5 POINTS	35 A 5 POINTS	27 A 5 POINTS	19 A 5 POINTS	11 A 5 POINTS	3 A 5 POINTS
43 A 5 POINTS	36 A 5 POINTS	28 A 5 POINTS	20 A 5 POINTS	12 A 5 POINTS	4 A 5 POINTS
44 A 2 POINTS	37 A 2 POINTS	29 A 2 POINTS	21 A 2 POINTS	13 A 2 POINTS	5 A 2 POINTS
45 A 1 POINT	38 A 1 POINT	30 A 1 POINT	22 A 1 POINT	14 A 1 POINT	
46 A 1 POINT	39 A 1 POINT	31 A 1 POINT	23 A 1 POINT	15 A 1 POINT	
47 A 1 POINT	40 A 1 POINT	32 A 1 POINT	24 A 1 POINT	16 A 1 POINT	

AR A	AO A	AL A	AI A	AF A	AC A
AQ A	N	AK A	AH A	AE A	AB A
AP A		AJ A	AG A	AD A	AA A

B J · A J · P J · O J · I J · N

...ES TEXTILES

...AR	ARTICLES (2)

...tiles pour jeunes gens.
...s pour jeunes gens est
...s de 12 ans ou plus
...nt la même date.
...vêtements et d'articles
...ondant à un nombre variable de points
...ets-lettres pour attributions éventuelles.
...érents tickets-points ou tickets-lettres
... connaissance du public par la voie
...ifférents articles textiles est porté à la
...ches.
... par la loi du 11 février 1941 et
...emeure applicable pour les articles
...e du public en temps utile.
...du talon par les soins
...tés adhérents au talon.
...ce personne est autorisé.
...t délivrés sera portée
...ues à cet effet.
... punie de six jours à
...d'amende, ou de l'une
... de ces d...
... barème.

REMISES EXCEPTIONNELLES

DATES	MOTI...

DATES des REMISES NORMALES

TITRE : 208

FEUILLE TRIMESTRIELLE DE COUPONS

2e TRIMESTRE 1949

CACHET

COUPON D'ÉCHANGE M
JUIN 1949

La loi punit des peines les plus graves la contrefaçon, le trafic et la mise en circulation irrégulière des ti...

13		10		8	7	6	5	
	24	23	22	21	20	19	18	
57	56	55	54	53	52	51	50	49
46	45	44	43	42	41	40	39	38
35	34	33	32	31	30	29	28	27

(each coupon: 2e TRIM. 49 — M)

15. ....
16. ....
17. ....
18. ....
19. ....
20. ....
21. ....
22. ....
23. ....
24. ....
25. ....
26. ....
27. ....
28. ....

IVème REPUBLIQUE

COMMUNE

DE

NESCHERS

ELECTION MUNICIPALE DU 3 MAI 1945

LE MAIRE

FOURVEL P.

L'ADJOINT

FARDIN E.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

AGUIRE J.

DEMAS G.

GRAVE E.

MABRUT M.

MALLET A.

MEGE H.

MIOLANNE M.

OSTIER A.

SOUPEL R.

VISSAC P.

ELECTION MUNICIPALE DU 29 OCTOBRE 1947

LE MAIRE ↓ PERNELLE CH.

L'ADJOINT ↓ FARDIN E.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

DEMAS G.

FOURVEL P.

GOLFIER A.

GRAVE E.

MALLET A.

MEGE H.

MEYRAND E.

MIOLANNE M.

OSTIER A.

ELECTION MUNICIPALE DU 10 MAI 1953

LE MAIRE — FOURVEL P.

L'ADJOINT — CHELLES A.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BEAUVAIS D.

CAVARD L.

GARNAUD M.

MABRUT M.

MAZEL J.

MEYRAND E.

OLEON H.

PERRIER S.

ROUSSEL R.

Vème REPUBLIQUE

COMMUNE

DE

NESCHERS

ELECTION MUNICIPALE DU 15 MARS 1959

LE MAIRE	L'ADJOINT
OLEON R.	CHELLES A.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BEAUVAIS D.

CAVARD L.

FOURVEL P.

GARNAUD M.

GRAVE J.

JULHES M.

MAZEL J.

MEYRAND E.

PERRIER S.

PEYROT F.

ROUSSEL R.

ELECTION MUNICIPALE DU 21 MARS 1965

LE MAIRE — **L'ADJOINT**



OLEON R. — CHELLES A.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

CAVARD L.

DUMAS J.

FOURVEL A.

GARNAUD M.

HENRY CH.

HUGON L.

MAZEL J.

MEYRAND E.

PERRIER S.

ROUSSEL R.

SOURTIAT P.

ELECTION MUNICIPALE DU 20 MARS 1971

LE MAIRE — OLEON R.

L'ADJOINT — FOURVEL A.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

CHANDEZON M.

CAVARD L.

DUMAS J.

FOULHOUX J.

HUGON L.

MEYRAND E.

MOULENE J.

PAILLER G.

ROUSSEL R.

SOURTIAT P.

VIGNON D.

ELECTION MUNICIPALE DU 13 MARS 1977

LE MAIRE	LES ADJOINTS
	
OLEON R.	**1er FOURVEL A.**
	2ème FOULHOUX J.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHON A.

BOUGHON L.

BOURASSET M.

DELCROS L.

DUMAS J.

HUGON L.

MEGE R.

MOULENE J.

PAILLER G.

SOURTIAT P.

ELECTION MUNICIPALE DU 13 MARS 1983

LE MAIRE



OLEON R.

LES ADJOINTS



1er FOULHOUX J.

2ème MOULENE J.

3ème CHANY R..

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BLANCHON A.

BONY J.

BOUGHON L.

CHANDEZON JC.

DELCROS S.

DUMAS H.

DUMAS J.

GIRAUD N.

MEGE R.

RAGONNAUD B.

SOURTIAT P.

ELECTION MUNICIPALE DU 19 MARS 1989

LE MAIRE

FOULHOUX J.

LES ADJOINTS

1er CHANY R.

2ème BLANCHON A.

3ème MIOLANNE N.

4ème RAGONNAUD B.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

BONY J.

BOUGHON L.

CHANDEZON JC.

CONTENSOUS P.

DUMAS A.

DUMAS H.

GOLFIER M.

PERRIN C.

ROCHE C.

TRUCHARD J.

I - DIVERS EXEMPLES DE GENEROSITE ET DE SOLIDARITE

La générosité des élus, mais aussi des villageois, dépassait parfois les frontières de Fance, pour s'envoler à destination des nations qui se trouvaient dans le besoin, catastrophes naturelles, mais aussi défense et respect des droits de l'homme.

Quelques exemples seront ici présentés :

- En novembre 1923, le conseil municipal voulant s'associer au malheur du Japon, apporta un témoignage de la part de la commune en votant une subvention de 100 francs. On sait que le milieu naturel Japonais se révèle violent, inhospitalier pour l'homme, avec des excès d'ordre climatique et tectonique ; il faut ajouter que l'habitude de construire en bois et en papier les maisons, est une grande cause d'incendies. 150 000 morts, 104 000 blessés, 550 000 maisons détruites, lors du tremblement de terre du Kantô en 1923, d'une magnétude de 8,2 sur l'échelle de Richter qui en compte 9.

- En janvier 1948, vote d'une aide de 500 francs pour les sinistrés de l'Est.

- En juin 1953, le conseil municipal s'étant réuni hors séance, décide de demander au président Eisenhower la grace des époux Rosenberg.

Rappel des faits

< < A la fin de l'année 1949, le président Truman, en annonçant que l'U.R.S.S. a fait exploser une bombe atomique, rappelle qu'il avait prévu un tel développement dès 1945 ; le général Einsenhower, à l'époque président de l'université Columbia déclare : < < La nouvelle donnée par notre président confirme simplement les prévisions scientifiques. > >

Cette analyse est rigoureusement combattue par ceux qui proclament l'incapacité de l'union soviétique à atteindre le niveau de la science et de la technique atomiques des Etats Unis autrement qu'en volant à ceux-ci leurs secrets. Un des plus ardents défenseur de cette thèse est un parlementaire du comité d'enquête sur les activités "non américaines" Richard Nixon.

Encore faut-il trouver des coupables. Le F.B.I. s'y emploie. En février 1950, il interroge David Greenglass qui fut soldat mécanicien à Los Alamos, sur la disparition d'une certaine quantité d'uranium dans ce centre. Le 15 juillet 1950, Greenglass est arrêté non pour vol d'uranium, mais pour avoir reconnu selon le F.B.I. un vol de "secrets atomiques" qui avait été fait à l'instigation de son beau frère Julius Rosenberg, ingénieur en électricité, auquel l'opposent de nombreux différends personnels et financiers.

Julius et Ethel Rosenberg ne cesseront de proclamer leur innocence, de même qu'un autre accusé, M. Sobell, condisciple de Julius. A l'issue d'un procès rapide qui ne durera que 14 jours, où les mensonges juridiques s'accumulèrent, Julius et Ethel sont en avril 1951, condamnés à mort, celle-ci pour avoir "soutenu moralement son mari" ; M. Sobell est condamné à 30 ans de prison. Tous les efforts de la défense pour obtenir un nouveau procès échouent, mais permettent de repousser sans cesse l'exécution ; l'appel à la clémence signé par Einstein et plus de 3 000 prêtres n'est pas entendu ; une intervention du pape Pie XII n'a pas plus de résultat, de même que la formation de nombreux comités de défense dans le monde entier.

En France le philosophe, Merleau-Ponty, l'atomiste Francis Perrin, les romanciers Roger Martin du Gard, Georges Duhamel, Roland Dorgelés, Maurice Druon, Léopold Sedar Senghor, Colette elle même, ont supplié l'Amérique : < < Laissez-les vivre > >, mais aussi Picasso, Matisse, Jean Cocteau, Louis Aragon, Edmond Michelet, les gaullistes Jacques Soustelle et Louis Vallon, Francisque Gay, le catholique.

Mais rien n'y fait, dans les heures précédant leur exécution, les Rosenberg sont soumis à un ultime chantage : s'ils avouent, ils auront la vie sauve, mais quel cynisme politique, que pouvaient-ils avouer, si ce n'est leur innocence ? Dans la nuit du 19 au 20 juin 1953 Ethel Rosenberg, 38 ans et son mari Julius Rosenberg, 35 ans, sont éléctrocutés dans la prison de Sing Sing, après 3 années d'emprisonnement et de torture morale.> > (source : Mémorial de notre temps)

- En avril 1959 le conseil municipal vote une subvention de 2 000 francs en faveur des sinistrés de Madagascar, victimes d'une inondation qui fit 300 morts et des dizaines de milliers de sans-abri.

- En février 1960, certain de traduire les sentiments de la majorité de ses administrés, le conseil municipal demande à Monsieur le Président de la République et au gouvernement de faire tout ce qui était en leur pouvoir afin d'obtenir un cessez-le-feu en Algérie.

La guerre avait débuté quelques années auparavant, le 1er novembre 1954 pour être précis, par toute une série d'attentats, 70 en une nuit et qui firent plusieurs morts. Cela eut pour conséquence de mettre irrémédiablement face à face les 2 communautés, haines, violences, tortures faisaient la une des journaux, des bombes explosaient, en réponse des arrestations avaient lieu. Les évènements se précipitèrent, et certaines classes furent rappelées, leurs missions étaient variées, du contrôle des identités, en passant par la surveillance, le ravitaillement, mais aussi mission à l'intérieur des terres etc... et cela allait durer jusqu'au cessez-le-feu intervenu en mars 1962.

Le bilan fut considérable, environ 25 000 morts et 65 000 blessés du côté français ; du côté algérien 158 000 morts, chiffre incomplet ne tenant pas compte des blessés décédés, des victimes de ratissages et regroupements. Nombre global de morts toutes pertes confondues : 500 000 à 600 000 d'après "le Monde" (septembre 1985). 30 années sont passées, que reste t-il aujourd'hui de tout cela ? En cette fin du 20ème siècle, la France connait de nombreux problèmes économiques, et doit faire face à un chômage de plus en plus important, chômage créateur de racisme envers l'autre, envers l'étranger.

La revalorisation du travail manuel, la révision de l'éducation, les réformes du système de production agricole sont les problèmes qui nous intérèssent aujourd'hui. A propos de la terre, nous assistons hélas chaque jour à un apport massif d'engrais qui bien que nécessaire peut provoquer la "brûlure" des sols et la pollution des nappes phréatiques. L'utilisation d'insecticides et de pesticides risque aussi de déséquilibrer l'éco-système. Il serait donc temps de faire preuve de sagesse écologique afin d'éviter que notre environnement ne continue à se dégrader.

Il faut surtout changer les mentalités, je crois que nos concitoyens seront capables une nouvelle fois, de faire face à tous ces changements, bien que ce ne soit plus l'affaire d'un seul pays, mais de l'ensemble de la planète. Les récents évènements dans les pays de l'Est, mais aussi en U.R.S.S., confortent cette réflexion.

La balle se trouve dans le camp des hommes politiques, à eux de savoir l'exploiter avec discernement.

CONCLUSION

Me voici arrivé au terme de cette monographie. Tout au long de ce voyage dans le passé, on a pu voir que le Puy-de-Dôme fut un grand département vinicole. Dans la Limagne, grâce à l'étendue de ses coteaux bien exposés et abrités, la vigne fut reine.

A son apogée (1890 - 1895), on comptait 45 000 hectares de vigne dont 35 000 en production, ce qui a placé le département de Puy-de-Dôme en quatrième position parmi les départements producteurs de vin. A l'heure actuelle on trouve encore des traces de cet héritage viticole, dans le paysage, l'architecture et les mentalités. A titre indicatif, dans le département du Puy-de-Dôme à cette époque, la production vinicole s'élevait à 1,2 million d'hectolitres.

Aujourd'hui le système de production est entièrement changé, de nouvelles cultures sont apparues, les oléagineux (colza, tournesol), mais toutefois les céréales telles que le blé, l'orge, le maïs, et l'avoine prédominent.

La modernisation de ces 20 dernières années, s'est accompagnée d'un rajeunissement des chefs d'exploitation, mais aussi de leur endettement. Nous assistons à une diminution constante des exploitants dans le Puy-de-Dôme, passant de 26 346 en 1970, à 20 328 en 1979, pour chuter de nouveau en 1988, où l'on en dénombre plus que 14 705.

A Neschers, le même phénomène s'est produit

- 1962................................19 exploitants agricoles
- 1982................................18 exploitants agricoles, dont une exploitation de plus de 100 hectares.

- En 1990 il ne reste plus que 4 exploitants, qui cultivent environ 150 hectares chacun. Leur production est avant tout céréalière, à l'avantage toutefois du blé et du maïs, on y fait aussi un peu d'oléagineux (tournesol).

Le tableau qui va suivre nous donne une idée sur le nombre d'exploitations et sur leurs superficies dans le Puy-de-Dôme, par rapport à la surface agricole utilisée (S.A.U.).

(Ce tableau est extrait de l'atlas départemental du Puy-de-Dôme, cartes sur table 1989).

EXPLOITATION SELON LA TAILLE EN SURFACE AGRICOLE UTILISEE (SAU)			
SUPERFICIE	1970	1979	1988
Moins de 5 hectares	6 468	3 637	1 897
5 à moins de 10 hectares	5 309	3 463	1 639
10 à moins de 20 hectares	7 608	5 182	3 360
20 à moins de 35 hectares	4 682	4 686	3 554
35 à moins de 50 hectares	1 378	1 878	1 958
50 à moins de 100 hectares	787	1 285	1 966
100 hectares et plus	114	197	331
	26 346	20 328	14 705

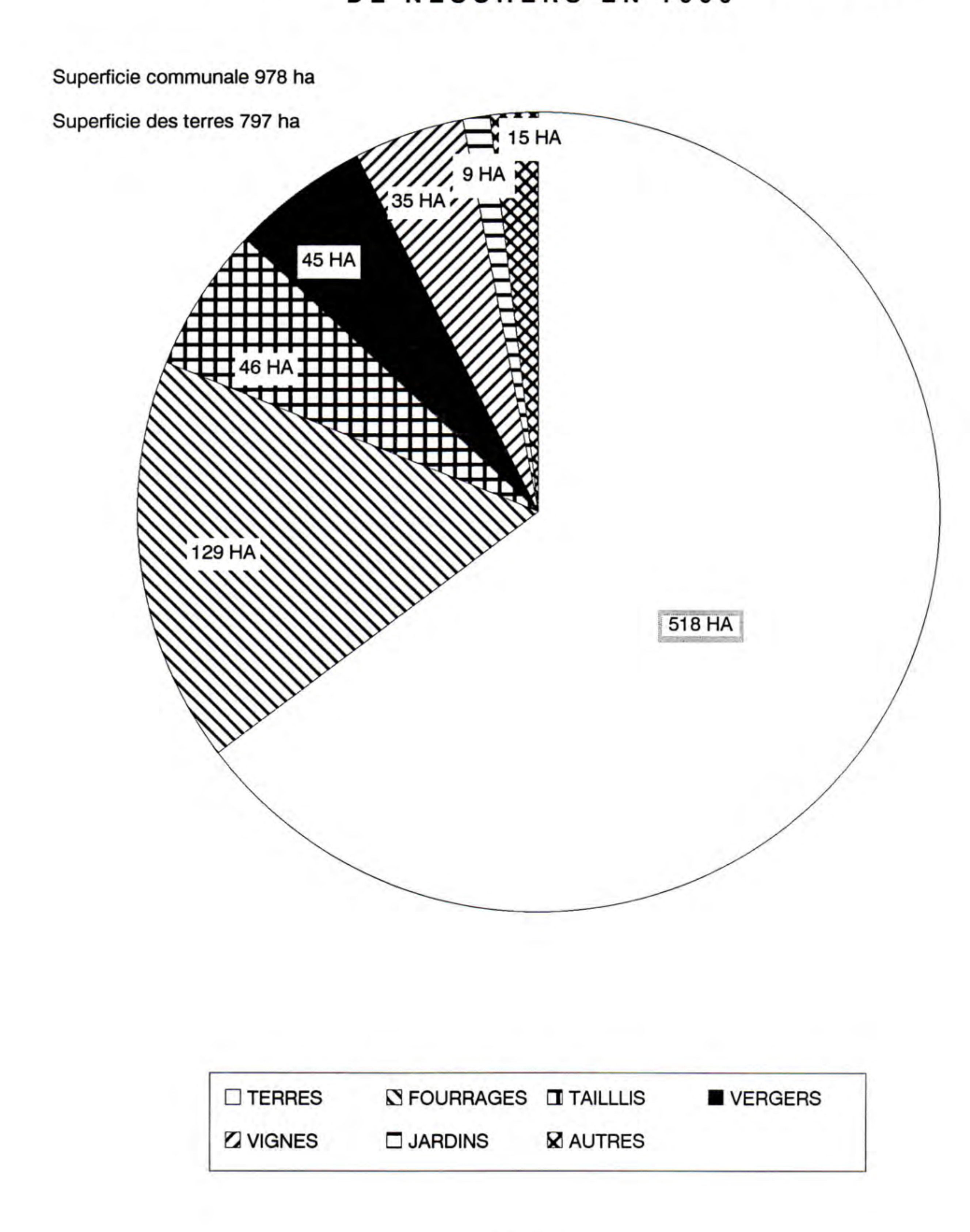
Commentaire

A Neschers comme dans tout le département d'ailleurs, nous notons une diminution significative des exploitants agricoles, ce qui provoque une chute importante des petites propriétés, en faveur des plus importantes, de 50 à 100 hectares, mais aussi supérieures à 100 hectares.

En 1979 à Neschers il ne restait plus que 45 hectares de vignes, soit 4,7 % de la surface de la commune qui représente 319 parcelles pour 117 exploitants. Quant aux pommiers, avec du retard sur les vignes mais tout aussi spectaculairement ils disparaissent de l'activité agricole pour les mêmes raisons ; gelées précoces en 1930 et 1933 et chute des cours en 1960 ; de 1 franc à 25 centimes le kilo pour les pommes canada.

De 1970 à 1980, 60,5 % des vergers disparaissent ou sont abandonnés, soit 23 hectares que la prime à l'arrachage dépeuple de ces fruitiers. Dans l'ensemble de la Limagne, les communes ayant plus des deux tiers de leur surface, tenus par les agriculteurs, ne sont pas rares.

Dans le canton de Champeix, la superficie agricole utilisée en pourcentage de la surface cantonale se situe entre 60 à 70 %.

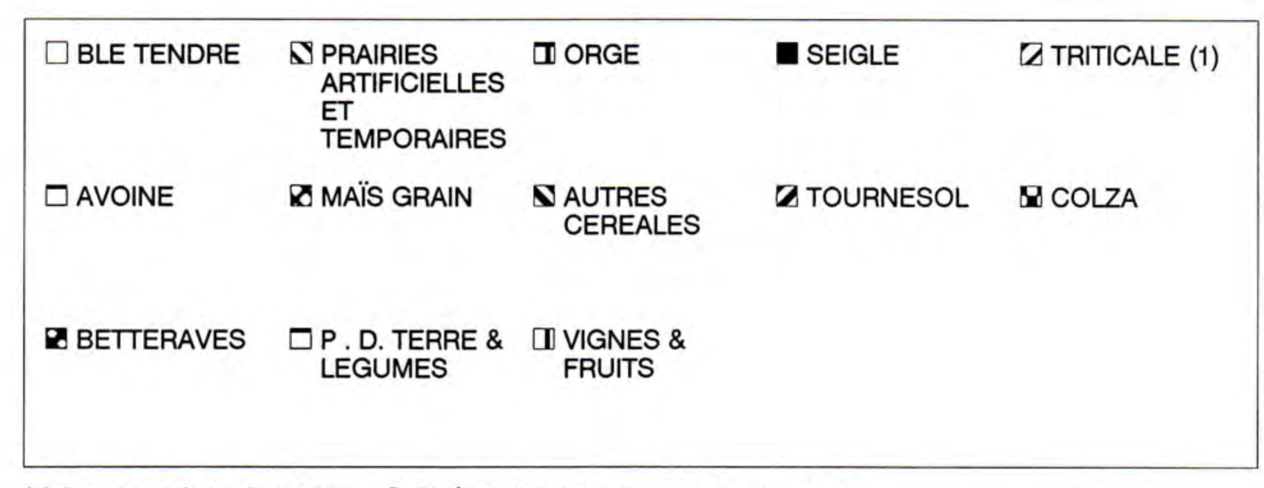

REPARTITION DU TERRITOIRE AGRICOLE
DE NESCHERS EN 1990
Superficie communale 978 ha
Superficie des terres 797 ha
15 HA
9 HA
35 HA
45 HA
46 HA
129 HA
518 HA
TERRES
FOURRAGES
TAILLLIS
VERGERS
VIGNES
JARDINS
AUTRES

REPARTITION DES TERRES LABOURABLES DANS LE PUY-DE-DOME

Principales cultures en hectares en 1987

(Source : Agr'Auvergne)

3400
3600
2400
6440
8800
3200
11500
44500
4600
5000
5200
35000
14000



(1) Inconnue jusqu'en 1982 – Cultivée surtout en moyenne montagne – Croisement hybride de céréale blé et seigle servant à l'alimentation du bétail

REPARTITION DU SOL DANS LE DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME TELLE QU'ON POUVAIT LA TROUVER DANS LES ANNEES 1940

Source : livre de géographie départementale

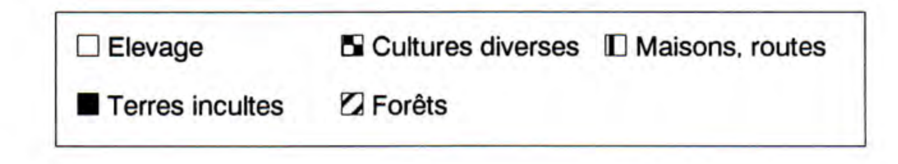
13.00%

37.00%

14.00%

4.00%

32.00%



REPARTITION DU TERRITOIRE AGRICOLE DANS LE PUY-DE-DOME EN 1987

Surface totale : 796 966 ha

(Source : Puy-De-Dôme, carte sur table)

0.50%

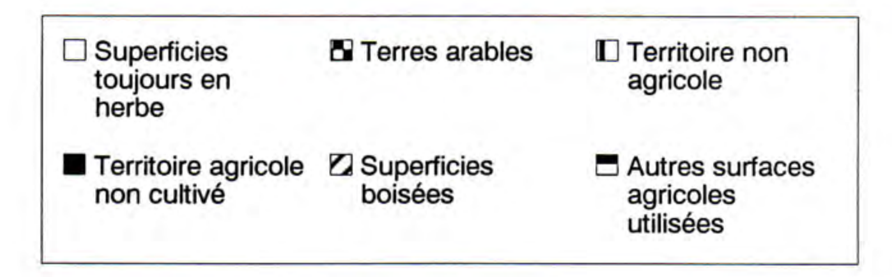
29.80%

35.30%

6.80%

8.00%

19.60%



Le paysage rural a bien changé, si au début du 19ème siècle 90 % de la population de nos campagnes travaillait dans l'agriculture, ce chiffre n'était plus au début du siècle que de 50 % tombant à 35 % au lendemain de la seconde guerre mondiale.

A courte échéance, la population active agricole atteindra le cap des 5 % de la population active.

L'agriculture a réalisé de formidables progrès de productivité. En 1960 un agriculteur français faisait manger 7 personnes, aujourd'hui ce chiffre est passé à 30.

Comme le souligne à juste titre "Regards sur l'actualité" de février 1991 :

< < C'est à se demander si la France ne pourrait pas, au début du 21ème siècle, se contenter de 300 000 à 400 000 agriculteurs, au lieu d'un million actuellement, la question revient régulièrement dans le débat politique, comme dans les réflexions prospectives, notamment celles du Commissariat Général du Plan. > >

En effet, depuis 40 ans le monde agricole a perdu 4 millions d'emplois.

Elle est loin l'époque où Gaultier de Biauzat, après bien des débats, avait obtenu le nom de Puy-de-Dôme pour notre département, le préférant à celui de Mont-d'Or, < < afin d'éviter disait-il que l'on conçoive l'idée de richesse en prononçant notre nom, et pour prouver qu'il est plus facile d'y peser l'air que les écus. > >

Et comme en Auvergne tout se termine par des chansons, je ne peux retenir mon envie d'en inclure une, entièrement composée il y a environ 60 ans, par le regrètté abbé Cournollet, curé de Neschers, elle s'interprète sur l'air de "Auprès de ma blonde", et se trouve en 2 versions, une en patois, et une traduite en français.

"LA NESCHEENNE"

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

- 1-

Au found d'ina campagnâo)
Le loung d'un lardze rieû) Bis
Nichers pays de coucagnâo
Itale sas mouisoua !

Refrain

Petiote campagnâo
Ah que fait bou fait bou fait bou
Petiote campagnâo
Que fait bou y demoura !

- 2 -

Qué un pays de vignas)
De pons de noux de blas) Bis
De braves et grandas drôlas
De forts et bons gaillards !

- 3 -

Sins avi fait de la acolâ)
Sont fis maô le renard) Bis
Qué pas de la ficellas
Ma qué pas dou fadards !

- 4 -

Toutâo le mounde lé zamont)
La tisane de pouissé) Bis
Toutâo le mounde lé sabont
Vira le robinet !

- 5 -

Di lous tins lé tsantavont)
La prime le stieu l'hivar) Bis
Nâo tsansou bien viradâo
Na nin vous la tsanta !

- 6 -

Nichers petiotâo vialle)
Za pas de grandas ruyas) Bis
Ma za de bounas cavas
Que vô me crezé pas !

- 7 -

Le dimintse prés la vespras)
Pâo touta las sazous) Bis
Lé davalin pas bindas
Bét' un gros saucissou !

- 8-

De soubre las batsolas)
Davant le gros poinssou) Bis
Fazan de bounas quatras
Et tsantin de tsansous !

- 9-

Ma le séra quand nin sortin)
Sin tous très imbibas) Bis
Et las tsambas icartin
Et martsin de travia !

- 10 -

A la mouisou l'oubadâo)
Commince in arribant) Bis
Hôlala qué fiouladâo
Ispèce de grand fignant !

- 11 -

Fenâo si pas ina gourlâo)
Piailla pas comma quoû) Bis
Chi nin ina fumadâo
Qué ma que le vi zi bou !

- 12 -

Ma gille pu fort y bramâo)
Menace de cougna) Bis
Trapara ina fretadâo
Chi torni couminca !

- 13 -

Pas tzaba la sirade)
Yeu m'in vô me couedza) Bis
Et dormâo ina rouffadâo
Lou dous poings bien sarras !

"LA NESCHEENNE"

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

- 1 -
Au fond d'une campagne
Le long d'un large ruisseau
Neschers pays de cocagne
Etale ses maisons !

Refrain
Petite campagne
Ah qu'il fait bon, fait bon, fait bon
Petite campagne
Qu'il fait bon y habiter !

- 2 -
C'est un pays de vignes
De pommes, de noix, de seigle
De belles et grandes filles
De forts et bons gaillards !

- 3 -
Sans être allé à l'école
Ils sont malins comme le renard
Ce ne sont pas des gens retors
Mais ce ne sont pas des nigauds !

- 4 -
Tout le monde y aime
La "tisane d'échalas" (le vin)
Tout le monde sait
Y tourner le robinet !

- 5 -
Autrefois on y chantait
Le printemps, l'été, l'hiver
Une chanson bien tournée
Nous allons vous la chanter !

- 6 -
Neschers petite ville
Tu n'as pas de grandes rues
Mais tu as de bonnes caves
Tant que vous ne me croyez pas !

- 7 -
Le dimanche après les vêpres
En toutes saisons
On y descend en bandes
Avec un gros saucisson !

- 8 -
Sur les comportes
Devant le gros tonneau
On fait de bons goûters
Et l'on chante des chansons !

- 9 -
Mais le soir quand on en sort
On est tous bien imbibés
Et on écarte les jambes
Et l'on marche de travers !

- 9 -
A la maison, l'aubade
Commence en arrivant
Oh la, la, quelle beuverie
Espéce de grand fainéant !

- 11 -
Ma femme, je ne suis pas un ivrogne
Ne piaille pas comme ça
S'il y a un peu de brume
C'est que le vin est bon !

- 12 -
Mais elle brame de plus fort
Menace de cogner
Tu prendras une raclée
Si tu recommences !

- 13 -
Pour finir la soirée
Moi, je vais me coucher
Et je dors ma nuit
A poings fermés !

BIBLIOGRAPHIE

- Les principales citations sont extraites de l'excellent livre de Jean Semonsous : histoire sur la basse Auvergne, le Puy-de-Dôme, livre publié en 1938.

- Un autre livre fort intéressant de Henri Doniol : Basse Auvergne, sol, populations, personnages, description, publié en 1900.

- Pierre Miquel sur l'histoire de France, publié chez Fayard.

- Maurice Agulhon "Marianne au combat" et "Marianne au pouvoir", publié l'un et l'autre aux éditions Flammarion.

- C. Bouvet : Etude sur l'aménagement du bourg de Neschers.

- Histoire des communes du Puy-de-Dôme.

- Mémorial de notre temps.

- Jean Marestan : Sur l'éducation sexuelle, livre publié en 1924.

- Cahiers des délibérations et archives municipales de Neschers.

- Archives privées.

- Regard sur l'actualité, février 1991.

- Atlas départemental du Puy-de-Dôme, carte sur table 1989.

- Gaston Couté et sa chanson "les mangeux de terre".

- L'Abbé Cournollet pour les 2 versions de sa chanson "La Nescheenne".

Imprimé par : REPRO-LAMARTINE (Atelier de réinsertion du Secours Populaire Français du Puy-de-Dôme)-
19, rue Lamartine - 63OOO Clermont-Ferrand

Dépôt légal dernier trimestre 1991.